TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE 3

PREMIER CHAPITRE 5
ETAT DE LA QUESTION 5
EN FRANCE 5
Définitions 5
Les punitions corporelles en France 7
LE DISCOURS CHRETIEN 13
Les versets bibliques sur le châtiment corporel 14
Les Eglises chrétiennes françaises et la punition corporelle 15
L'EGLISE ADVENTISTE FRANCAISE 19
Les écrits d'Ellen WHITE 19
L'Union franco-belge (Ufb) 22
Le Manuel d'église 22
Le site web de l'Ufb 23
La Commission éthique 25
La revue « Signes des temps » 27

DEUXIEME CHAPITRE 31
PRESENTATION DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE 31
PROBLEMATIQUES 31
Rappel de l'objet de la recherche 31
Questions de recherche 31
Définition des termes clés 32
Délimitation de l'étude 35
METHODOLOGIE 36
Population consultée 36
Méthode de récolte des données, lieux et moyens 38
Construction, explication et présentation de l'instrument de recherche 38
La saisie des données 41

TROISIEME CHAPITRE 42
RESULTATS ET INTERPRETATION DES RESULTATS 42
PROFIL DE LA POPULATION SONDEE 42
Le sexe 42
L'âge 42
La sensibilité culturelle 42
Le niveau d'éducation 43
La parentalité 43
REPONSES DES SONDES AUX QUESTIONS DE RECHERCHES POSEES 44
Que pensent les membres de l'Église adventiste en France de la punition en général ? 44
Quelles motivations se dessinent chez ceux qui, au sein de l'Eglise approuvent l'application d'une punition ? 53

A quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition, s'informent-ils ? 59
Quels types de punition les parents pratiquent-ils (ou ont pratiqué) réellement auprès de leurs enfants ? 70
Fréquence dans l'administration des punitions 71
Sentiment de culpabilité affectif 76
Types de punitions pratiquées réellement par les parents 85

CONCLUSION GENERALE 95

ANNEXES 99

BIBLIOGRAPHIE 123

INTRODUCTION GENERALE

Cette étude a pour objectif de chercher à savoir si les punitions corporelles en termes de fessées, tapes, claques, ou autres sur le corps, en d'autre terme la violence éducative, joue encore un rôle dans les familles adventistes en France, et cela malgré le fait que divers travaux et recherches aient fait état de conséquences nuisibles possibles pour le développement des enfants.

Le phénomène de la violence éducative existe dans toutes les cultures du monde, et même dans le monde occidental. Non pas parce qu'elle soit absente dans d'autres sociétés (africaines ou autres), mais en occident, la liberté de la presse est ouverte et est libre de les dénoncer. La France n'échappe pas à cette situation. En effet, le problème de la violence dans les sociétés occidentales est dénoncé par tous les médias et dans tous les domaines relevant de la violence : violences dans la rue, violences des hommes faites aux femmes (ou l'inverse), violences dans les familles, … la liste est longue.

Toutes les études entreprises montrent que les églises n'échappent pas à la tendance sociale de la population en général. Le problème de la violence existe aussi dans les églises. Qu'en-est-il dans l'église adventiste en France ?

Ainsi, dans la société, la violence faite aux femmes s'exerce en général au sein de la famille. En 2005, l'Union des fédérations adventistes de France, de Belgique et du Luxembourg[1], connue aussi sous le nom d'Union franco-belge[2] ou Ufb s'est même inquiétée de la violence exercée à l'encontre des femmes au sein des familles de l'église. Elle a demandé à la Commission éthique de l'Ufb de se pencher sur ce sujet. Mais qu'en est-il de la violence qui pourrait s'exercer envers les enfants ?

En règle générale on admet que les enfants soient punis. Mais de quelle façon se comprend cette punition ? Se pourrait-il qu'elle s'apparente à un acte de

[1] L'Église adventiste est une organisation mondiale. La Conférence générale est l'organisme qui réunit l'ensemble des Églises qui se gouvernent sur un mode presbytérien au travers de cinq niveaux de regroupements : l'église locale, la fédération, l'union, la division (regroupant 13 grandes régions du monde) et la Conférence générale. Musée virtuel du protestantisme français, *L'Eglise adventiste du septième jour*, disponible sur <http://www.museeprotestant.org/Pages/Notices.php?scatid=64&noticeid=858&lev=1&Lget=FR #> (consulté le 15 avril 2012).

[2] L'Union franco-belge regroupe : la fédération France-Nord, la fédération France-Sud, et la fédération Belgo-Luxembourgeoise. Dans ce travail, nous utiliserons l'abréviation Ufb à chaque fois que nous aurons à parler de l'Union franco-belge.

violence ? Et si c'est le cas, à quel degré se conçoit-elle comme acceptable ? Est-elle alors perçue comme une violence ou, en d'autres termes, sur la base de quelles motivations se donne-t-elle ? Comment s'éduquent ou sont éduqués ceux qui l'exercent ou prétendent l'exercer ? Enfin, quelle est la réalité de la punition lorsqu'elle est appliquée au sein des familles qui ont des enfants ? A notre connaissance, ce sujet n'a jamais été abordé. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette étude.

Nous aborderons le sujet au moyen d'un questionnaire élaboré pour répondre aux quatre questions de recherche suivantes : Que pensent les membres de l'Église adventiste de la punition, en général ? Quelles motivations se dessinent chez ceux qui, au sein de l'Eglise approuvent l'application d'une punition ? A quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition, s'informent-ils ? Quels types de punition les parents exercent-ils réellement auprès de leurs enfants ? Ces questions seront croisées avec quatre variables indépendantes qui sont le sexe, l'âge, la préférence d'appartenance culturelle, ainsi que le niveau scolaire déclaré par les participants.

Notre travail est divisé en trois chapitres. Dans le premier, nous procéderons à une revue de la littérature afin de faire le point sur les connaissances relatives aux punitions corporelles en France et dans l'Eglise. Nous présenterons dans le deuxième chapitre l'enquête par questionnaire que nous avons conduite auprès d'un échantillonnage de 253 personnes, membres de l'Eglise adventiste. Enfin, le troisième chapitre sera consacré à l'analyse et à l'interprétation des résultats.

PREMIER CHAPITRE

ETAT DE LA QUESTION

Dans ce premier chapitre consacré à notre recensement d'écrits, nous essayerons tout d'abord de voir ce qu'il en est en France au sujet de l'usage de la punition corporel dans les familles. Nous voulons ensuite entendre ce que disent les Ecritures. Puis nous étudierons deux ouvrages : le premier, un article sur des enquêtes de l'Association du mariage chrétien (AMC) durant l'entre-deux-guerres qui s'intitule « Faut-il frapper les enfants ? » et le deuxième, une thèse de doctorat soutenue en 2010 et qui traite du châtiment corporel des enfants chez les protestants francophones du Québec. Enfin, avant d'étudier ce que dit l'Eglise adventiste française à ce sujet, nous ne manquerons pas de jeter un aperçu sur l'usage de ce moyen d'éducation dans les écrits d'une personne qui fut parmi celles qui ont œuvré pour la fondation et le développement de l'Eglise adventiste, Ellen WHITE.

EN FRANCE

Qu'en est-il en France, le pays des droits de l'homme, au sujet de l'usage de la punition corporelle dans les familles ? Avant de répondre à cette question, il nous faut tout d'abord préciser le mot de punition corporelle.

Définitions

Selon la *Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, les punitions corporelles se définissent de la manière suivante :

> « "Punitions corporelles" englobe tout geste posé dans le but d'entraîner un malaise ou une douleur physique chez un enfant, afin de corriger son comportement, de lui « donner une leçon » ou de le décourager de recommencer le comportement. L'objectif visé est de modifier le comportement de l'enfant[3] ».

Pour STRAUS, un auteur américain que nous traduisons, et qui intègre dans sa définition l'élément de blessure infligée à l'enfant :

---

[3] Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), Ottawa, 2003, p. 1.

> « La punition corporelle est l'utilisation de la force physique dans l'intention de faire vivre un enfant une expérience de douleur, mais sans le blesser, dans le but de corriger ou contrôler le comportement de l'enfant[4] ».

De son côté, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies utilise le terme « châtiment corporel », comme synonyme de « punition corporelle », terme que nous utiliserons dans la présente recherche. Ce Comité chargé de contrôler le respect de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant définit les châtiments « corporels » ou « physiques » comme :

> « …tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il. La plupart de ces châtiments donnent lieu à l'administration d'un coup ("tape", "gifle", "fessée") à un enfant, avec la main ou à l'aide d'un instrument - fouet, baguette, ceinture, chaussure, cuillère de bois, etc. Ce type de châtiment peut aussi consister à, par exemple, donner un coup de pied, secouer ou projeter un enfant, le griffer, le pincer, le mordre, lui tirer les cheveux, lui "tirer les oreilles" ou bien encore à forcer un enfant à demeurer dans une position inconfortable, à lui infliger une brûlure, à l'ébouillanter ou à le forcer à ingérer quelque chose (par exemple, laver la bouche d'un enfant avec du savon ou l'obliger à avaler des épices piquantes)[5] ».

A part les mots « tape », « gifle » et « fessée » qui viennent d'être mentionnés, nous avons jugé utile de citer aussi leurs synonymes qui sont d'ailleurs bien utilisés dans le langage courant en ce qui concerne les punitions corporelles en France, comme « taloche », « calotte », « rouste » et « raclée ». Le premier signifie : chiquenaude, claque, fessée, gifle, soufflet, tape[6]. Le deuxième : béret, bonnet mais également : claque, gifle, soufflet, taloche, tape[7]. Le troisième : bastonnade, déculottée, dérouillée, frottée, nasarde, pilée, raclée, rossée, volée[8]. Et le quatrième veut dire : branlée, frottée, gifle[9].

Comme le mentionne toujours ce Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, il y a aussi « les châtiments tendant à rabaisser, humilier, dénigrer, prendre

---

[4] M. A. STRAUS. *Beating the Devil Out of Them: Corporal Punishment in American Families*. New York, Lexington Books, 1994, p. 4.

[5] Comité des droits de l'enfant, *Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, Observation générale n°8,* le 2 juin 2006, disponible sur < www.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/co/CRC.C.GC.8pdf> (consulté le 08 juillet 2012).

[6] Dictionnaire des synonymes et des antonymes français, *Taloche*, disponible sur < http://www.synonymes.com/synonyme.php?mot=taloche&x=44&y=51> (consulté le 08 juillet 2010).

[7] Idem, *Calotte*, disponible sur < http://www.synonymes.com/synonyme.php?mot=calotte&x=0&y=0 > (consulté le 08 juillet 2012).

[8] Idem, *Rouste*, disponible sur <http://www.synonymes.com/synonyme.php?mot=rouste&x=0&y=0> (consulté le 12 février 2013.

[9] Idem, *Raclée*, disponible sur < http://www.synonymes.com/synonyme.php?mot=racl%E9e&x=0&y=0 > (consulté le 08 juillet 2012). Notons par la même occasion l'usage courant des termes comme « baffe » et « tarte », qui sont également des synonymes de « gifle », « claque » et « soufflet ».

pour bouc émissaire, menacer, effrayer ou ridiculiser l'enfant[10] ». Sans oublier entre autres les coups de martinet, le poivre vert ou le piment dans les yeux[11] ainsi que l'exposition aux intempéries[12], nous relevons également d'autres punitions non-corporelles utilisées par certains parents comme l'enfermement dans un espace confiné, les insultes et les vexations[13].

Les punitions corporelles en France

D'après un sondage réalisé par la Sofres en janvier 1999, 54,5% des français disent donner souvent des fessées à leurs enfants[14]. C'est beaucoup d'après l'association *Eduquer sans frapper*[15] qui avait réagit en exigeant la création d'une loi de délit de punition corporelle, au Sénat en 2004. Pour cette association, « Il ne s'agit pas de mettre les parents en prison pour une gifle, mais de lancer une vaste campagne d'information sur les dangers de la fessée[16] ».

En France, le juge n'intervient que lorsque des coups portés par des parents sur leurs enfants n'occasionnent que des blessures graves. Les associations françaises qui se battent pour l'interdiction absolue des châtiments corporels y voient un vide juridique à combler. La plupart des français considèrent cependant que l'éducation des enfants est une affaire privée. Le choix d'une punition modérée leur appartient et que l'Etat ne devrait pas s'en mêler[17]. D'où le débat entre deux théories de l'éducation sur l'usage ou non des peines corporelles dans l'Hexagone, notamment la tape, la fessée et la gifle qui fait encore rage jusqu'à ce jours et que nous essayerons de voir de plus près.

---

[10] Comité des droits de l'enfant, Ibidem.

[11] Site de la LHD de Toulon, *La fessée, un châtiment d'un autre âge*, 9 mai 2007, disponible sur < http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2032 > (consulté le 8 juillet 2012).

[12] P. S. PINHEIRO, expert pour le secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants, « Ne giflez plus les enfants ! », Journal *Libération*, (13 septembre 2006), p.16.

[13] Ibidem.

[14] M. HURET, B. MILCENT, *Faut-il interdire la fessée ?*, Décembre 2003, disponible sur http://www.lexpress.fr/actualite/societe/famille/faut-il-interdire-la-fessee 491939.html, (consulté le 30 janvier 2011).

[15] A. MILLER, psychologue Suisse, est la présidente d'honneur de cette association, et Jacqueline CORNET, médecin, la fondatrice. Eduquer sans frapper, *Quelques jalons d'histoire sur les punitions corporelles*, s.d., disponible sur <http://www.naturalchild.org/alice_miller/eduquer_sans_frapper.html> (consulté le 26 janvier 2011).

[16] M. HURET, B. MILCENT, *Faut-il interdire la fessée ?*, Ibidem.

[17] Ibidem. L'association *Union des familles*, de son côté, ajoute : « Que l'Europe se mêle de ce qui la regarde et respecte les choix éducatif des parents ! ». Joël PLANTET, « Une éducation sans gifle ni fessée », *Lien Social*, N°890 du 26 juin 2008, disponible sur http://www.lien-social.com/spip.php? article2510 (consulté le 8 juillet 2012).

Pour les partisans de la méthode traditionnelle, la fessée a sa place dans l'éducation. Il ne s'agit pas d'après eux de recourir à tout moment à la violence. Il y a selon eux des situations où, ne pas avoir recours à la fessée apparaît comme de la négligence parentale. Citons entre autres la remarque de cette mère de famille de deux garçons qui a retenu toute notre attention. Selon elle, dire « je t'aime » dans l'intimité familiale ne suffit pas toujours pour exprimer de la tendresse à ses enfants[18]. Pour cela, elle leur prodigue des caresses, des baisers et des câlins, car dit-elle :

> « Notre corps leur exprime notre tendresse, parfois bien plus que les mots. Durant toute leur enfance, ils se détachent graduellement du monde des sens pour entrer dans celui de l'intellect. Si nous ne communiquons pas avec leurs sens, notre communication est incomplète. Les enfants sont des personnes à part entière, mais ils ne sont pas des adultes et n'ont ni les mêmes capacités, ni les mêmes besoins[19] ».

Ainsi, en attendant ce détachement graduel de l'enfant du monde des sens, cette mère croit que la punition corporelle peut avoir des vertus encore plus valables que la morale des mots. Puisque les enfants ne sont pas des adultes, il ne faut donc pas, d'après cette maman, attendre d'eux qu'ils comprennent le sens de la morale. D'où l'usage de la fessée qui n'a jamais été une pratique courante pour elle, mais que parfois elle a utilisé lorsque son jugement parental lui disait que c'était la chose à faire. Une autre personne insiste sur le fait que la fessée n'est pas « la première des choses[20] » qu'elle fait. Elle l'utilise « quand tout dialogue avec l'enfant est rompu, quand les punitions n'ont aucun effet[21] ». Un autre parent va encore plus loin lorsqu'il déclare que la fessée ou la gifle ne constitue en rien un châtiment corporel[22]. Pour ce dernier, il y a une différence entre la fessée, « méthode d'éducation utilisée depuis mathusalem n'ayant jamais tué personne[23] », et les châtiments corporels. De même,

---

[18] O. PELKA, *La fessée a sa place*, 03 février 2011, disponible sur <http://www.cyberpresse. ca/ opinions/201102/01/01-4365884-la-fessee-a-sa-place.php> (consulté le 11/04/2011).
[19] Ibidem.
[20] Réaction d'un parent suite à un article de Jacqueline CORNET. J. CORNET, *La fessée bientôt hors-la-loi ?*, disponible sur <http://www.magicmaman.com/,la-fessee-bientot-hors-la-loi,324, 501.asp> (consulté le 26 janvier 2011).
[21] Ibidem.
[22] Journal « Jeunes pour la France Normandie », *Une campagne de sensibilisation mélange fessée et châtiment corporel*, 29.04.2011, disponible sur <http://jpf-normandie.hautetfort.com/archive/ 2011/ 04/29/une-campagne-de-sensibilisation-melange-fessee-et-chatiment.html> (consulté le 13 mai 2011).
[23] Ibidem. Compte tenu de leurs expériences précédentes en tant qu'enfants, certains parents, cité par Olivier MOREL, affirment qu' « une bonne fessée n'a jamais fait de mal à personne ». Elle était bénéfique pour l'enfant. Il n'en souffre pas et c'est un geste salutaire de la part des parents. Pour le bien de l'enfant, ce moyen pourrait être utilisé lorsqu'il y a des moments où on ne peut pas faire autrement. O. MAUREL, *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*,

il nous faut, dit-il, « distinguer la simple gifle ou la vulgaire fessée, des châtiments corporels infligés à certains enfants maltraités et qui constituent une déviance qu'il faut réprimer et sanctionner avec la plus grande fermeté[24] ».

Par contre, pour les tenants de la philosophie onusienne et européenne du droit de l'enfant, l'impératif est d'éviter tout traumatisme[25] aux enfants. En effet, l'article 19 de la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies ordonne que les Etats prennent :

> « toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié[26] ».

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe va dans le même sens, en considérant dans sa Recommandation 1666 (2004) que :

> « tous les châtiments corporels infligés aux enfants violent leur droit fondamental au respect de leur dignité humaine et de leur intégrité physique. Le maintien de la légalité des châtiments corporels dans certains États membres est une violation du droit tout aussi fondamental des enfants à une protection devant la loi à égalité avec les adultes. Il faut casser l'acceptation sociale et juridique du châtiment corporel des enfants[27] ».

La découverte du lien, chez l'enfant, entre violence exercée et violence subie a déjà poussé un bon nombre de pays européens à interdire les châtiments corporels[28]. Or la France, comme bien d'autres pays, notamment le Royaume Uni

---

Montpellier, La Plage, 2001, p. 11, 9 et 13. A noter qu'Olivier MOREL, agrégé de lettres, est professeur respectivement au lycée de Marseille et de Toulon, et écrivain. A travers ses écrits et aussi par des conférences, il fait partie de ceux qui militent en faveur de l'interdiction absolue des punitions corporelles dans l'éducation des enfants.

[24] Journal « Jeunes pour la France », Ibidem.

[25] C. HAMON, *La fessée de retour dans le débat national*, disponible sur <http://www. famillechrétienne.fr/education/enfants/la-fessee-de-retour-dans-le-debat-national t6 s23 d54667.html> (consulté le 27 octobre 2011).

[26] Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme, *Les enfants et les châtiments corporels: « Le droit à l'intégrité physique, aussi un droit de l'enfant »*, Janvier 2008, disponible sur < https:// wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1237671 > (consulté le 17 juillet 2012).

[27] Ibidem.

[28] La Pologne fut le premier pays à interdire les châtiments corporels à l'école. En ce qui concerne les familles c'est la Suède qui va interdire le recours aux châtiments corporels en 1979. Olivier MAUREL, *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, Montpellier, La Plage, 2001, p.21. A propos de la Suède, Pascale KREMER précise qu'au début, 70% des citoyens étaient opposés à cette interdiction. Mais vingt ans plus tard, ils ne sont plus que 10%. Par la suite, l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, la Finlande, l'Autriche, l'Italie ont suivi le mouvement. P. KREMER, *Des associations demandent l'interdiction des châtiments corporels sur les enfants*, disponible sur www.ac-strasbourg.fr/.../La famille d hier a aujourd'hui juin 2008.doc?,pp.25-26 (consulté le 26 janvier 2011).

restent encore réfractaire à cela[29]. *La coordination française pour la Décennie* relève ce fait en précisant que le gouvernement français a aboli les châtiments corporels dans les établissements scolaires et systèmes de justice pénale[30], mais « elle n'a pas encore aboli les châtiments corporels au sein de la famille[31] ». Face à cette situation, l'Etat français est non seulement condamné à plusieurs reprises par les organes de convention des droits de l'Homme[32], mais sommé également par ceux-ci de se mettre en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, 116 associations françaises[33] ont lancé un Appel le 21 février 2007 pour la protection des enfants contre toute forme de violence et demandent à la France d'introduire officiellement l'interdiction des châtiments corporels sur les enfants au sein de la famille dans le Code civil français. Dans cet appel, ces associations demandent que l'article 371-1 du Code Civil du 5 mars 2002, où il est écrit « [L'autorité parentale] appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou

---

[29] En effet, la fessée reste légale dans ces pays tant qu'elle ne provoque pas de « marque visible ». Comme le mentionne un article de Jean-Charles CHAMPAGNAT, la législation française mentionne plus particulièrement le « droit à l'intégrité physique », mais les châtiments corporels n'y sont pas explicitement interdits. J.-C. CHAMPAGNAT, *Espagne, Un père inculpé pour punition corporelle*, 25 septembre 2011, disponible sur http://actu-droitsenfants.over-blog.com/article-espagne-un-pere-inculpe-pour-punition-corporelle-85113553.html (consulté le 06 juillet 2012).

[30] A cela, nous ajoutons pourtant la remarque suivante concernant l'histoire de l'éducation en France, où Marie HURET précise un peu plus loin dans son article cité auparavant, que « malgré les vigoureuses protestations de Montaigne ou de Rabelais contre la fessée, il faut attendre 1830 pour que la flagellation éducative soit abolie… En 1889, on vote une loi menaçant de déchéance paternelle les pères jugés indignes. En 1898, les "mauvais traitements" infligés aux enfants sont bannis ». M. HURET, B. MILCENT, *Faut-il interdire la fessée ?*, Ibidem.

[31] Coordination française pour la Décennie, *L'Education sans violence – Vers l'interdiction des châtiments corporels dans l'éducation familiale en France*, Paris, Mars 2009, p.8. A la question « Les parents ont-ils le droit de corriger leur enfant, de lui donner des claques et des fessées ? », la réponse juridique de Pierre Brice LEBRUN, professeur de droit spécialisé dans l'autorité parentale et le droit de la famille a attiré notre attention. Pour lui, « la loi a priori dit non, elle condamne les violences, surtout si elles sont commises sur un enfant, ce qui est une circonstance aggravante, mais elle ne dit pas vraiment non, parce qu'elle ne cite pas les parents. En clair : frapper un enfant est interdit, mais la loi ne dit pas que c'est interdit même à ses parents, alors que la plupart des parents croient franchement qu'ils en ont le droit. Du coup, face à cette ambigüité, la justice dit oui. En fait, elle ne dit pas vraiment oui, mais plutôt "oui, mais". Elle n'accepte pas : elle tolère sous conditions ». Magicmaman.com, *Fessée : faut-il lever la main ?*, Septembre 2008, disponible sur http://forum.magicmaman.com/salon/debats-actualite/fra,ce-officiellement-discretement-sujet-3661975-1.htm (consulté le 06 juillet 2012).

[32] Voir respectivement dans : Comité des droits de l'enfant, *Observation générale no 1 concernant les buts de l'éducation*, 17 avril 2001, CRC/GC/2001/1, § 31 ; Comité européen des droits sociaux, *Charte sociale européenne*, Conclusions de 2003, Tome 1, France, pp. 184-189 ; Comité européen des droits sociaux, *Charte sociale européenne*, Conclusions de 2005, Tome 1, France, pp. 257-262.

[33] Les associations françaises initiatrices de l'appel sont : *Ni claques ni fessées*, l'*Observatoire de la Violence éducative Ordinaire* et *Stop Violence Stop Maltraitance*. Le texte de l'appel est disponible sur http://www.stopviolence.fr/ et http://www.oveo.org. Coordination française pour la Décennie, Idem, p.18. Pour que des lois contre la maltraitance, plus particulièrement contre les châtiments corporels les plus courants comme les tapes, la fessée et la gifle soient votés, Olivier MOREL souligne que la pression de ces associations sera indispensable. O. MAUREL, *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, p.23.

l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne », soit complété par « *qui exclut tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux punitions corporelles*[34] ».

Olivier MOREL a tout de même essayé de comprendre le pourquoi de l'usage des punitions corporelles dans l'éducation. Il y a d'après lui trois raisons principales. La première dit-il, vient de chez certains juifs, certains chrétiens et certains musulmans qui pensent que « l'enfant porte en lui le mal, le péché, voire le diable et que pour les extirper, il faut le battre[35] ». La deuxième, sans connotation religieuse, affirme que « l'enfant est un petit animal qui doit être dressé et domestiqué. Les coups sont donc indispensables, mais il faut éviter d'en abuser[36] ». La dernière raison qui est plus récente reconnaît que les coups ne sont pas une solution, mais qu' « on ne peut pas faire autrement que d'en donner ou du moins que certains vivent dans de telles conditions qu'ils ne peuvent pas s'en passer[37] ».

Mais en dépit de toutes ces raisons, l'auteur que nous venons de citer et bien d'autres considèrent qu'il faut absolument renoncer aux punitions corporelles. Pourquoi ? A cause de ses nombreuses conséquences néfastes pour l'enfant. Tout d'abord, les châtiments corporels, même léger, perturbent le développement du cerveau de l'enfant[38]. Ils peuvent causer aussi des lésions immédiates. L'enfant secoué peut par exemple, non seulement perdre la vue et être atteint d'une lésion irréversible au cerveau mais en mourir également[39]. Une claque peut endommager le tympan d'un petit enfant. En ce qui concerne la fessée, elle peut « atteindre le nerf

---

[34] *Non à la violence éducative*, Mars 2007, disponible sur <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article 1588 (consulté le 26 janvier 2011).
[35] O. MAUREL, *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, p.27.
[36] Ibidem.
[37] Ibidem.
[38] Idem, p.33. Il est intéressant de relever ici un article paru récemment sur le site web de France Infos qui rapporte que le fait d'avoir reçu des fessées pendant son enfance augmente de 2 à 7% le risque de souffrir de problèmes psychologiques ou comportementaux. L'étude a été menée auprès de 653 adultes et elle porte sur des châtiments corporels légers, qui ne laissent ni bleus ni blessures. G. LECALOT, *La fessée augmente le risque de problèmes mentaux*, France Info, http://www.franceinfo.fr/education-jeunesse/la-fessee-augmente-le-risque-de-problemes-mentaux-selon-une-etude-663569-2012-07-02, (consulté le 3 juillet 2012). A ce sujet, Olivier MOREL cite Jean-Jacques ROUSSEAU qui, dans sa Confession raconte comment une fessée reçue à l'âge de huit ans l'a rendu masochiste et malheureux en amour pour la vie. O. MAUREL, *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, p.44.
[39] Idem, p.35. Un peu plus loin à la page 40, Olivier MOREL cite le sociologue Emmanuel TODD, qui a établi un rapport entre la fréquence des décès d'enfants de moins d'un an en Allemagne en 1850 et 1900 (très supérieure à ce qu'elle était en France) et l'extrémisme autoritaire des techniques éducatives allemandes au XIXe siècle.

sciatique, le coccyx, les organes sexuels[40] ». De même, frapper sur les mains peut causer des fractures, des dislocations et développer prématurément l'ostéoarthrite[41]. A quoi nous ajouterons d'autres conséquences, telles que le stress permanent qui dérègle le système immunitaire et fragilise l'enfant[42], la tendance à la dépression et à ses suites : suicides, alcoolisme, toxicomanie, car les châtiments corporels sont humiliants et dégradent l'image de l'enfant[43]. Nous avons mentionné auparavant le lien, chez l'enfant, entre violence exercée et violence subie. A ce propos, Olivier MOREL fait remarquer aussi que frapper un enfant est un comportement dangereux, car au lieu de communiquer à l'enfant la civilisation, on lui communique le « contraire : la violence[44] ». Ainsi, l'enfant ne garde pas ce que les parents veulent lui enseigner, mais l'exemple donné par leur comportement violent[45]. Devenu violent par la suite, cette situation peut rendre l'enfant insensible et incapable d'exprimer et de ressentir des émotions[46]. Olivier MOREL dénote même que chez beaucoup d'enfants, les gifles et fessées répétées produisent un effet d'endurcissement et provoquent des réactions d'entêtements et de défi[47]. Ce qui peut même aller très loin, car cela « risque d'en faire des meurtriers[48] ». De son côté, le docteur Jacqueline CORNET a découvert au cours de sa recherche, qu'il y a un rapport étroit, entre le fait d'avoir été victime dans son enfance et/ou son adolescence de punitions corporelles importantes et celui d'être aussi victime de nombreux

[40] O. MAUREL, *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, p.35.
[41] Idem, p.38.
[42] Idem, p.40.
[43] Ibidem. L'enfant battu et traité de vaurien par exemple, pense effectivement qu'il ne vaut rien.
[44] Idem, p.35.
[45] A la page 42 de son livre, Olivier MOREL souligne que très souvent, le délinquant le plus agressif est celui qui a été le plus battu. Le problème des banlieues vient de là aussi, car selon lui, « Les familles qui habitent les banlieues sont souvent de milieux populaires où les châtiments corporels sont traditionnellement utilisés. Elles sont souvent originaires d'Afrique, continent où sévit la bastonnade ». Idem, p.53.
A la page 50, l'auteur cite Alice MILLER qui a constaté de son côté que « Hitler, Staline, Ceausescu, Mao et, plus récemment Saddam Hussein et Milosevic sont devenus ce que l'on sait à cause d'une enfance maltraité et/ou vécu dans une atmosphère de froideur affective, sans rien ni personne pour compenser brutalité des coups et manque de tendresse ».
[46] Idem, p.43. Un des traits caractéristiques de l'enfant insensible est pour Daniel MARCHELLI *le manque d'empathie*, c'est-à-dire, la capacité de se mettre à la place des autres, qui est une qualité relationnelle fondamentale pour pouvoir vivre de façon satisfaisante parmi les autres. D. MARCHELLI, *Il est permis d'obéir – L'obéissance n'est pas la soumission*, Paris, 2009, p.87.
[47] Idem, p.55. D'où l'expression que nous entendons souvent de la part des enfants « Ca me fait même pas mal ! ».
[48] Idem, p.44. L'auteur affirme que les individus auteurs de meurtres viennent en général de familles dont les parents sont ou bien indifférents et négligents, ou bien trop coercitifs et adeptes de punitions physiques violentes. Mais bien avant d'en arriver au meurtre, Olivier MOREL a découvert également que les jeux des enfants les plus battus, sont les jeux comportant des armes. D'où le rapport qu'il a établi entre violences subies dans l'enfance et goût de la violence dans l'adolescence et l'âge adulte. Idem, p.41.

accidents[49]. Autrement dit, plus un individu a reçu de coups dans son enfance, plus sa propension aux accidents augmente. Mais pour clore cette énumération des conséquences néfastes de la punition corporelle, nous voulons citer une dernière fois Olivier MOREL qui rapporte que ce moyen d'éducation prédispose aussi l'enfant à subir des abus sexuels. En s'appuyant sur une étude de l'américain Jordan RIAK sur les châtiments corporels, il déclare que :

> « Les enfants qui ont été frappés ne considèrent pas que leur corps leur appartient. Les coups les habituent à accepter l'idée que les adultes ont un pouvoir absolu sur leurs corps, y compris le droit de leur faire mal. Les fessées les convainquent d'autre part que leurs zones sexuelles sont soumises à la volonté des adultes. Il est peu probable que l'enfant qui se résigne à être battu le lundi dise « non » à un violeur le mardi. Les adultes qui ont été abusés ou exploités sexuellement le savent. Les agresseurs cherchent parmi les enfants à qui on a enseigné *« si tu n'obéis pas, tu vas voir ce qui va t'arriver »*, parce qu'ils sont les cibles les plus faciles[50] ».

A ce jour, malgré les recommandations et les injonctions du Comité des droits de l'enfant aux Nations Unies et du Conseil de l'Europe, malgré que, depuis plusieurs années, deux associations *Eduquer sans frapper* et *Enfance au quotidien* demandent le vote d'une loi interdisant les châtiments corporels afin de susciter une prise de conscience de leur nocivité sur les enfants[51], malgré les interpellations de certains députés à l'assemblée nationale[52], le gouvernement français n'a pas encore pris une position claire et nette en faveur de l'interdiction absolue de cette forme de punition.

LE DISCOURS CHRETIEN

Après avoir vu l'état de la question des punitions corporelles en France, nous allons nous intéresser maintenant au discours chrétien français. Mais avant cela, il nous faut résumer brièvement ce que dit la Bible, qui est le fondement de la foi chrétienne,

---

[49] J. CORNET, *Faut-il battre les enfants ? – Relation entre les accidents et la violence éducative*, Revigny, Hommes et Perspectives, 1997, p.62. Au cours d'une étude qu'elle a effectuée en 1995 sur 300 jeunes accidentés, le Dr CORNET a pu constater de façon certaine que « les accidentés qui avaient subi le plus d'accident et les plus graves accidents étaient aussi ceux qui avaient été battu le plus fort, le plus fréquemment et le plus longuement au cours de leur enfance et de leur jeunesse ».

[50] O. MAUREL, *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, p.45.

[51] P. KREMER, *Des associations demandent l'interdiction des châtiments corporels sur les enfants*, Ibidem.

[52] Citons entre autres : le député UDF André SANTINI le 22 mai 2000 (P. KREMER, Ibidem) et le député UMP Edwige ANTIER en 2009 (C. HAMON, *La fessée de retour dans le débat national*, Ibidem).

Les versets bibliques sur le châtiment corporel

Au lieu d'énumérer et d'analyser tous les versets bibliques qui parlent de punition corporelle[53], nous avons choisi, dans cette partie, de laisser parler la Bible et de l'entendre sur ce qu'elle dit de positif et de négatif dans l'utilisation de ce moyen d'éducation.

Pour les auteurs bibliques, la punition corporelle est positive, nécessaire et utile pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour éduquer[54]. Parmi ces versets nous relevons Proverbes 22.15 : « *La folie est liée au cœur des jeunes, le bâton qui châtie les en éloignera*[55] », qui servirait très souvent de fondement à la conviction de certains parents chrétiens pour dire que la nature de l'enfant est encline au mal et que c'est à travers le châtiment corporel qu'elle peut être redressée. Ce verset servirait aussi à justifier l'utilisation d'objets pour administrer les punitions, tout comme un autre verset dans Proverbe 23.13 : « *N'écarte pas des jeunes le châtiment ! Si tu les frappes du bâton, ils n'en mourront pas !*[56] ». Par ailleurs, un autre verset du livre des Proverbes qui dit : « *Qui épargne le bâton n'aime pas son fils, mais qui l'aime se hâte de la châtier*[57] », perçoit le châtiment corporel comme une preuve d'amour de la part des parents. Il procure aussi la sagesse[58]. D'autres versets seraient ensuite cités, toujours par ces parents chrétiens, pour conforter l'utilisation du châtiment, en particulier ceux qui mettent l'accent sur l'obéissance de l'enfant à l'autorité parentale, dont Exode 20.12 : « *Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne* », Éphésiens 6.2 « *Honore ton père et ta mère, c'est le premier commandement accompagné d'une promesse* », Colossiens 3.20 « *Enfants, obéissez en tout à vos parents, voilà ce que le Seigneur attend de vous* », et Timothée 3.4-5 concernant une des recommandations de l'apôtre Paul sur les qualités que doivent avoir les dirigeants d'une église : « *Qu'il sache bien gouverner sa propre maison et tenir ses enfants dans la soumission, en toute dignité : quelqu'un, en effet, qui ne saurait gouverner sa propre maison, comment prendrait-il soin d'une Eglise de Dieu ?* ».

---

[53] Pour une étude plus détaillée, voir L.-N. RAKOTONANAHARY, *Le châtiment corporel dans l'éducation des enfants – Approche contemporaine et biblique*, Collonges-sous-Salève, Faculté adventiste de théologie, 1996.
[54] Traduction Œcuménique de la Bible, *La Bible*, Edition intégrale, Paris, Cerf, 1998, 2Samuel 7.14 ; Proverbes 19.18, 22.15, 23.13-14, 29.15, ainsi que dans Hébreux 12.5-11.
[55] Idem, Proverbes 22.15.
[56] Idem, Proverbes 23.13.
[57] Idem, Proverbes 13.24.
[58] Idem, Proverbes 29.15.

Cependant, des écrits bibliques émettent également des mises en gardes en ce qui concerne la dangerosité de ce moyen d'éducation, plus particulièrement parce qu'il y a des risque d'abus. Proverbe 23.13, que nous venons de citer, parle non seulement de la justification dans l'usage du bâton pour punir, mais sous-entend aussi la possibilité que l'enfant meure suite à une correction. L'apôtre Paul de son côté souligne dans ses épîtres aux Ephésiens et aux Colossiens[59], qu'au lieu de faire du bien, certaines punitions peuvent révolter et irriter les enfants. Dans 1Roi 12.13,14[60] par exemple, le comportement du roi Roboam à l'encontre de son peuple met en évidence le fait que l'usage abusif de la punition corporelle peut même conduire à la rébellion et à l'éloignement de l'enfant vis-à-vis de ses parents.

Après ce bref résumé sur les aperçus biblique positif et négatif du châtiment corporel, essayons maintenant de répondre à la question « Quel est le discours chrétien en France sur l'usage du châtiment corporel dans l'éducation des enfants ? ».

Les Eglises chrétiennes françaises et la punition corporelle

La documentation disponible pour réaliser cette partie concernant les Eglises chrétiennes françaises et la punition corporelle s'est révélée limitée. La réflexion sur ce sujet semble en grande partie évacuée, du moins en ce qui concerne la pratique effective de la punition corporelle dans les familles chrétiennes actuelles. Au cours de nos recherches, nous n'avons trouvé qu'un seul article écrit par Pascale QUINCY-LEFEBRE. En élargissant notre recherche vers les auteurs francophones, nous sommes tombés sur une thèse de doctorat soutenue récemment au Québec, à l'Ecole de criminologie de l'Université de Montréal, qui a retenu toute notre attention.

Dans son article qui s'intitule *Faut-il frapper les enfants ?*, Pascale QUINCY-LEFEBRE a étudié les violences que l'on a l'habitude de dire « ordinaires », en

[59] Ephésiens 6.4 : « *Vous, parents, ne révoltez pas vos enfants, mais élevez-les en leur donnant une éducation et des avertissements inspirés par le Seigneur* »; Colossiens 3.21 : « *Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne se découragent* ».

[60] C'était une parole du roi Roboam adressée aux enfants d'Israël lorsque ceux-ci sont venus lui demander de ne pas faire comme son père, le roi Salomon, qui leur avait imposé un joug dur et une rude servitude auparavant. Au lieu d'écouter le conseil des vieillards, il a préféré celui des jeunes gens qui avaient grandi avec lui et qui l'entouraient. D'où cette parole très dure qui va provoquer la division du royaume d'Israël. A la place des fouets utilisés par son père, Roboam promet aux enfants d'Israël des « scorpions », c'est-à-dire des « fouets garnis de pointe », qui sont ici utilisés métaphoriquement pour dire que la punition, la douleur, l'infirmité et le fléau que le roi va infliger à son peuple seront beaucoup plus intenses par rapport à ce qu'ils ont endurés auparavant. W. CORSWANT, *Dictionnaire d'archéologie biblique*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1956, scorpion, p.158.

rapport au droit de correction des pères de famille vis-à-vis des lois, où il évoque l'implication de quelques familles catholiques françaises autour du thème des châtiments corporels dans l'éducation familiale pendant l'entre-deux-guerres[61]. Des débats furent lancés sur ce sujet à cette époque dans l'AMC[62], une revue de l'association[63] fondée par l'Abbé VIOLLET. Suite à la publication d'un livre de l'Abbé Henri MORICE intitulé l'*Art de commander aux enfants*[64], les lecteurs du Bulletin de l'AMC sont consultés afin de faire connaître leur avis et leur expérience sur le thème de l'usage des punitions corporelles dans l'éducation. Trois avis ont été relevés par l'auteur dans son article. Il y a tout d'abord ceux qui défendent activement et publiquement cette pratique, notamment les organes catholiques qui font généralement référence à la nature déchue de l'enfant à cause du péché originel[65], certains lecteurs de l'AMC qui s'appuient non seulement sur le contenu de la Bible « appréhendé de façon littérale[66] » mais aussi sur le succès de leur éducation et leur réussite sociale, et certains pères de famille qui justifient le recours aux châtiments corporels, pas seulement au nom des intérêts de l'enfant, mais aussi par le récit de l'échec éducatif de ses parents qu'ils expliquent par la faiblesse et le désintérêt que ceux-ci leur manifestaient[67]. Mais il y a ensuite les opposants aux châtiments corporels qui voient que la famille ne peut, selon eux, « ignorer l'avènement d'une société nouvelle égalitaire et libérale[68] ». Tout en tenant compte des nouveaux rythmes de la vie, dans une société industrielle, qui fragilisent l'individu, cette catégorie de lecteurs de l'AMC, en majorité du sexe féminin, condamne cette forme

[61] P. QUINCY-LEFEBRE, « Faut-il frapper les enfants ? », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, Numéro 2, 1999, p.175-192.
[62] Association du Mariage Chrétien.
[63] La revue et l'association portent le même nom : AMC. Elles furent créées durant la Première Guerre mondiale par l'Abbé VIOLLET (1875-1956), prêtre et aumônier dans le 14e arrondissement de Paris, afin d'éduquer les parent, pour promouvoir le respect des lois du mariage, source de la fécondité et de défendre l'institution matrimoniale catholique en lui rendant toute son efficacité morale, sociale et religieuse. P. QUINCY-LEFEBVRE, « Faut-il frapper les enfants ? », p.176.
[64] Dans son livre, l'auteur condamne une éducation qui, selon ses propres termes est une « éducation dans le coton », qui ne prépare pas l'enfant à affronter les difficultés de la vie et à assumer la défense de la patrie. Pour Henri MORICE, la souffrance est un mal nécessaire à la préparation du futur adulte. Cette affirmation le conduit à consacrer un chapitre de son ouvrage à « l'apologie du fouet », après avoir dénoncé dans un passage précédent « la peur de faire souffrir » d'une société à la sensibilité qu'il décrit comme excessive. H. MORICE, *L'Art de commander aux enfants*, Avignon, Maison Aubanel, 3e édition, 1923.
[65] P. QUINCY-LEFEBVRE, « Faut-il frapper les enfants ? », p.182. Notons ci que certains lecteurs de l'AMC ont réagit à cet argument en mettant plutôt en cause des erreurs éducatives (en particulier celles de femmes laissées seules pendant la guerre) plutôt qu'une nature originellement pervertie pour expliquer la faute et justifier le châtiment.
[66] Idem, p.180.
[67] Ibidem.
[68] P. QUINCY-LEFEBVRE, « Faut-il frapper les enfants ? », p. 186.

de sanction qui peut d'après elle devenir un danger lorsqu'ils sont dispensés à des enfants rendus nerveux par la vitesse des temps modernes. Il ne s'agit pas pour celle-ci de condamner les écritures, mais :

> « d'adapter les méthodes à l'époque par des connaissances nouvelles sur l'enfance, la société, la conviction que l'autorité peut s'appuyer sur d'autres sentiments et moyens pour s'imposer[69].

Enfin, le dernier avis est celui des « non sauf si[70] », qui autorisent différentes pratiques éducatives, y compris les punitions corporelles et les méthodes nouvelles, pourvu que le résultat soit atteint.

Après cet article, venons-en maintenant à la thèse de doctorat soutenue par Adriana Pacheco ESPINO BARROS en 2010 à l'Université de Montréal[71]. Précisons d'avance que le contenu de ce travail de recherche n'a rien à voir avec l'église chrétienne en France. Mais nous avons tenu malgré tout à l'intégrer dans ce travail de recherche, non seulement à cause de sa pertinence, mais également pour sa particularité car c'est rare de trouver des études de ce genre faites dans les milieux chrétiens francophones.

Dans sa thèse, Madame BARROS fait part d'une enquête qu'elle avait effectuée auprès de quatre congrégations protestantes conservatrices (deux Églises évangéliques, une Église pentecôtiste et une Église baptiste) au Québec. D'après elle, ces groupes protestants, qui font une interprétation assez littérale de la Bible, privilégient l'usage des châtiments corporels, plus précisément l'utilisation d'objets pour administrer les punitions, afin de : « contrer chez l'enfant ce qu'ils considèrent comme un penchant inné au mal qui serait associé à l'influence de Satan[72] ». Cette pratique a donné lieu depuis quelques années à de nombreuses mises en accusations criminelles, ou encore à des procédures juridiques en vertu de lois de protection de l'enfant au Canada. Ce qui est reproché essentiellement à ces groupes, c'est :

---

[69] Ibidem.

[70] Idem, p.191. Les « non sauf si » tiennent comptent non seulement de l'incompétence des parents incapables de maîtriser les nouvelles méthodes d'éducation que nous venons de citer, mais également du fait que, selon eux, l'enfant est un petit animal ou sous l'aspect d'un petit primitif encore non touché par la raison. Avec cet être de nature, la relation passe par le dressage et ne peut s'établir que par les sens. Les parents justifient donc par là la nécessité du contact physique que sont les punitions corporelles lorsqu'ils doivent imposer leur autorité.

[71] A. P. ESPINO BARROS, *Etude sur le châtiment corporel des enfants chez les protestants conservateurs du Québec. Conflit entre loi séculière et loi divine ?*, Québec, Université de Montréal, 2012.

[72] Idem, p.1.

> « d'abuser du recours au châtiment corporel, au point où les punitions puissent s'apparenter à des sévices physiques qui compromettent la sécurité ou le développement de leurs enfants[73] ».

Dans sa thèse, elle relève cependant un paradoxe car d'un côté il y a cette interprétation assez littérale de la Bible à propos de cette pratique de la part de ces protestants conservateurs et de l'autre côté, elle se demande pourquoi ces groupes transgressent le précepte biblique qui les enjoigne à obéir aux lois et à respecter les autorités gouvernementales[74]. En réponse à cette question, ces chrétiens protestants invoquent deux arguments. Premièrement, ils ne se cachent pas, de transgresser la loi, car, selon eux, l'Etat du Québec, de par son agissement :

> « tente de restreindre les droits séculaires des parents et les droits religieux de ceux qui, parmi eux qui sont croyants… les parents, en désobéissant à la loi, ne feraient qu'exercer leur droit légitime de discipliner leurs enfants[75] ».

Deuxièmement, ils empruntent les paroles de Pierre et des apôtres qui répondaient au Sanhédrin et au Grand Prêtre "qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes"[76]. Selon ces chrétiens, l'Etat a légiféré contre les principes bibliques. Leur désobéissance à la loi est par conséquent justifiée car il s'agit là de « la préséance de la loi divine sur la loi séculaire[77] ». Pour résoudre ces incompatibilités entre les lois séculaires qui encadrent le châtiment corporel et la Bible, Adriana relève à la fin de sa thèse trois attitudes des ces groupe de protestants conservateurs : une attitude de conciliation qui favorise l'accommodement de leurs préceptes religieux à la loi, une attitude d'omission face à cette loi séculière où l'individu choisit pour une

---

[73] A. P. ESPINO BARROS, *Etude sur le châtiment corporel des enfants chez les protestants conservateurs du Québec. Conflit entre loi séculière et loi divine ?*, p.2. Il arrive même d'après l'auteur, que certains groupes protestants conservateurs prescrivent formellement à leurs membres d'administrer les châtiments corporels en se servant des objets et les incitent à défier les lois qui limitent le recours au châtiment corporel, comme ce fut le cas au Québec, au cours des années 1980, de l'Église baptiste de Windsor, congrégation où tous les enfants étaient battus avec des bâtons, y compris les nourrissons, ou plus récemment, en 2001, en Aylmer, Ontario, où des enfants étaient battus avec des bâtons et des chaînes sous les recommandations du pasteur d'une Église protestante conservatrice.

[74] Deux passages bibliques dans les écrits de Paul mettent l'accent sur le devoir d'obéissance aux lois séculières. Le premier dans Romains 13.1-2 dit : « *Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes* », tandis que le deuxième dans 1Pierre 2 : 13-14 dit : « *Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute autorité établie parmi les hommes, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien* ».

[75] A. P. ESPINO BARROS, *Etude sur le châtiment corporel des enfants chez les protestants conservateurs du Québec. Conflit entre loi séculière et loi divine ?*, p.254.

[76] Actes 5.29.

[77] A. P. ESPINO BARROS, *Etude sur le châtiment corporel des enfants chez les protestants conservateurs du Québec. Conflit entre loi séculière et loi divine ?*, p.255.

désobéissance passive de la loi, et enfin une attitude contestataire face aux autorités où la désobéissance aux lois est vue comme une forme de militantisme[78].

L'EGLISE ADVENTISTE FRANCAISE

Au niveau administratif, l'église adventiste française, comme nous l'avons déjà mentionné dans notre introduction, fait partie de l'Union des fédérations adventistes de France, de Belgique et du Luxembourg, connue sous le nom d'Union franco-belge ou Ufb. Avant d'en venir à l'objet de notre étude qui est la punition corporelle dans l'église adventiste française, nous ne pouvons pas ne pas mentionner les écrits d'Ellen White.

Les écrits d'Ellen WHITE

Les écrits d'Ellen White ont une place prépondérante dans l'Eglise adventiste. Tout d'abord, parce qu'elle fut parmi ceux qui ont œuvré pour la fondation et le développement de cette église. Puis la seconde raison, c'est que jusqu'à ce jour, ses écrits continuent d'exercer une forte influence spirituelle et pratique sur l'église et sur ses activités[79]. Nous essayerons de voir ce qu'elle pense respectivement de l'éducation de l'enfant, et de l'usage de la punition corporelle dans l'éducation[80].

Pour ce qui est de l'éducation de l'enfant, elle rappelle d'emblée que la nature humaine a « *une propension au mal à la laquelle l'homme abandonné à lui-même ne peut résister*[81] *»*. C'est selon elle la conséquence du premier péché qui se manifeste dans la vie de tous les hommes, y compris dans celle de l'enfant. Notons ici la similitude entre le point de vue d'Ellen White et les protestants conservateurs du Québec que nous avons étudiés auparavant. Pour remédier à cela, celle-ci préconise une mission de collaboration des parents et des éducateurs avec le Christ, afin de « *Restaurer en l'homme l'image de son Créateur, le ramener à la perfection originelle, favoriser le développement du corps, de l'esprit et de l'âme*[82]*…* ».

---

[78] Idem, p.251.

[79] Cela en dépit du fait que son ministère prophétique n'a jamais fait l'unanimité dans l'Eglise adventiste. R. LEHMANN, *Les adventistes du septième jour*, Brepols, Belgique, 1987, p.21. A part l'éducation, elle traitait aussi dans ses nombreux écrits divers sujets d'ordre ecclésiastique, doctrinal, dans le domaine de la santé, la tempérance, la publication, etc… Mariée au prédicateur James WHITE, elle fut mère de quatre enfants.

[80] A noter que c'est nous qui avons traduit en français les citations tirées des livres ou des ouvrages d'Ellen WHITE en anglais que nous avons consultés.

[81] E. G. WHITE, *Education*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1986, p.25.

[82] E. G. WHITE, *Education*, p.10.

Comment ? En éduquant l'enfant selon les directives de celui qui fut à l'origine de l'être à éduquer, c'est-à-dire Dieu, ce Créateur. La Bible va jouer ici un rôle important car, déclare Ellen White : *« La Bible, sa parole est un guide…, si les parents le désirent, ils y trouveront une direction claire sur l'éducation et l'instruction de leurs enfants*[83] *».* Commentant le cinquième commandement du décalogue où les enfants sont tenus d'honorer leur père et leur mère[84], elle souligne que l'enfant doit obéir à ses parents, comme ceux-ci à leur tour doivent obéir à Dieu[85].

S'appuyant sur les paroles du livre des Proverbes, Ellen WHITE est d'avis que le châtiment corporel peut être nécessaire quand les autres recours ont échoué afin de ramener l'enfant à la raison[86]. Nous trouvons ici que même si sa pensée dénote une similitude par rapport aux congrégations protestantes conservatrices du Québec dont nous avons parlé auparavant, elle se démarque de celles-ci en adoptant trois attitudes particulières. Premièrement, elle ne préconise l'usage de cette pratique qu'en dernier recours. Voici ce qu'elle dit à propos de l'exercice de la discipline à l'école :

> « Nous souhaiterions que dans une salle de classe, on n'aura jamais l'occasion d'utiliser le bâton. Mais si, dans une école, il y a ceux qui obstinément résistent à tous les conseils, les supplications et à toutes les prières…, alors il est nécessaire de leur faire comprendre qu'ils doivent obéir[87] ».

A l'intention des parents de son époque, elle a donné également le conseil suivant : « *Quand votre cœur est adouci par la sympathie, parlez avec le fautif. Si l'affaire peut être réglé sans l'usage du bâton, alors tant mieux*[88] ». Deuxièmement, elle adopte une position particulière lorsqu'elle dénonce les deux extrêmes à éviter[89]. D'une part, il y a selon elle ceux qui éduquent leurs enfants *avec une verge de fer*, c'est-à-dire des parents qui :

> « sont pleins de dignité, froids, indifférents. Le rire enfantin, l'impatience, les activités agitées d'une vie jeune n'ont pas d'excuse à leurs yeux. Des écarts de

---

[83] E. G. WHITE, *Child guidance*, Tennessee USA, Southern publishing association, 1954, p.256.
[84] Exode 20.12.
[85] E. G. WHITE, *Education*, p.295.
[86] E. G. WHITE, *Counsels to parents, teachers and students*, California, Pacific press publishing association, 1943, p.116.
[87] E. G. White, « The use of the rod », *Pacific Union Recorder*, December 5, 1801, dans CD ROM (version 1.12), *The Published E.G. WHITE Writings*, Maryland, EGW Estate Inc., 1990.
[88] E. G. WHITE, *The upward look*, Washington, Review and herald publishing association, 1982.
[89] Ces deux catégories de parents, d'après celle-ci, font un travail effrayant car ni l'un ni l'autre ne suivent les instructions de la Bible. E. G. WHITE, *Child guidance*, Tennessee, Southern publishing association, 1954, p.175.

> conduite insignifiants sont traités comme des péchés graves… Les enfants sont alors éduqués dans la peur des parents[90] ».

D'autre part, il y a ceux qui sont laxistes et qui au jour du jugement, dit-elle, « *Beaucoup d'enfants se lèveront…, condamneront leurs parents parce qu'ils ne les ont pas corrigés et les rendront responsables de leur perte*[91] ». Enfin, elle adresse une critique sévère à l'égard des parents qui punissent leurs enfants lorsqu'ils sont en colère, car dit-elle :

> « Les enfants ne peuvent pas être instruits de cette manière. Les parents en colère ont besoin d'être châtiés par le bâton eux-mêmes, au lieu de châtier leurs enfants[92] ».

Par contre, si le bâton du châtiment est utilisé non avec passion, mais avec amour et prière[93] dit-elle, cela fait du foyer un endroit en ordre et agréable. A propos d'amour, elle indique que dans leur situation de parents, les pères et les mères devraient étudier les relations entre Dieu et ses petits enfants. D'après Ellen White, le gouvernement divin est fondé sur l'amour, qui n'exclut pas cependant le châtiment[94]. Dans son livre *Education*, elle va encore insister auprès des éducateurs de son temps, sur le rôle de cet amour lorsqu'on punit un enfant :

> « Leurs [éducateurs] paroles seront pleines d'amour et de tendresse, de patience et de maîtrise de soi. Ils joindront au sens de la justice, la miséricorde et la compassion. Lorsqu'il sera nécessaire de réprimander, ils le feront sans excès, et avec humilité. Avec douceur ils montreront à l'enfant ses erreurs, et l'aideront à se reprendre. Chaque éducateur digne de ce nom, sentira qu'il vaut mieux se tromper par excès de miséricorde que de sévérité[95] ».

Après cet aperçu du point de vue d'Ellen WHITE sur la place des punitions corporelles dans l'éducation, que dit l'église adventiste française à ce propos ? Nous essayerons de répondre à cette question en consultant quatre documents dont un de

---

[90] E. G. WHITE, *Counsels to parents, teachers and students*, p.113.

[91] E. G. WHITE, *Témoignages pour l'église*, Vol.1, Dammarie-les-Lys, SDT, 1955, p.152. Citant l'exemple des enfants dépravés du prophète Elie dans 1Samuel 1.13-14, elle avait fait dans le même ouvrage la déclaration suivante à l'intention des pasteurs et des responsables de l'église à son époque : « Les serviteurs de Dieu, tout particulièrement, devraient se faire obéir de leurs enfants. J'ai vu qu'ils n'étaient pas en mesure de juger ou de décider des affaires de l'Eglise, s'ils ne pouvaient gouverner leur propre maison. Qu'ils mettent de l'ordre chez eux, ainsi leurs avis auront du poids dans l'Eglise et leur autorité s'affirmera ».

[92] E. G. WHITE, « The use of the rod », Pacific union recorder, December 5, 1801, dans CD rom (version 1.12), The published E.G. WHITE writings, Maryland, E.G.W. Estate inc, 1990.

[93] E. G. WHITE, *Child guidance*, p.276.

[94] E. G. WHITE, *Notes of travel, N°5 (Visit to San Pasqual and Escondito*), Advent Review and Sabbath Herald, August 29, 1907, p.7. Concernant cette association amour/châtiment, elle va s'appuyer sur un texte dans Deutéronome 8.5 qui dit : « *Reconnais en ton cœur que l'Éternel, ton Dieu, te châtie comme un homme châtie son enfant* ».

[95] E. G. WHITE, *Education*, p.325-326.

l'église adventiste mondiale et trois de l'Union franco-belge, notamment le Manuel de l'église, le site web, des ouvrages contenant des réflexions et propositions de la commission éthique, ainsi que la revue *Signes des Temps*.

L'Union franco-belge (Ufb)

A notre connaissance, il n'y a pas à ce jour d'éléments ni de faits concrets qui nous permettent d'établir qu'en France, les parents adventistes punissent en châtiant corporellement leurs enfants. Des rumeurs circulent cependant, tel cet animateur JA[96] qui a reçu la confidence suivante d'une fille dans la branche des Compagnons de son église : « *Je n'attends que l'âge de ma majorité pour quitter le domicile familial et l'église adventiste* ». Pourquoi ? « *A cause de la violence de mes parents. Par exemple, j'ai été punie un jour* ». De quelle manière ? « *Lire des versets bibliques, puis frappée avec une règle après. Pour moi, Parents, Eglise, Dieu et la Bible = Violence* ». Préoccupée sans doute par le problème de la violence éducative qui est présente au sein de sa communauté, l'Eglise adventiste du 7e jour en France a jugé important de faire face à cette menace. Quatre documents de l'Ufb que nous avons consultés, notamment le Manuel d'église, le site web, des déclarations de la Commission éthique, ainsi qu'un numéro du journal *Signes des temps*[97] semblent attester l'existence de cette pratique au sein de certaines familles de l'église.

Le Manuel d'église[98]

Le Manuel d'Eglise est un ouvrage de référence pour connaître l'organisation, les rites et les croyances de l'Eglise adventiste. Par rapport au Manuel d'église qui date de 1987[99], l'édition révisée de 2006[100] comporte un ajout significatif, dont un

[96] Jeunesse Adventiste, en lien étroit avec l'Eglise Adventiste du 7e jour, est un mouvement de jeunesse proche du scoutisme dans son organisation et ses méthodes. La JA fait partie de la Fédération du Scoutisme Evangélique Français. Ce mouvement a une progression, des brevets et des branches qui portent les noms de : Bourgeons (4 à 6 ans), Tisons (7 à 11 ans), Explorateurs (12 à 15 ans), Compagnons (16 à 18 ans) et Aînés (19 ans et +). Depuis sa création, la mission de la Jeunesse Adventiste est de répandre l'Evangile dans le monde. *Jeunesse Adventiste*, disponible sur <fr.scoutwiki.org/Jeunesse_adventiste> (consulté le 09 septembre 2012).

[97] *Signes des Temps*, N°1605 – 136e année, Janvier-février 2012. Ce numéro contient cinq articles dont : *Pas de liberté sans limites*, *L'autorité, bâton ou tuteur ?*, *L'usage de la force*, Être en conflit, en opposition, *Faciliter la discipline*.

[98] Un changement dans le manuel d'église est toujours quelque chose de significatif. Il est possible d'étudier l'évolution de l'église à travers les différentes éditions du manuel. Le blog documentaire des Archives historiques de l'adventisme en Europe (section Collonges-sous-Salève, France), *Manuel d'église*, disponible sur <http://www.archivesadventistes.org/blog/manuel-d'église> (consulté le 15 avril 2012).

[99] Eglise adventiste du 7e jour, *Manuel d'Eglise*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1987.

nouveau chapitre consacré à divers départements des Ministères dans l'église. Parmi ces départements, nous en avons relevé trois, notamment le département des Ministères de la famille, le département du Ministère des femmes et, celui qui nous intéresse, le département des Ministères en faveur des enfants[101]. D'après cet ouvrage, le département des ministères en faveur des enfants a pour but de développer la foi des enfants de la naissance à l'âge de quatorze ans en les amenant à s'unir à l'église[102]. Parmi ses ordres de mission, le département s'efforce de développer des ministères en faveur de la protection des enfants où :

> « L'Eglise adoptera des mesures pour préserver les enfants des maltraitances physiques, émotionnelles, sexuelles et spirituelles, ainsi que pour se protéger elle-même[103] ».

A la lecture de ce manuel, nous avons remarqué qu'il n'était question pour l'Eglise que d'efforts et d'adoption de mesures. Nous nous sommes alors demandés quels sont les efforts faits et quelles sont les mesures adoptées jusqu'à ce jour par l'Eglise adventiste en France pour protéger les enfants de la communauté de cette maltraitance évoquée auparavant ? En réponse à cette question, nous relevons trois actions de l'Ufb : tout d'abord, l'information et l'éducation par son site web, puis la mise en place d'une Commission éthique, et enfin la publication d'articles en rapport avec le sujet qui nous intéresse dans la revue *Signes des temps*.

Le site web de l'Ufb

Par l'intermédiaire de son site web[104], l'Union franco-belge a mis à la disposition des membres de l'église des documents qu'ils peuvent consulter et télécharger dont, des documents sur le Département du ministère de la famille, le Département du ministère des femmes et le Département des ministères des enfants. Quand nous avons consulté ce site, nous avons constaté que le Département du ministère des femmes est bien fourni en documents concernant la violence vis-à-vis des femmes. D'une part, nous avons relevé en effet, qu'en cette année 2012, la date du 9 juin est une journée consacrée à la prévention des abus[105]. Par contre, dans le Département

---

[100] Eglise adventiste du 7e jour, *Manuel d'Eglise*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2006.
[101] Idem, p.126.
[102] Ibidem.
[103] Idem, p.127.
[104] Disponible sur <http://www.adventiste.org/union-franco-belge> (consulté le 10 août 2012).
[105] *Le Département du ministère des femmes*, disponible sur <http://adventiste.org/ministeere-des-femmes-.html> (consulté le 12 septembre 2012). Cinq liens sont proposés, notamment un Montage

du ministère de la famille et celui des ministères des enfants, nous n'avons pas trouvé de document spécifique sur la violence vis-à-vis des enfants[106] cette année. Comme le 9 juin a été programmée journée de prévention des abus contre les femmes, nous nous sommes demandé s'il était également prévu cette année une journée de prévention des maltraitances contre les enfants. Notons malgré tout que l'année dernière, le site du Département du ministère des femmes présentait un programme qui nous a intéressé. Il s'agit d'une journée de prévention des abus qui s'intitule *Aimé et Réhabilité*[107]. Il est vrai que le contenu du programme parlait surtout de violence physique et de mauvais traitement contre les femmes. Nous y avons cependant relevé des animations et des activités qui, a notre avis, sensibilisaient par la même occasion l'église à la violence vis-à-vis des enfants. Dans l'histoire pour les enfants par exemple, nous avons trouvé judicieux le fait de proposer deux choses que les enfants peuvent faire face à une grosse difficulté. Premièrement, adresser une prière à Jésus et placer sa confiance en Lui. Deuxièmement, demander de l'aide à un adulte[108]. Dans une autre activité, il était question de demander aux enfants de 6-8 ans d'écrire une page sur le sujet suivant : *Comment l'église et la communauté peuvent travailler de concert afin d'aider les victimes et leurs enfants*[109]. Enfin, dans son sermon, Mable C. DUNBAR souligne notamment que les actes de violence ont cours dans les foyers, y compris les foyers chrétiens et qu'il ne faut pas se leurrer dit-il, en pensant que de tels actes n'ont pas cours dans les foyers adventistes[110]. Et le vrai débat, d'après lui, c'est que :

> « La violence domestique et les mauvais traitements sous leurs différentes facettes sont des évidences que Satan est à l'œuvre, tentant d'établir son royaume en détruisant l'ordre, l'amour et la joie dans les relations humaine[111] ».

2012 prévention des abus, Journée du 9 juin 2012, Programme prévention des abus 2012, Programme de la journée de juin 2012 et Montage juin 2012.

[106] Nous n'avons trouvé sur le site du Département du ministère de la famille que des informations à propos du Camp meeting été, du 20 au 25 août 2012 qui s'intitule : « Une église, une Mission, un mouvement de réveil », tandis que dans le site du Département des ministères des enfants, il n'est question que du Cahier de charge de ce Département, de la Formation présentation KID et du Ministère des enfants dans l'église. *Le Département du ministère de la famille*, disponible sur <http:/adventiste.org/ministere-de-la-famille-.html> (consulté le 06 septembre 2012), *Le Département des ministères des enfants*, disponible sur <http:/www.adventiste.org/ministeere-des-enfants-.html (consulté le 12 septembre 2012).

[107] M. C. DUNBAR, « Aimé et Réhabilité », *Programme Journée de prévention des abus 2011*, disponible sur <http://adventiste.org/upload/document/1317890334_journee-prevention-abus-2011.pdf.> (consulté le 08 novembre 2011).

[108] M. C. DUNBAR, « Quand ton fardeau est pesant », *Histoire pour les enfants*, op. cit., p.6.

[109] Idem, *Activité pour les enfants*, p.7.

[110] Idem, p.12.

[111] Idem, p.13

Et le prédicateur poursuit en affirmant que :

> « Satan désire que les hommes et les femmes continuent à se craindre, se blâmer et s'humilier mutuellement afin de les empêcher de s'unir pour le combattre lui le véritable ennemi de nos âmes. Nous n'avons pas à lutter les unes contre les autres : hommes contre femmes, membres contre dirigeants, parents contre enfants. Nous devons lutter contre l'ennemi des âmes[112] ».

Mable C. DUNBAR conclut dans son sermon que Dieu voudrait que tous ses enfants se mettent à l'œuvre afin de mettre fin à la violence domestique sous toutes ses formes et au cycle de violence qui se transmet de génération en génération[113].

La Commission éthique

Pourquoi une Commission éthique ? La mise en place de la Commission éthique a pour but d'ouvrir une réflexion globale et de proposer des réponses aux diverses questions du « Que faire ? Que penser ? Que peut-on faire ou ne pas faire ?[114] » afin d'aider les membres de la communauté adventiste à mieux faire face, dans la société contemporaine, aux situations concrètes, souvent complexes et difficiles de l'existence[115]. Depuis sa mise en place en 1994, divers sujets ont été étudiés, suivi par des propositions et des déclarations, dont trois concernant la violence domestique. Nous remarquons d'emblée qu'au lieu des termes *châtiment corporel* et *punition corporelle*, cette Commission utilise plutôt les termes *violence* et *violence domestique*. En 2002, elle a recommandé au comité de l'Ufb d'approuver sa première déclaration sur la violence au sein de la famille. D'après celle-ci, la violence[116] n'a pas sa place parmi les disciples de Jésus. Si cela existe, l'Eglise doit :

- « se pencher sur les personnes impliquées dans la violence au sein de la famille[117] » en écoutant ceux qui souffrent, en dénonçant cette violence comme une injustice, en prenant la défense des victimes et en soutenant les familles affectées ;

---

[112] Ibidem.
[113] Idem, p.16.
[114] Eglise adventiste du 7e jour, *Déclarations éthique & faits de société III*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2008, p.7.
[115] En outre, la plupart des chrétiens adventistes sont souvent partagés entre le désir de s'adapter au monde changeant et la crainte de la perte d'identité de l'Eglise. Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Pour une éthique adventiste,* disponible sur <http://www.adventiste.org/upload/document/1317889398_01.pdf> (consulté le 09 septembre 2012).
[116] La domination tyrannique, l'abus de pouvoir ou d'autorité peuvent être à l'origine de cette violence.
[117] Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Violence dans la famille – Déclarations éthique & faits de société*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2002, p.49.

- fortifier la vie familiale par l'éducation familiale[118] et la prévention[119] ;
- être attentif envers les mauvais traitements dans les familles et « affirmer clairement que ce comportement est une violation des principes de vie adventistes[120] ».

L'année suivante, la commission va rapporter une déclaration de la Conférence générale des églises adventistes du 7e jour à Toronto, Canada, qui « soutiennent les droits des enfants[121] » selon la charte des Nations Unies, notamment :

- le droit à une famille aimante et stable où ils peuvent vivre en sécurité et à l'abri des mauvais traitements.
- le droit à un statut de personne humain, au respect et à l'acquisition d'une estime de soi positive[122].

Enfin en 2008, cette commission s'est penchée sur l'origine de cette violence ainsi que ses multiples visages. D'après celle-ci, il n'y a pas de gène de violence. C'est un comportement acquis, et l'éducation joue un rôle primordial[123]. Elle se définit comme :

> « une contrainte de nature physique ou psychique susceptible d'entraîner la souffrance, le malheur, la terreur ou la mort d'un être aimé. Elle est, comme le viol, une négation de l'humanité en l'autre et en soi-même[124] ».

La commission éthique a attiré notre attention dans cette troisième déclaration, sur la présence de cette violence dans la Bible, plus particulièrement dans l'Ancien Testament. Elle met en évidence d'une part, « La pédagogie divine, qui prend les hommes tels qu'ils sont et là où ils sont[125] », avec ses défauts, ses erreurs et même ses crimes. D'autre part, il y a le fait que Dieu se révèle à l'homme progressivement, et que cette révélation va arriver à son apogée dans la personne de Jésus-Christ[126].

---

[118] Idem, p.50.
[119] Idem, p.51.
[120] Ibidem.
[121] Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Le bien-être et la valeur des enfants - Déclarations éthique & faits de société*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2003, p.55.
[122] Ibidem.
[123] Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Violence et non-violence* – D*éclarations éthique & faits de société*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2008, p.93.
[124] Idem, p.94.
[125] Idem, p.100. A ce propos, Georges STEVENY a fait une remarque pertinente en déclarant que « finalement, avec une infinie patience, Dieu concède à Israël la liberté d'être quand même une nation comme les autres ». G. STEVENY, *La non-violence de Dieu et des hommes*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2001, p.138.
[126] Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Violence et non-violence* – D*éclarations éthique & faits de société*, Idem, p.100. Sur cette même page, la Commission éthique affirme qu' « Entre les guerres de l'Ancien Testament, entre les condamnations à mort et nous, se place, comme un phare dans la nuit, la révélation de Jésus-Christ ».

Olivier MOREL que nous avons cité au début de ce travail a justement remarqué une différence nette entre l'Ancien Testament qui recommande l'usage du bâton dans l'éducation pour éloigner la folie du cœur des jeunes[127], et le Nouveau Testament, plus particulièrement dans les Evangiles où Jésus adopte une attitude nouvelle à l'égard des enfants. Vis-à-vis de ses disciples, Jésus, d'après Olivier MOREL, présente l'enfant « non pas comme un être imparfait et corrompu qui doit être corrigé, mais de façon radicalement contraire, comme un modèle à suivre[128] ». Ainsi, la Commission éthique conclut sa troisième déclaration sur cette violence, en soulignant que l'Eglise adventiste du 7e jour a des positions très claires sur les violences domestiques et les relations entre les hommes. D'après celle-ci :

> « La non-violence… est une des vérités fondamentales de l'Evangile. Elle est pour le chrétien un défi. Celui-ci est d'autant plus important que la violence concerne de manière très concrète pratiquement tous les aspects de la vie quotidienne, individuelle ou collective (couple, famille, monde de travail ou des loisirs, sphères sociales, juridique, économique, politique, religieuse, etc.). Dans une humanité marquée par la mondialisation et une banalisation de la violence sous ses multiples aspects, réels ou virtuels, l'Eglise se doit donc, en paroles et en actes, de témoigner de l'invitation du Christ à être des artisans de paix (Mathieu 5.9)[129] ».

La revue « Signes des temps »

L'Ufb a frappé un grand coup cette année en consacrant presque toutes les pages de sa revue *Signe des temps* du mois de janvier-février[130] sur le sujet qui nous préoccupe. Nous avons essayé de résumer le contenu des cinq articles qui s'y trouvent en répondant aux questions suivantes que nous nous sommes posées : Le recours à la punition corporelle est-il conseillé dans l'éducation ? Que faire sinon ?

Le pédiatre Aldo NAOURI, interviewé par Claire BERNOLE se déclare d'emblée « contre toutes formes de châtiment corporels, y compris la tape sur la main[131] ». Cette pratique, d'après lui, « attente à la dignité de l'enfant[132] ». Si un

---

[127] Proverbe 22.15.

[128] O. MAUREL, *Essais sur le mimétisme, sept œuvres littéraires et un film revisités à la lumière de la théorie de René Girard*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 211. Dans sa déclaration, l'auteur se réfère à Matthieu 18.1-5 lorsque Jésus répond à la question de ses disciples : « *Qui donc est le plus grand dans le royaume des cieux ?* ». Il leur répondit : « *Amen, je vous le dis, si vous ne faites pas demi-tour pour devenir comme les enfants, vous n'entrerez jamais dans les royaumes des cieux. C'est pourquoi, quiconque se rendra humble comme cet enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux. Et quiconque accueille en mon nom un enfant comme celui-ci m'accueille moi-même ».*

[129] Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Violence et non-violence* – D*éclarations éthique & faits de société*, op. cit., Idem, p.109.

[130] *Signes des Temps*, N°1605 – 136e année, Janvier-février 2012.

[131] A. NAOURI, « Pas de liberté sans limites », *Signes des Temps*, p.5.

[132] Ibidem. Dans cet article, Claire BERNOLE souligne le retard de la France par rapport aux 22 pays européens qui ont déjà adopté l'abolition totale des châtiments corporels envers les enfants. Malgré

parent veut être respecté par son enfant, il faut avant, dit-il, qu'il le respecte lui-même. Louis PAÏTA conforte cette idée du pédiatre en affirmant de son côté que l'autorité « s'affaiblit et ne remplit plus sa fonction lorsque sont mode d'expression est celui de la force et la violence[133] ». Mais pour les parents chrétiens, comment expliquer alors le verset dans le livre des Proverbes qui dit : « *Celui qui ménage son bâton déteste son fils ; celui qui l'aime n'hésite pas à le corriger*[134] » ? Dans son article intitulé « L'usage de la force[135] », Michel DUFOURNET pointe du doigt dans ce texte le mot « bâton » qui est *shebet* en hébreu, et qui se traduit de différentes manières : verge, bâton (de berger, d'Aaron ou de chef), houlette, tribu (très souvent), sceptre[136]. Pour lui, le bâton ici c'est « la notion d'autorité[137] ». Mais ce terme *shebet* dit-il, désigne aussi la Parole de Dieu, qui est l'expression de son autorité et de sa volonté. Il en déduit que le bâton, le *shebet,* c'est l'autorité par la parole[138]. Vis-à-vis de ses enfants, Dieu n'a pas « besoin de lever la main, la parole suffit à faire entrer les choses dans l'ordre[139] ». Sur le plan éducatif, l'auteur veut donc encourager les parents à « nouer un dialogue capable de dénoncer le mal tout en aimant l'enfant[140] ». Pour cela, les parents doivent guider l'enfant par la parole et par l'exemple, sans ménager leurs efforts pour leur montrer la bonne voie et les inciter à l'adopter. Bref, Michel DUFOURNET paraphrase le verset qu'il a cité au début de son article en disant : « Celui qui ménage son autorité déteste son fils, celui qui l'aime le détourne de ses mauvaises voies[141] ». Pour sa part, Christine MALGOUYRES pense qu'il existe une alternative à la violence. Selon celle-ci, les

---

les tentatives de proposition de loi par certains députés français à l'Assemblée nationale que nous avons déjà soulignées auparavant, il est possible selon elle que la loi interdisant le châtiment corporel n'entre jamais en vigueur en France. Pourquoi ? Parce qu'à chaque fin de législature, toutes les propositions de loi qui n'ont pas été examinées sont caduques. C'est le cas en ce moment de cette proposition de loi qui demande l'interdiction absolue du châtiment corporel dans l'éducation. Dans son interview, Aldo NAOURI pense qu'au lieu de voter une loi interdisant cette pratique, il vaut mieux dit-il « avoir une démarche explicative ». Selon lui, d'une part, ce n'est pas parce que la loi interdit que les gens vont cesser de frapper leur enfant. D'autre part même si cette loi est votée, ce serait difficile selon lui car l'Etat ne pourra pas être derrière chaque parent afin de suivre son application. Dans sa déclaration, le pédiatre affirme que, pour avancer dans la vie, l'enfant a besoin de limite, comme un pont qui a un parapet et qui empêche de tomber dans le vide. En ce qui nous concerne, nous nous demandons si le vote de cette loi à l'Assemblée nationale ne serait pas nécessaire en tant que rappel et un garde fou pour les parents et les éducateurs.

[133] L. PAÏTA, « L'autorité, bâton ou tuteur ? », *Signes des Temps*, p.7.
[134] Proverbes 13.24.
[135] M. DUFOURNET, « L'usage de la force », *Signes des Temps*, p.8.
[136] Ibidem.
[137] Ibidem.
[138] M. DUFOURNET, « L'usage de la force », Ibidem.
[139] Ibidem.
[140] Ibidem.
[141] Ibidem.

relations de domination et de soumission ne sont pas une perspective réjouissante. C'est pourquoi elle suggère aux parents et aux éducateurs de résoudre des conflits par une approche « centrée sur les besoins[142] ». Elle s'explique par l'invitation suivante faite par la CNV[143] :

> « éclaircir ce qui se passe en moi pour pouvoir dire ou agir de manière à satisfaire mes besoins et en même temps éclaircir ce qui se passe en l'autre, "quels sont ses besoins à lui ?", de manière à élaborer des solutions satisfaisantes pour les deux parties ![144] ».

Dans cette approche, il y a d'après elle une véritable collaboration entre les personnes, poussées par un élan de sympathie et de bienveillance. Mais en plus de cette approche centrée sur les besoins, Isabel GOURMAUD propose aux parents divers éléments afin de faciliter la discipline[145] en aménageant l'environnement de l'enfant : par la cohérence[146], le temps[147], l'autonomie[148], la possibilité d'être au contact de la nature, être acteur au sein de sa famille, le mouvement[149], les activités artistiques[150], l'observation[151], la modélisation, les activités de groupe[152], la responsabilité d'un animal[153], en cultivant l'humour[154], l'alimentation et enfin

---

[142] C. MALGOUYRES, *Signes des Temps*, p.9.

[143] Communication non-violente. D'après l'auteur, la CNV part du constat que l'individu essaie tous, et en permanence, de faire en sorte que leurs besoins soient satisfaits mais… pas toujours de manière adroite, pas toujours de manière respectueuse de soi et/ou de l'autre. Il est vrai que la façon d'exprimer ses besoins peut revêtir des formes variées… et parfois violentes : exigences, accompagnées de menaces et de punitions par exemple.

[144] C. MALGOUYRES, « Être en conflit, en opposition… et prendre soin de la relation », Ibidem.

[145] La définition de l'auteur du mot « discipline » a suscité notre intérêt. D'après Isabel, ce mot appartient à la famille du mot « disciple ». Et être disciple dit-elle, c'est suivre le maître, admiré et respecté, et aller dans le sens qu'il nous propose. I. GOURMAUD, « Faciliter la discipline en aménageant l'environnement de l'enfant », *Signes des Temps*, p.10.

[146] La cohérence entre ce que les parents demandent à l'enfant et ce qu'ils espèrent de lui ainsi que l'environnement qu'ils lui proposent.

[147] Passer du temps à jouer, travailler, parler avec lui et l'écouter.

[148] L'autonomie fait partie des buts à atteindre dans la discipline.

[149] Le mouvement joue un rôle capital dans le développement harmonieux de l'enfant.

[150] Qui permettent d'après l'auteur de développer bien des qualités telles que la gestion du stress, l'habileté manuelle ainsi que la gestion des émotions. Dans cette activité dit-elle, la discipline est accompagnée d'une haute dose de plaisir et de joie.

[151] L'observation de la nature, des animaux par exemple, mais aussi des activités de l'adulte, afin de pouvoir les reproduire. D'où la modélisation, un autre élément qui facilite la discipline car, pour Isabel GOURMAUD, « Rien n'est plus motivant pour un jeune que de suivre les traces d'un modèle admiré ». I. GOURMAUD, « Faciliter la discipline en aménageant l'environnement de l'enfant », p.11.

[152] A l'école, dans les camps de vacances, les sports d'équipe, l'église, le scoutisme, l'orchestre, …etc. A partir de sept ou huit ans, cet élément sera socialisant dit l'auteur, et l'enfant va découvrir que partout, il y a des règles à observer.

[153] Cette responsabilité peut être pour l'enfant de neuf ou dix ans, une prise de conscience intéressante du rôle à jouer dans les besoins d'autrui. Mais en plus de s'occuper des animaux, l'enfant peut aussi arroser des plantes ou s'occuper d'un bout de jardin.

[154] Rire ensemble, selon l'auteur, permet une vraie détente et une complicité appréciable.

l'éducation spirituelle. Pour l'auteur, ce dernier élément propose une réponse aux questions existentielles *D'où je viens ? Qui je suis* ? et *Où je vais ?*

En bref, le contenu de tous ces articles de la revue *Signes des Temps* confortent notre idée selon laquelle la violence domestique, notamment la punition corporelle ne devrait plus avoir sa place dans les familles adventistes en France.

DEUXIEME CHAPITRE

PRESENTATION DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE

PROBLEMATIQUES

Rappel de l'objet de la recherche

Comme nous l'avons expliqué dans l'introduction du premier chapitre, nous nous proposons d'étudier au moyen d'un questionnaire approprié ce qu'un échantillon de population adventiste française pense de l'usage des punitions corporelles dans l'éducation des enfants.

Questions de recherche

Parmi les nombreuses questions qui peuvent se poser sur le thème des punitions corporelles, quatre orientations de recherche ont été retenues, qui répondent aux quatre questions principales suivantes. Techniquement ce seront les questions de recherche dites "dépendantes", de cette recherche.

1. Que pensent les membres de l'Église adventiste en France de la punition en général ?
2. Quelles motivations se dessinent chez ceux qui, au sein de l'Eglise approuvent l'application d'une punition ?
3. A quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition, s'informent-ils ?
4. Quels types de punition les parents pratiquent-ils (ou ont pratiqué) réellement auprès de leurs enfants ?

Plusieurs autres questions de recherche comparatives peuvent découler de ces questions de base. Nous procéderons à des analyses croisées en utilisant les cinq variables dites "indépendantes" suivantes :

1. Sexe
2. Age
3. Préférence/sensibilité culturelle
4. Niveau d'éducation
5. Statut parental (parents ou non parents)

Le choix de ces variables nous permettra de faire quelques analyses croisées comparatives entre les différents groupes et de constater ou non si les cinq facteurs indépendants retenus ont une influence sur les questions de recherche que nous avons posées.

Définition des termes clés

Puisque nous avons opté pour une approche descriptive nous aurons à utiliser des termes techniques, qui nécessitent d'être préalablement définis : *variable de recherche ou variable dépendante*, *variable indépendante*, *échantillon, item, perception*, *motivation*, *pratique*, et *ressenti* ou *affect, Pragmatiste, Idéaliste* et *Légaliste*.

Variable de recherche dite dépendante

Dans le domaine de la recherche scientifique, « ce que nous pouvons mesurer s'appelle une variable[155] ». Par exemple, la vitesse maximum d'une voiture, la température, le nombre de but marqués dans un match de foot… toutes ces choses sont autant de variables car ce sont en effet des éléments que l'on peut mesurer, relever, et qui varient d'une situation – ou d'une personne – à l'autre. En statistique, une *variable de recherche dite dépendante* est « une variable dont la valeur est influencée ou déterminée par les valeurs d'une ou d'autres variables, appelées variables indépendantes[156] ». Elle est presque toujours quantitative, c'est-à-dire que ses valeurs peuvent être mesurées et elles représentent une quantité (salaire, température, poids, etc.)[157]. Par exemple : Poids en fonction de l'âge. Poids est ici une variable dépendante quantitative.

Variable indépendante

Par rapport à la variable dépendante, une variable indépendante est, d'une part, « un paramètre ou une caractéristique pouvant prendre au moins deux ou plusieurs autres variables, à savoir, les variables dépendantes[158] ». On l'appelle variable indépendante parce que, non seulement elle ne dépend pas du sujet

---

[155] *Variable*, disponible sur http://superieur.deboeck.com/resource/extra/9782804153847/DANCEY_-_Extr_ch1.pdf (consulté le 10 octobre 2012).

[156] *C3 - Données, variables et paramètres,* disponible sur http://benhur.teluq.uqam.ca/~mcouture/sci1013/textes/C3.htm (consulté le 24 octobre 2012).

[157] *Variable quantitative*, disponible sur <http://tecfa.unige.ch/etu-maltt/nestor/schneib0/anova/index.php?page=but_variables> (consulté le 24 octobre 2012).

[158] Wilkipédia, *Variable indépendante*, disponible sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/Variable_indépendante> (consulté le 10 octobre 2012).

observé[159], mais qu'elle exerce une influence sur une autre variable[160], dont les variables dépendantes que nous venons de citer. D'autre part, les variables indépendantes sont les caractéristiques relativement stable d'un organisme, tant sur le plan psychologique ou sur le plan culturel (sexe, couleur des yeux, taille, poids, intelligence, niveau d'instruction, culture, religion,…etc.)[161]. Elles peuvent être quantitatives ou qualitatives[162].

Echantillon

En statistique, « prélever un échantillon consiste à extraire un ou plusieurs individus d'une population[163] ». Les renseignements obtenus sur un échantillon permettent de mieux connaître la population. Il est nécessaire en général, d'utiliser un échantillon pour des problèmes de temps, de place ou parfois de coût trop élevé dans l'étude complète d'une population. « L'acte de sélection s'appelle l'échantillonnage[164] ». Il y a plusieurs sortes d'échantillon. Par exemple, l'*Echantillon* est *libre*, lorsque les participants aux enquêtes ont répondu librement, sans être dirigé ni contrôlé. Mais l'*Echantillon* peut-être également *stratifié* lorsque, dans une enquête, « la population se répartit en sous-groupes homogène, ou en strates et où le tirage d'échantillon est indépendant dans chaque strate[165] ».

Item

Dans le Mediadico, *un item*, c'est un élément, une unité, une partie d'un test, une question à laquelle on peut donner plusieurs réponses[166]. D'après le dictionnaire Babylon, c'est un article, un élément dans une liste, un objet[167]. Le site du ministère

---

[159] Ibidem.
[160] *Variable indépendante*, disponible sur http://biblio.alloprof.qc.ca/ImagesDesFiches/2500-2999-Maths-au-secondaire/2549/faq2549d1.pdf (consulté le 10 octobre 2012).
[161] *Les variables indépendantes*, disponible sur http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/UVLibre/0001/bin44/bplanrec/evariab.htm (consulté le 10 octobre 2012).
[162] Les variables qualitatives sont des mesures qui ne représentent pas de quantité, elles ne sont pas numériques (sexe, profession, nationalité, etc). *Variable qualitative*, disponible sur <http://tecfa.unige.ch/etu-maltt/nestor/schneib0/anova/index.php?page=but_variables> (consulté le 24 octobre 2012).
[163] *Echantillon*, disponible sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89chantillon_(statistiques)> (consulté le 7 novembre 2012).
[164] Ibidem.
[165] *Echantillonnage stratifié*, disponible sur http://statcan.gc.ca/pub/81-004-x/def/4068736-fra.htm (consulté le 8 novembre 2012).
[166] Mediadico, *Item*, disponible sur <http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/item> (consulté le 12 novembre 2012).
[167] Item, disponible sur http://dictionnaire.babylon.com/item/ (consulté le 12 novembre 2012).

de l'éducation nationale[168] le définit comme le plus petit élément d'un questionnaire formant un tout.

Perception

Synonyme de connaissance, discernement ou compréhension[169], la perception, c'est l' « Activité, processus par lequel une personne acquiert de l'information de son environnement[170] ». Pour qu'un être soit capable de cette activité,

> « il faut qu'il soit pourvu d'organes de sens, qu'il éprouve par eux certaines sensations, qu'il soit capable d'interpréter ces sensations comme manifestations actuelles d'un objet et qu'il se représente cet objet comme étant également susceptible de l'affecter d'autres sensations (soit par contact immédiat, soit à une distance plus ou moins grande, et cela sous la condition de certains mouvements, soit de son corps propre, soit de cet objet)[171] ».

Motivation

Le mot *Motivation* vient du latin *motivus* qui signifie mobile, qui met en mouvement[172]. Être motivé, c'est vouloir quelque chose intensément et volontairement (pour arrêter de fumer, ou réussir un examen par exemple). D'une part, c'est l' « Ensemble des forces qui poussent l'individu à agir[173] ». Parmi ces forces, il y a des « forces internes ». D'autre part, c'est l' « Ensemble de désir et de volonté qui pousse une personne à accomplir une tâche ou à viser un objectif correspondant à un besoin[174] ». Volontairement ou non, qu'il s'agisse d'instincts, de pulsions ou de désirs, cette énergie qu'est la motivation nous invite à passer à l'action et rend vivant et efficace ce que nous faisons[175].

Pratique

Plusieurs définitions peuvent être attribuées à ce terme. D'un côté, dans son sens général, la *Pratique* c'est la « Mise en application des manières de procéder relatives à un secteur de l'activité humaine », une « Manière concrète de s'acquitter d'une tâche spécifique, une « Expérience qui s'acquiert par l'exercice ». De l'autre côté, *la Pratique*, c'est une « Manière d'appliquer une approche, une méthode, une

---

[168] Item, disponible sur <http://www.education.gouv.fr/cid23200/definition-des-termes-indicateurs-statistiques-education-nationale.html

[169] Synonymes, *Perception*, disponible sur <http://www.synonymes.com/synonyme.php?mot=perception&x=50&y=40> (consulté le 10 octobre 2012).

[170] *Dictionnaire actuel de l'éducation* (2e éd.), Paris, Eska, 1993, Perception, p.975.

[171] R. LAFON, *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 1973, Perception, p.639.

[172] *Dictionnaire actuel de l'éducation*, p.882.

[173] Idem, p.881.

[174] Ibidem.

[175] *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines, 2004, p.572, Motivation.

technique, un procédé. Façon d'agir habituelle et empirique propre à un individu ou à une collectivité[176] ». C'est pour cette raison que parfois, la pratique est innée, issue d'une tradition, d'une religion ou d'un métier. D'habitude, on oppose la pratique à la théorie. Pourtant les deux se complètent car la pratique contient un savoir propre, savoir d'action ou savoir en action, tandis que la théorie tient plus du savoir.

Ressenti ou Affect

Dans le domaine de la psychanalyse, Sigmund FREUD définit le *Ressenti* ou l'*Affect* comme « une impression, un sentiment, une qualité émotionnelle[177] ». Pour certains psychologues, ce sont des « Phénomènes énergétiques de plaisir ou de déplaisir éprouvés quand un organisme humain est atteint par un stimulus externe ou interne[178] ». Ils peuvent être ressentis sous forme de joie, de colère, de peur, de douleur, etc.

Pragmatiste

Pragmatiste, c'est quelque chose de pratique, réaliste, relatif à la « Doctrine qui donne la valeur pratique comme critère de la vérité (d'une idée)[179] ».

Idéaliste

Le dictionnaire des synonymes définit le terme *Idéaliste* comme irréaliste, rêveur. D'après le Petit Larousse illustré, c'est celui ou celle « Qui a une conception idéale mais souvent utopique des valeurs sociales[180] ». En accordant une large place à l'idéal et aux idées, l'idéaliste a une « tendance à négliger le réel[181] ».

Légaliste

Très attaché aux formes, aux formalités et manifestant un attachement rigoureux aux règles morales ou religieuses, le *Légaliste*, c'est quelqu'un qui se soucie du respect minutieux de la loi[182].

Délimitation de l'étude

Une recherche sur les thèmes de l'éducation peut être très vaste et variée. C'est la raison pour laquelle le choix des variables de recherche a été

---

[176] *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Op. cit., Idem, p.1007.
[177] Wilkipédia, *Affect* (psychanalyse), disponible sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Affect_(psychanalyse) (consulté le 10 octobre 2012).
[178] R. LAFON, *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant*, p.33.
[179] *La nouveau Petit Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, 2007, p.1991.
[180] *Le petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2009, p.517.
[181] *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, p.1271.
[182] *Le petit Larousse illustré*, p.582.

volontairement sélectionné pour en limiter le champ et éviter de s'étendre dans des domaines qui relèvent d'autres questions de recherche. Par exemple : Pourquoi les parents utilisent telle punition au lieu de telle autre ? Qu'en est-il dans des cultures différentes? La religion joue-t-elle un rôle ? A part les punitions corporelles, y-a-t-il d'autres moyens qu'on peut utiliser ? Nous ne faisons pas ici une étude sur les moyens d'éducation, ni sur les méthodes dans leur ensemble, mais nous nous attachons à un aspect spécifique, notamment la punition en soi. Mais même dans ce créneau, le champ est étendu[183]. Il est à notre avis plus sage et réaliste de se limiter à certaines variables de recherche pour différentes raisons qui relèvent de la faisabilité, du temps disponible et des ressources matérielles et financières.

Une autre délimitation porte sur le choix des variables de la recherche. Il y a de nombreux facteurs qui peuvent intervenir dans le domaine éducatif. Nous avons volontairement retenu cinq paramètres qui apparaissent dans le choix des variables indépendantes.

METHODOLOGIE

Population consultée

Notre travail de recherche s'intitule *L'usage des punitions corporelles dans les familles adventistes en France*. Or dans notre enquête, nous n'avons sollicité que les membres des églises de Collonges-sous-Salève, de Saint-Julien-en-Genevois et de Lyon Vendôme. La question qui se pose évidemment est la suivante : ces trois églises sont-elles représentatives de l'Eglise adventiste en France ? Nous reconnaissons que cela n'est pas un échantillonnage de toute la France. En prenant néanmoins l'exemple de l'église adventiste de Collonges-sous-Salève, nous trouvons que, comme la France, elle est un milieu cosmopolite, un lieu de passage où les membres de l'église viennent de partout[184]. A notre avis, l'échantillonnage est assez représentatif, ne serait-ce que dans cette église. D'ailleurs le tableau de la page

[183] En effet, l'éducation est un vaste sujet. Aujourd'hui d'actualité, ce n'est pas une science exacte et la perfection ne sera pas probablement jamais atteinte dans ce domaine. Il nous paraît cependant extrêmement important de tout essayer pour s'en approcher et pour cela, il est nécessaire de commencer par apprendre ce que les individus connaissent et ce qu'ils font, pour pouvoir ensuite leur donner les moyens et surtout le désir d'essayer d'autres pratiques éducatives.

[184] A côté des membres qui habitent la région, l'église de Collonges-sous-Salève, qui est aussi l'église du Campus, est surtout composée d'étudiants, de familles d'étudiants ainsi que de familles du personnel du Campus (instituteurs, institutrices, professeurs, administrateurs, salariés).

suivante qui présente la composition de notre échantillon libre et non stratifié[185] montre, que 80,6% des participants à notre sondage sont originaires de cette église. Nous avons tenu malgré tout à faire passer des questionnaires à d'autres membres de l'église adventiste, notamment celles de Saint-Julien-en-Genevois et de Lyon Vendôme afin de recueillir un maximum d'échantillon.

Tableau 1 : Eglises consultées

	Totalité	**Collonges-sous-Salève**	**St Julien-en-Genevois**	**Lyon Vendôme**
Membres inscrits au registre	1037	510	77	450
Questionnaires distribués	400	290	60	50
Questionnaires reçus en retour	253 (63,2%)	204 (70,3%)	29 (48,3%)	20 (40%)
Pourcentage du total des questionnaires reçus	100%	80,60%	11,15%	7,90%

Le sondage réalisé pour ce mémoire s'est échelonné sur cinq mois, de mai à septembre 2012. Afin de valider ce travail de recherche, nous nous étions fixé l'objectif de recueillir au minimum 200 réponses. Nous en avons reçu 253. Nous nous sommes rendus compte que plus les églises étaient proches de nous, comme le cas de Collonges-sous-Salève, le suivi était moins difficiles dans le recueil des questionnaires distribués. Pour cette dernière par exemple, sur 290 questionnaires distribués, nous en avons récolté 204. Notre objectif (200 questionnaires minimum) était déjà atteint rien que dans l'église de Collonges-sous-Salève. D'une façon générale, nous pouvons donc dire qu'en ce qui concerne le retour des questionnaires, nous avons obtenu de bons résultats[186].

[185] Par rapport à la définition que nous avons proposée auparavant, l'*Echantillon* est ici *non stratifié* car il n'y a pas de subdivision de la population en groupe homogène. En distribuant les questionnaires, nous n'avons pas spécifiquement contrôlé nos variables indépendantes.

[186] Très souvent, dans ce genre d'enquête, les retours de questionnaires sont de 10 à 20%. En ce qui nous concerne, sur les 400 questionnaires distribués, nous en avons recueillis 253, c'est-à-dire 63,2%.

Méthode de récolte des données, lieux et moyens

Pour distribuer et recueillir les questionnaires, nous avons sollicités personnellement les membres d'église de Collonges-sous-Salève de deux manières. La première en faisant du porte à porte, et la deuxième en contactant les participants à l'issue du culte le samedi. Par contre, nous avons eu recours à l'aide des pasteurs des églises de Saint-Julien-en-Genevois et de Lyon Vendôme, pour distribuer, récolter et nous renvoyer les questionnaires remplis. Nous avons remis les questionnaires en main propre au pasteur de Saint-Julien tandis que pour Lyon Vendôme, nous les avons envoyés par la poste, avec une enveloppe prépayée pour le retour des réponses. L'anonymat des participants était garanti car nous avons mis dans chaque questionnaire distribué une enveloppe blanche. Ensuite, il a été bien précisé à la deuxième page de ce questionnaire que les réponses sont strictement anonymes et que les répondants ne doivent pas marquer leurs noms, ni mettre des commentaires manuscrits sur les feuilles et qu'ils doivent fermer l'enveloppe blanche après y avoir mis leurs réponses.

Construction, explication et présentation de l'instrument de recherche

Ceux qui ont participé ont reçu plusieurs documents :

a. Une lettre de recommandation remise par la Faculté de théologie[187], pour garantir la déontologie de cette recherche,

b. Une explication sur la façon de répondre au questionnaire[188],

c. Les questions elles-mêmes qui se subdivisent en quatre parties A, B, C, D. Celles-ci sont toutes de type objectif et se présentent sous différentes formes.

La partie A[189], qui répond à la première question de recherche, est une adaptation de la partie D[190], qui est elle-même extraite d'un sondage Louis Harris utilisé pour *Psychologie Magazine* en septembre 2008 auprès d'un échantillonnage de 1007 personnes âgées de plus de 18 ans, représentatif de la population française[191]. Dans cette partie A, nous avons transformé les questions de cette partie D en questions présentant non pas la réalité d'une pratique, mais l'acceptabilité

[187] Voir Annexe, p.100.
[188] Idem, p.101
[189] Idem, p.102.
[190] Idem, p.104.
[191] Psychologies.com, *Faut-il punir ses enfants*, Janvier 2002, disponible sur <www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmission/Articles-et-Dossiers/Parents-aimer-et-punir/Faut-il-punir-ses-enfants-Enquete-realisee-pour-Psychologies-Magazine> (consulté le 13 février 2012).

d'une punition. Ce procédé est moins direct et il est plus facile d'y répondre car, sous cette forme, les questions font appel à des intentions et non à la réalité d'une pratique réelle. D'où le choix des variables de recherche qui a pour objectif d'essayer de déterminer chez les personnes sondées, quelle est la limite entre les punitions corporelles tolérées et celles qui ne le sont pas. Nous précisons que cette partie est une échelle d'appréciation sur différents types de punitions étalonnée de 1 à 8 (1 =Très acceptable et 8 = Totalement inacceptable), ouverte à tout participant.

Pour répondre à la deuxième question de recherche, nous avons tenté de cerner dans la partie B[192] les motivations des personnes par rapport au principe idéologique sous-jacent à la punition. Une seule réponse était possible entre les cinq items proposés. Pour garantir une meilleure validité de cette partie B de notre questionnaire, nous avons procédé à une sélection et vérification de ces cinq items de la façon suivante. Nous avons demandé à huit personnes dont : 4 professeurs de collège, 1 étudiant en théologie, 1 bibliothécaire, 1 institutrice et 1 professeur de la Faculté de théologie, de participer à une évaluation des dix items[193]. Chacun de ces dix items représentait un positionnement, une conviction personnelle des répondants quant au bienfondé de l'administration d'une punition corporelle. Les huit participants devaient classer et évaluer sur une échelle de 1 à 4 à quelle idéologie ou motivation ces items se rapportaient : position "*Pragmatiste*", "*Idéaliste*", "*Légaliste*" ou "*Aucune des trois propositions*". Nous voulions ainsi faire ressortir si la motivation fondamentale lors de l'administration d'une punition corporelle était construite sur l'une ou l'autre de ces idéologies ou si elle n'appartenait à aucune des trois. Les réponses de ces huit participants nous ont permis de retenir cinq[194] de ces items sur les dix proposés au départ :

A (option 1) = Proposition qui ressort nettement comme *Pragmatiste*. 6 personnes sur 8 l'ont classée comme telle avec un degré de certitude de 3,5 sur une échelle de 4.

B (option 4) = Proposition qui ressort nettement comme *Légaliste* (5 personnes sur 8 l'ont classée comme telle avec un degré de certitude de 3 sur une échelle de 4).

E (option 3) = Aucune des trois dimensions proposées ne domine au classement. Personne n'a classé cet item comme *Pragmatiste*. Mais nous l'avons retenue

[192] Voir Annexe, p.103.
[193] Idem, p.105.
[194] Idem, p.106.

comme *Idéaliste* car le contenu de la question fait référence à la Bible comme critère d'action, livre particulier qui reste généralement reconnu comme un idéal de vie dans l'Eglise adventiste.

H (option 4) = 50% des sondés l'ont classé *Pragmatiste* avec un degré de certitude qui dépasse la moyenne (2,7 sur 4). Mais il y en a aussi un nombre presque égal qui l'ont classé et noté comme *Idéaliste* (3/8 avec une moyenne de 2,3/4). Nous retenons donc dans cette phrase H, item 2 *Pragmatiste*.

J (option 5) = La réponse des participants à notre évaluation sont partagées entre les quatre propositions. Nous l'avons cependant retenu car c'est le seul item par rapport aux quatre autres qui permet la liberté de ne pas choisir une réponse. En d'autre terme, il permet aux participants d'exclure toutes les propositions, alors que les autres les "obligent" à justifier une punition.

Par contre, les phrases C D F G et I n'ont pas été retenus, compte tenu des choix suivants des sondés :

* Faible validation des phrases C F G et I, même si la phrase I ressort comme *Aucune des trois propositions* avec un degré de certitude de 2,7 sur 4.

* La phrase D ressort comme Pragmatiste, mais avec un degré de certitude de 2,5 sur 4. C'est pour cette raison que nous avons préféré retenir la phrase A.

La partie C[195], qui répond à la troisième question de recherche, contient une liste non exhaustive mais qui récence les moyens les plus courants à la disposition des parents ou non parents pour approfondir leurs connaissances sur le sujet de la punition administrée à un enfant. Dans cette partie, le répondant a la possibilité de cocher plusieurs réponses.

Enfin, la partie D[196], comporte onze questions à choix multiple selon une échelle de 1=Souvent, 2=Parfois, 3=Exceptionnellement, 4=Jamais et 5=Ne se prononce pas. Cette partie, s'adresse aux parents uniquement. Elle concerne la pratique d'utilisation d'une variété de punitions appliquées au cours de leur parentalité. Dans cette partie D il y a en plus un item qui concerne la fréquence de la punition en général (item 1D) et un item concernant le ressenti au moment de l'administration de la punition (item 13D), et relatif aux affects de la personne.

[195] Voir Annexe, p.103.
[196] Idem, p.104.

A noter que dans les parties A, C et D, une item *Autre* était proposé aux participants en supplément des items proposés afin qu'ils puissent émettre une réponse personnelle.

La saisie des données

Avant la saisie des données, chaque questionnaire reçu a été numéroté de 1 à 253. Cette saisie s'est faite en deux étapes. Dans un premier temps les réponses ont été saisies par nous-mêmes sur un fichier Excel[197]. Ensuite la deuxième étape, c'est le transfert du fichier Excel, par une personne compétente, sur un logiciel professionnel d'analyses statistiques, le programme SPSS[198]. Ce dernier est un outil qui permet de faire rapidement les analyses et de produire facilement des tableaux et des graphiques nécessaires à l'interprétation des résultats.

[197] Voir Annexe, p.107-114.
[198] Statistical Program for Social Studies.

TROISIEME CHAPITRE

RESULTATS ET INTERPRETATION DES RESULTATS

PROFIL DE LA POPULATION SONDEE

Le sexe

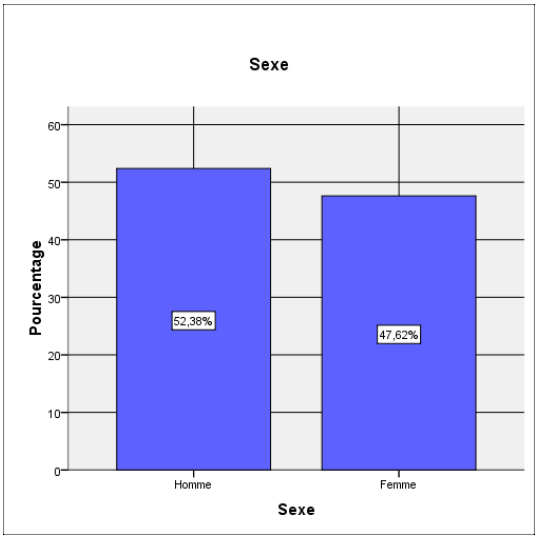

253 personnes ont participé à cette enquête. 132, soit 52,4% sont de sexe masculin et 47,6%, soit 120 sont de sexe féminin. A travers le graphique ci-contre, nous remarquons que l'écart numérique entre les hommes et les femmes est faible car il n'y a qu'une différence de 4,8% entre les deux, ce qui sera plus équilibré pour l'analyse croisée que nous voulons effectuer par la suite.

L'âge

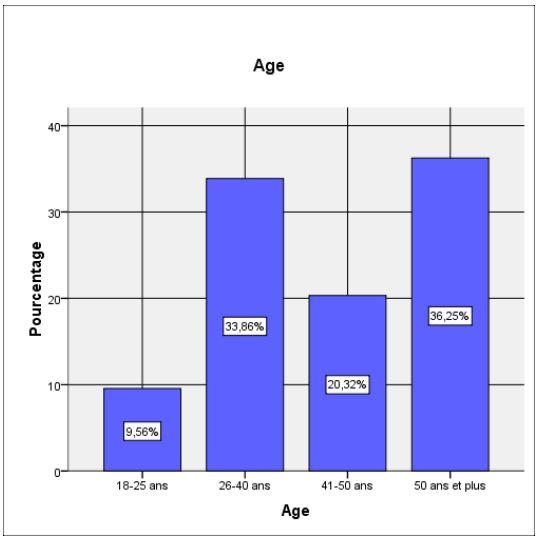

Dans le graphique 2 ci-contre, nous voyons que les différentes catégories d'âge ne sont pas représentées d'une façon égale. Le groupe des 26-40 ans et celui des plus de 50 ans sont en nombre équivalent (respectivement 33,8% et 36,2%). Les moins représentés sont les plus jeunes (9,5% soit 24 personnes). Ceci est dû au fait que nous avons délibérément sollicité davantage de participation de la part de celles et ceux qui ont des enfants, donc qui sont plus âgés.

La sensibilité culturelle

Le graphique de la page suivante indique que la représentation de ceux qui se déclarent de sensibilité européenne/occidentale est les plus nombreux (52,3%). Viennent ensuite les Malgaches (23%), les Antilles françaises (13,8%) et les autres (10,7%). Pourquoi ? Tout simplement parce que notre enquête se déroule en France,

ne l'oublions pas, malgré le fait que ce pays soit cosmopolite, et que la majorité des répondants appartiennent à l'Eglise du Campus que fréquente une forte population malgache et que beaucoup d'Antillais sont intégrés depuis longtemps en France et s'identifient davantage à la culture occidentale qu'antillaise . A noter que la catégorie « Autre », était en majorité africaine.

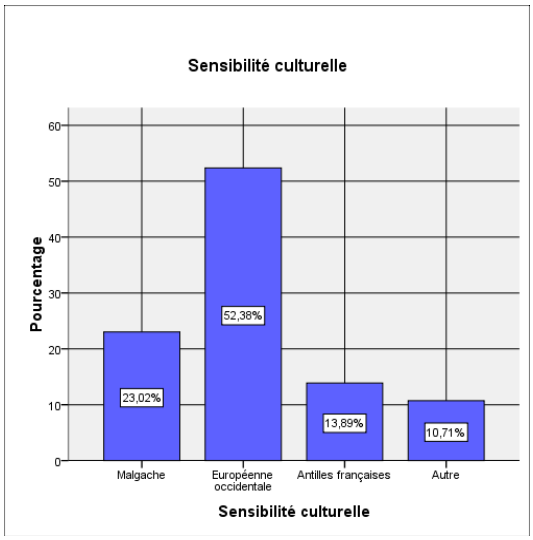

Le niveau d'éducation

Par rapport au niveau d'éducation, le graphique 4 ci-contre montre aussi des proportions inégales entre les différentes catégories. Nous constatons que 173 personnes sur 251 (soit 68,9%) sont de niveau universitaire ou post secondaire, suivi de 44 individus sur 251 (soit 17,5%) qui sont de niveau secondaire 2^{e} cycle et que, seulement 3,6% sont de niveau primaire. Cela ne nous surprend pas, vu que 80,6% des populations sondées viennent de l'église du Campus de Collonges-sous-Salève. La population de l'Eglise du Campus, fréquentée par des étudiants universitaires, des professeurs et des étudiants de la faculté de théologie a sans doute joué un rôle important dans notre résultat.

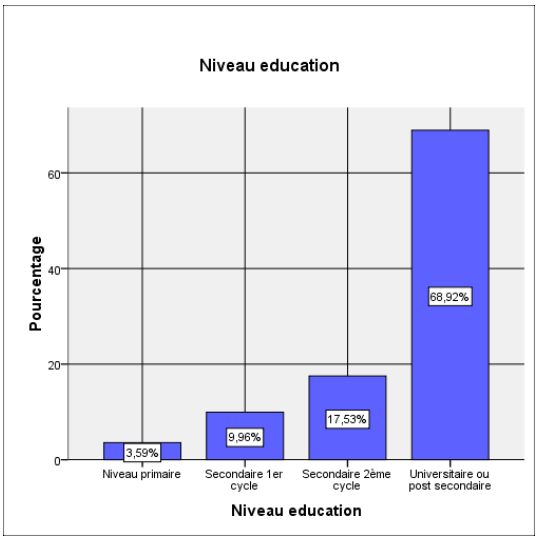

La parentalité

Dans cette autre variable indépendante qu'est la parentalité, 197 personnes parmi les 253 participants à notre questionnaire (soit 77,9%) sont des parents, contre 56 (soit 22,1%) qui ne les sont pas. Nous remarquons

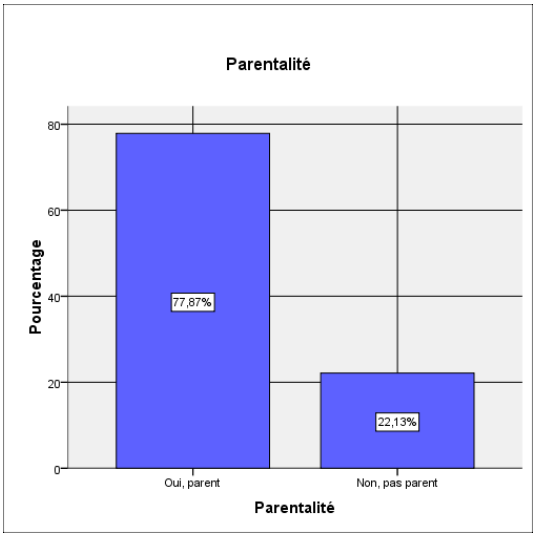

sur le graphique de la page précédente une distribution déséquilibrée entre les deux catégories où nous relevons 55,7% d'écarts entre les deux groupes. Comme pour l'analyse que nous avons faite concernant l'âge des sondés, ce résultat est dû à notre sélection qui a porté davantage sur ceux qui ont ou ont eu des enfants.

REPONSES DES SONDES AUX QUESTIONS DE RECHERCHES POSEES

Après les variables indépendantes, analysons celles qui sont au cœur de notre enquête, à savoir les réponses aux questions de recherches dépendantes suivantes : Que pensent les membres de l'Église adventiste en France de la punition en général ? Quelles motivations se dessinent chez ceux qui, au sein de l'Eglise approuvent l'application d'une punition ? A quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition, s'informent-ils ? Et enfin quels types de punition les parents pratiquent-ils (ou ont pratiqué) réellement auprès de leurs enfants ?

Avant de voir cependant les réponses à ces questions, nous devons définir un terme qui reviendra souvent dans cette partie de notre travail, à savoir *l'écart type*. L'*écart type*, qui est un terme statistique, est une mesure de variabilité d'une distribution. Il indique l'écart moyen entre les différents scores individuels, dans une distribution donnée. Il correspond à la racine carrée de la variance d'une distribution. Ainsi, un écart type a toujours une valeur positive. Plus l'écart-type est grand, plus les scores sont différents les uns des autres et plus l'écart-type est petit, plus les scores sont proches les uns des autres. Ainsi, lorsqu'une distribution de scores est représentée sous la forme graphique d'une courbe normale (courbe dite de Gauss), cela se traduit par une courbe différente : courbe resserrée à la base pour une faible variance et élargie à la base pour une variance plus importante[199].

Que pensent les membres de l'Église adventiste en France de la punition en général ?

Afin de nous donner les moyens d'esquisser des réponses à la Partie A de notre questionnaire, nous nous proposons d'étudier ce qu'un échantillon des membres de l'Eglise adventiste en France pense de la punition corporelle en général. Mais bien que notre sujet et intérêt portait sur la punition corporelle, nous

[199] Ces explications ont été fournies par le directeur de mémoire pour faciliter la lecture des graphiques et l'analyse des résultats de cette recherche.

avons jugé plus souple et moins agressif d'étendre notre approche à un ensemble de punitions plus élargies, afin d'éviter de choquer certaines sensibilités et créer ainsi une réaction de rejet de l'étude[200].

- **Tape**

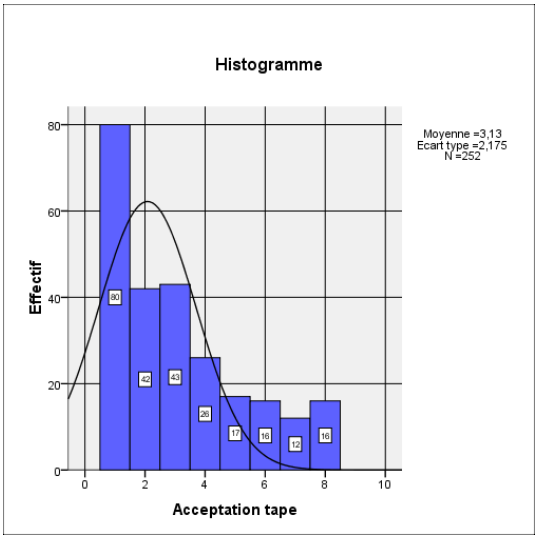

Ce genre de punition, notamment la petite tape sur la main est souvent utilisée pour les tout-petits. Cette mère de famille[201], par exemple, rapportait qu'à douze mois, quand sa fille faisait une bêtise, elle lui donnait une petite tape sur la main. La petite fille riait, prenant cela comme un jeu. Pour cette maman, cette pratique est inefficace car à cet âge, les bébés, dit-elle ne comprennent pas encore la punition. Un père de famille a de son côté pris le parti de taper le moins possible, en se rendant compte avec son épouse que leur fils de 5 ans les « imite beaucoup[202] » et a un peu la main leste avec sa petite sœur. Le graphique ci-dessus nous montre cependant l'avis de nos échantillons face à cette pratique. Avec une moyenne de 3,13 sur 8, un écart type de 2,175, une courbe de distribution qui est plutôt élargie et 191/251 personnes (75%) qui situent le degré d'acceptabilité entre 1 et 4 (1 = très acceptable et 8 = totalement inacceptable), on peut dire que la majorité considère la tape comme acceptable.

---

[200] Rappelons aussi que notre questionnaire a été extrait d'un sondage Louis Harris utilisé pour *Psychologie Magazine* en septembre 2008, et qui contient justement une liste de punitions, notamment des punitions corporelles et des punitions dites privations.

[201] Yahoo questions réponses, *Quelle punition pour un bébé de neuf mois ?*, disponible sur http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=20101028025215AAxkOLP> (consulté le 24 janvier 2013).

[202] Ibidem.

- **Fessée**

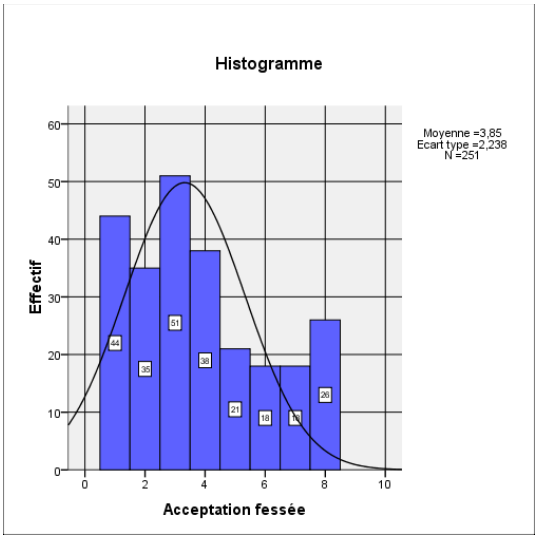

A propos de la fessée, nous constatons que les 251 réponses se répartissent assez largement sur les huit positions de l'échelle du graphique ci-contre. Plus précisément, cela se traduit par une moyenne de 3,85 sur 8, une courbe de distribution qui est étalée ainsi qu'un écart type élevé (2,238). Ce qui indique une prise de position moins acceptable que pour la tape de la part des sondés. Ainsi 67 % sont plutôt favorables et 33 % plutôt contre. Cela ne concorde-t-il pas avec les dires de certains parents et éducateurs qui affirment que la fessée ne constitue en rien un châtiment corporel[203] ? D'après eux, non seulement cela « n'a jamais rendu d'enfants malheureux[204] », mais c'est plutôt un « châtiment raisonnable[205] », qui n'a jamais tué personne[206] et qu'on n'en meurt pas[207].

- **Gifle**

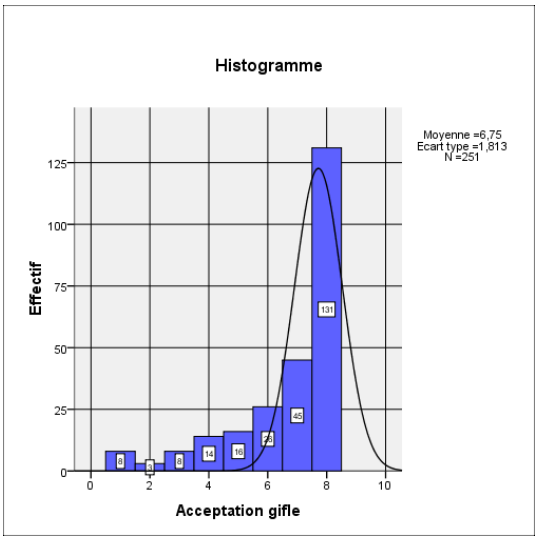

En ce qui concerne l'acceptation de la gifle, nous observons sur les 251 réponses, que 131 personne (soit 52,2%) c'est-à-dire plus de la moitié de notre échantillon considère cette pratique comme totalement inacceptable, que 87 (soit 34%) ont choisi un degré d'acceptabilité un peu moindre, mais au-dessus de la moyenne. Cela se traduit, sur le graphique de la page précédente, par une

[203] Chapitre 1, p.8.
[204] Journal « Jeunes pour la France Normandie », *Une campagne de sensibilisation mélange fessée et châtiment corporel*, 29.04.2011, disponible sur <http://jpf-normandie.hautetfort.com/archive/ 2011/ 04/29/une-campagne-de-sensibilisation-melange-fessee-et-chatiment.html> (consulté le 30 novembre 2012).
[205] J. PLANTET, « Une éducation sans gifle ni fessée », *Lien Social*, N°890 du 26 juin 2008, disponible sur <http://www.lien-social.com/spip.php? article2510> (consulté le 30 novembre 2012).
[206] Chapitre 1, p.8.
[207] Psychologies.Com, « Commentaires », *Comment bien punir ses enfants ?*, disponible sur http://www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmission/Articles-et-Dossiers/Comment-bien-punir-les-enfants (consulté le 30 novembre 2012).

moyenne très élevée de 6,75 sur 8, un écart type de 1,813, c'est-à-dire que la distribution est assez serrée. Ce qui implique que beaucoup moins de personnes (seuls 33 % ont choisi la fourchette des 1 à 4) acceptent la gifle comme une punition possible. Ces avis confirment les pensées de cette mère de famille qui est à la fois contre la fessée et la gifle. Elle trouve qu' « on n'éduque pas l'enfant en le frappant. Lui faire mal physiquement ne lui fait pas comprendre pourquoi il s'est mal comporté ». Et ensuite, « vous irez », dit-elle, « lui expliquer qu'il ne doit pas taper sa petite sœur, son chien, ou son petit copain ![208] ».

- **Le fouet et le coup de pied**

Au sujet de l'usage du fouet et des coups de pied, nous constatons qu'une majorité écrasante des sondés sont unanimes pour les condamner. Nous relevons sur le graphique ci-contre, comme une sorte de pic au sommet de la courbe de distribution qui est d'autant plus serrées (écart type égal à 1,175) et avec une moyenne de 7,64. La position de la population est très claire ici car 221 personnes sur les 250 (soit 88,4%) considèrent l'usage du fouet et des coups de pied comme complètement inacceptable. Un père de famille qui a subi un coup de pied aux fesses donné par son père à 13 ans confirme ce résultat que nous avons obtenu en déclarant que cette pratique selon lui est « plus humiliant que la fessée ou la gifle[209] ».

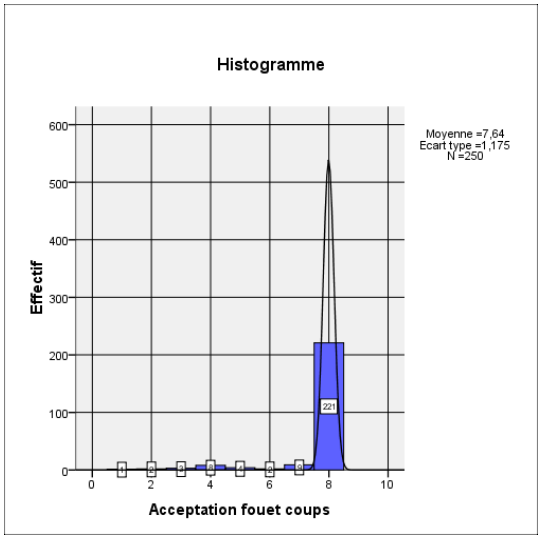

- **Privation de télévision**

Nous relevons que les 251 réponses à propos de la privation de télévision ne sont pas également réparties sur les 8 positions de l'échelle. Cela se traduit plus précisément par une moyenne de 2,16 sur 8. Par rapport au graphique précédent, la prise de position sur le graphique ci-contre va dans le sens contraire du précédent.

---

[208] Joël PLANTET, « Une éducation sans gifle ni fessée », Ibidem.

[209] Aufeminin.com, « Le coup de pied aux fesses », *Forum*, disponible sur <http://forum.aufeminin.com/ forum/matern2/__f167068_matern2-Le-coup-de-pied-aux-fesses.html> (consulté le 23 janvier 2013).

Les réponses sont proches de l'acceptable, avec un écart type serré de 1,801. En somme, parmi les 251 personnes qui ont participé à notre enquête, 152 (soit 60,6%) trouvent que la privation de télévision comme punition est très acceptable et 68 autres (27%) penchent plutôt du côté de l'acceptable. En effet, priver de télé ne fait pas de mal, au contraire, car « la télévision est justement une source de surexcitation dont un enfant doit pouvoir se passer[210] ».

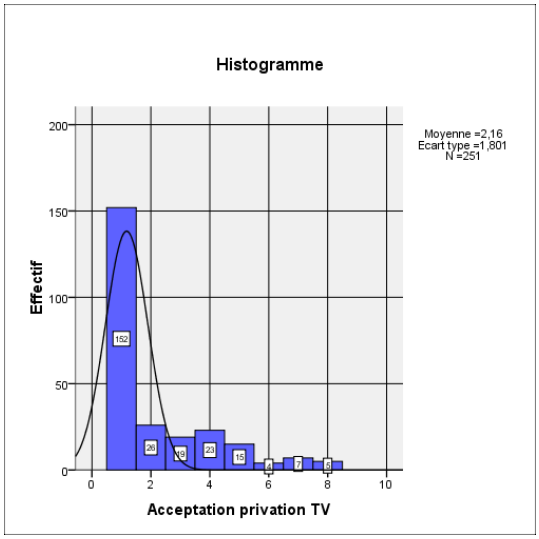

- **Privation de sortie et de loisir**

En comparaison avec la courbe de distribution précédente, celle du graphique ci-contre qui concerne la privation de sortie et de loisir dénote des avis un peu plus nuancés de la part des participants. Malgré tout, avec une moyenne de 2,77 sur 8 et un écart type important de 2,141, la tendance va plutôt vers l'acceptable. Pour preuve, 105 personnes sur 249 (soit 42%) trouvent que la privation de sortie ou de loisir est très acceptable et que 92 personnes (36,6%) ont choisi une réponse entre 2 et 4 ce qui indique que pour eux c'est une punition plutôt acceptable (1= très acceptable).

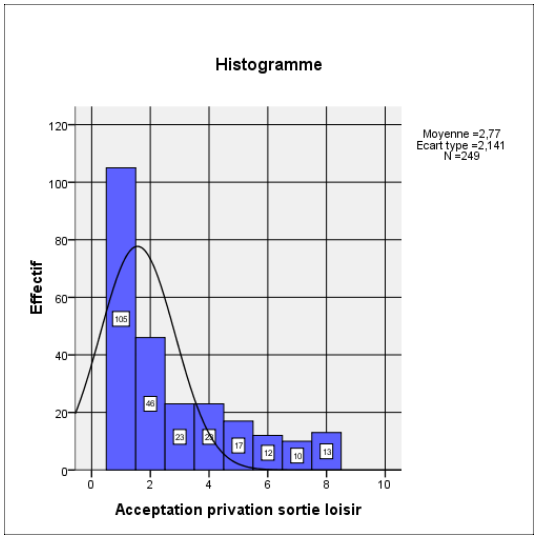

[210] Psychologies.com, *Faut-il punir ses enfants ? Enquêtes réalisées pour Psychologies Magazine*, Janvier2002, disponible sur <www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmission/Articles-et-Dossiers/Parents-aimer-et-punir/Faut-il-punir-ses-enfants-Enquete-realiseepour-Psychologies-Magazine> (consulté le 02 décembre 2012).

- **Privation jeu électronique**

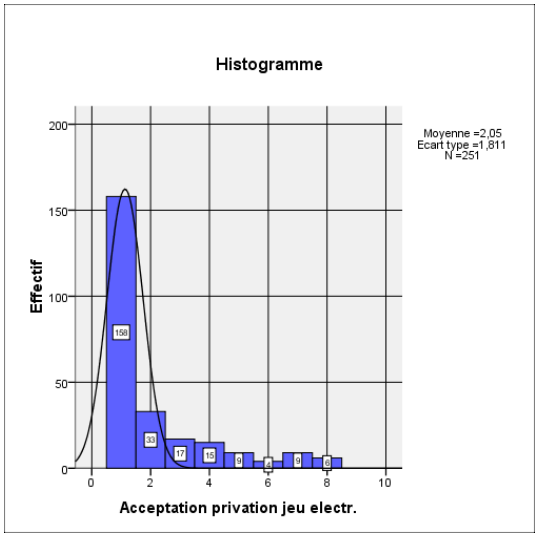

A propos de la privation du jeu électronique, nous constatons que la courbe de distribution du graphique ci-contre pourrait presque se superposer avec celle de la privation de télévision précédente. Avec une moyenne de 2,05 sur 8 et un écart type de 1,811, les 158 sondés sur 251, c'est-à-dire 62,9% sont unanimes pour dire que ce genre de sanction privation est aussi très acceptable de leur part. Seulement 28 personnes (11%) ont choisi de se positionner au-delà de la moyenne (8= totalement inacceptable). Ce résultat est corroboré par des études qui indiquent que l'enfant qui passe trop de temps devant un écran (télévision ou jeux vidéo) délaisse ses devoirs et ses études en passant plus de temps sur sa console, mais surtout du risque qu'il devienne « accro aux jeux[211] »

- **Privation argent de poche**

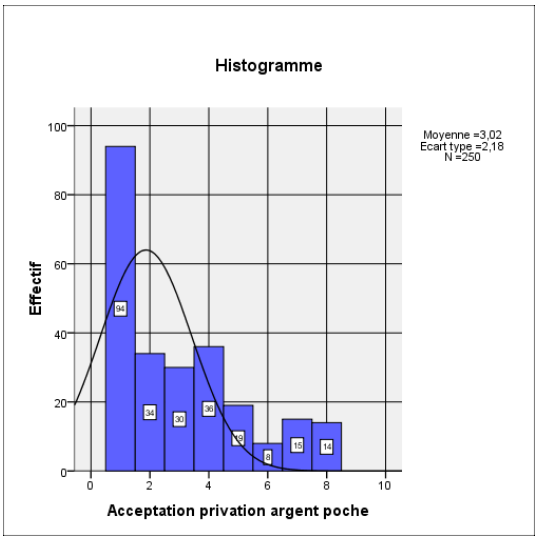

Pour ce qui est de la privation d'argent de poche, nous observons que sur les 250 réponses à cette question, 37,6%, c'est-à-dire seulement 94 personnes considèrent cette punition comme très acceptable. Cela se traduit sur le graphique ci-contre par une moyenne de 3,02 sur 8. La courbe de distribution est large par rapport au précédente (écart type de 2,18), ce qui veut dire qu'à part les 94 personnes qui pensent que cette punition est très acceptable, les avis des 156 autres sont partagés même s'ils se penchent plutôt vers l'acceptable. Les avis sont partagés, d'une part parce que pour certains parents, donner de l'argent de poche à son enfant peut-être

[211] Jeuxvidéo.com, Forum, « Mon père m'a retiré les manettes », 1er mai 2012, disponible sur <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-61-6009815-1-0-1-0-hs-mon-pere-m-a-retire-les-manettes.htm> (consulté le 23 janvier 2013).

pédagogique : cela l'aide à grandir, lui apprend à gérer ses ressources, à identifier ses besoins et le responsabilise. L'argent de poche favorise son autonomie, l'encourage à prendre seul ses décisions (économiser ou se faire plaisir) et enfin, donner de l'argent de poche lui permet une initiation à la valeur de l'argent et aux notions de budget et d'épargne[212]. D'autre part, cette punition, comme d'autres sanctions privations est plutôt acceptable, tout simplement parce qu'un enfant n'en meurt pas en étant privé d'argent de poche.

- **Privation dessert**

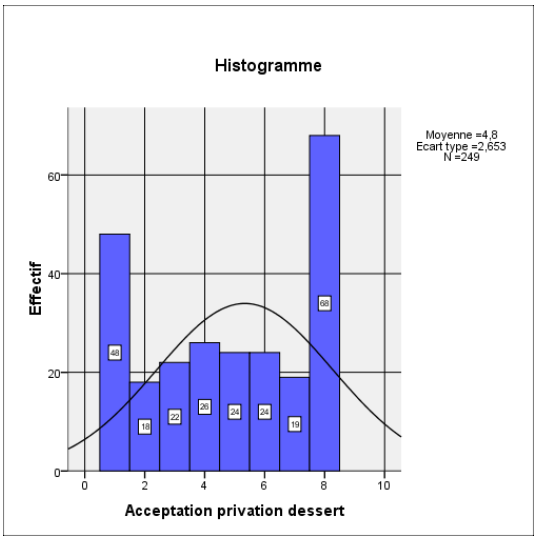

Priver de dessert un enfant en guise de punition divise les participants. D'une part, nous observons que, sur les 249 réponses, 48 (soit 19,3%) considèrent cette punition comme totalement acceptable. Cependant, 68 (soit 27,3%) la considèrent comme totalement inacceptable. D'autre part, la fourchette des 133 réponses restantes se répartissent équitablement entre les deux extrêmes. A travers le graphique ci-contre, les avis partagés de l'ensemble de la population se traduisent par une courbe de distribution très large et aplatie, avec une moyenne de 4,8 sur 8 et un écart type de 2,653. En effet, pour certains parents le dessert fait partie de la nourriture, comme pour cette maman qui « ne trouve pas bon du tout de priver un enfant de dessert car la nourriture est quelque chose de vitale et on ne prive pas un enfant d'une chose vitale[213] ».

[212] LCL, *Faut-il donner de l'argent de poche et combien ?*, 20/09/2011, disponible sur http://www.lcl.com/fr/info-argent/banque-services-enfants/enfant-argent-initiation/argent-poche/ (consulté le 24 janvier 2013).

[213] Au féminin.com, *Si vous deviez sanctionner votre enfant, le priveriez-vous de dessert?*, disponible sur <http:// forum.aufeminin.com/forum/adoption1/__f15568_adoption1-Si-vous-deviez-sanctionner-votre-enfant-le-prive riez-vous-de-dessert.html> (consulté le 5 décembre 2012).

- **Enfermer dans une chambre**

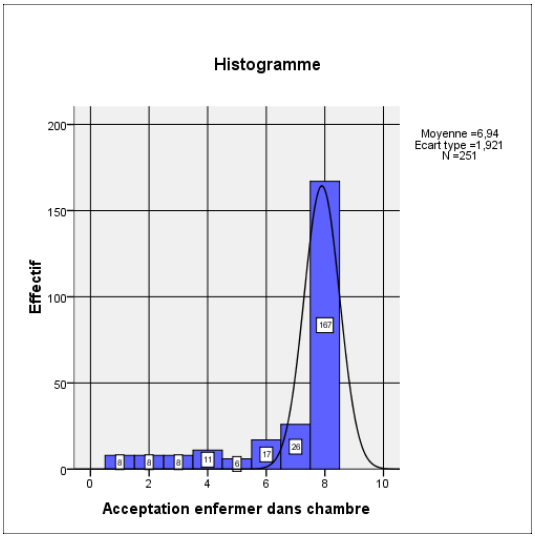

Avec une moyenne de 6,94 sur 8 et un écart type très faible de 1,921, la majorité des participants à notre sondage, c'est-à-dire 167 personnes sur 251 (66,5%) jugent totalement inacceptable le fait de punir un enfant en l'enfermant dans une chambre. Les réponses des 33,5% autres par contre se répartissent faiblement entre l'échelle 1 et 7. Leurs avis sont mitigés mais tendent malgré tout vers l'inacceptable. Le graphique de la page précédente nous indique donc une position claire des sondés contre cette pratique. L'*Observatoire de la violence éducative ordinaire* (OVEO) confirme ces réponses en qualifiant le fait d'enfermer un enfant dans une chambre pour le punir de stupide. D'après cette association française,

> « s'isoler pour se calmer/prendre du recul si on estime nécessaire, devrait être une attitude mature et quelque chose qu'on a le droit de faire avec dignité… En faire une punition prive donc l'enfant d'utiliser cette possibilité (décider lui-même de se retirer) car ça voudrait dire "je me punis moi-même"[214] ».

Et c'est encore plus stupide quand c'est dans sa chambre que l'enfant est puni (ce qui est le plus souvent le cas) car sa propre chambre ne peut pas être considérée comme un lieu désagréable. Cela ne doit pas en effet nous surprendre si un enfant ne veut pas faire ses devoirs dans cette situation par exemple, car on l'a fait faire une punition du fait d'être seul dans sa chambre.

- **Au lit sans manger**

A première vue, la courbe du graphique ci-contre ne présente pas de différences par rapport aux résultats précédents. Avec une moyenne de 7 sur 8 et un écart type de 1,644 contre une moyenne de 6,94 sur 8 et un écart type de 1,921 pour le graphique précédent, nous découvrons également une position claire de la part de notre population. 168 sur 251 personnes (67%) trouvent qu'envoyer au lit un enfant sans manger est totalement inacceptable. Là encore, les réponses des 33% autres se répartissent faiblement entre l'échelle 1 et 7. Ce qui signifie que leurs avis

[214] OVEO, *J'ai été élevé sans punition*, mars 2012, disponible sur http://www.oveo.org/index.php?option=com_content&task=view&id=317&Itemid=49 (consulté le 23 janvier 2012).

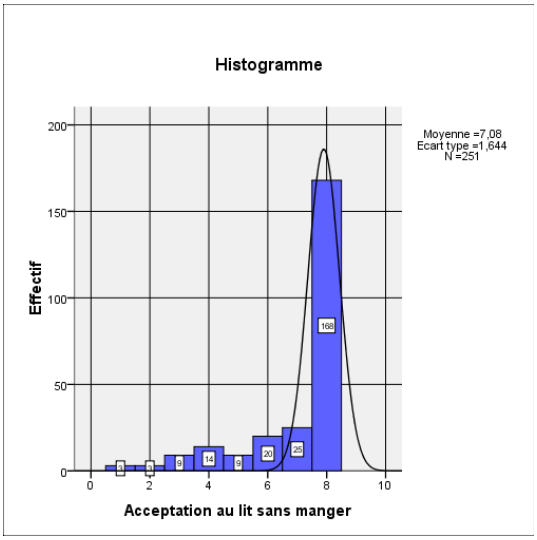

sont aussi partagés mais tendent malgré tout vers l'inacceptable. Ces résultats sont cohérents avec les commentaires suivants. Tout d'abord, pour quelque raison que ce soit, « on ne prive jamais un enfant de nourriture par punition : la nourriture fait partie d'une nécessité et ne doit pas faire l'objet d'un chantage ou de punition[215] ». Ensuite, comme nous venons de dire auparavant pour la chambre de l'enfant, qui ne peut pas être considérée comme un lieu désagréable, « le lit c'est pour dormir, pas pour une punition[216] ».

- **Autres punitions**

Le tableau ci-dessous concernant les autres punitions[217] montre que les avis exprimés par l'échantillon de recherche sont partagés. Il y a toute une série de réponses très diverses sur la question : priver d'internet, rester assis sur une chaise, accomplir un service utile à la maison ou chez autrui, priver de vacances, isoler l'enfant dans une pièce la porte ouverte et pas dans le noir, rester dans sa chambre, faire des devoirs en plus, obliger l'enfant à demander pardon à la personne lésée, frapper avec une règle, pincer les oreilles. Ces punitions sont considérées comme très acceptables par 16 personnes sur 40, soit 40% de ceux qui ont répondu à cette

Acceptation autre punition

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Très acceptable	16	4,7	40,0	40,0
	2	5	1,5	12,5	52,5
	3	2	,6	5,0	57,5
	4	2	,6	5,0	62,5
	5	1	,3	2,5	65,0
	7	1	,3	2,5	67,5
	Totalement inacceptable	13	3,8	32,5	100,0
	Total	40	11,8	100,0	

[215] Au féminin.com, *Si vous deviez sanctionner votre enfant, le priveriez-vous de dessert?*, Op. cit., Ibidem.
[216] Yahoo ! France Questions Réponses, *Que pensez-vous de la punition « partir au lit sans manger »?*, disponible sur <http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=20070926113636A A0fxiZ> (consulté le 5 décembre 2012).
[217] Voir le détail du tableau à l'Annexe, p.115.

question. D'autres punitions par contre, comme les insultes, les menaces de châtiment, crier, hurler, priver d'activité JA, ignorer l'enfant, brûler les mains, se mettre à genoux, tirer les oreilles ou les cheveux, mettre dans un placard, secouer, priver de câlin sont totalement inacceptables. En effet, 13 personnes sur 40, c'est-à-dire 32,5% de ceux qui ont répondu à cette question se sont prononcés dans ce sens. Il faut remarquer que l'ensemble de ceux qui ont répondu à cette question (et qui ont donc ajouté des punitions non indiquées par le questionnaire) ne représentent que 11,8% de l'ensemble total des participants.

Nos échantillons nous ont fait part de leurs avis sur la punition corporelle. Voyons maintenant ce qui les motive dans l'application de ce moyen d'éducation.

Quelles motivations se dessinent chez ceux qui, au sein de l'Eglise approuvent l'application d'une punition ?

Position personnelle sur punition corporelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui si ne nuit pas santé et intégrité	60	17,7	23,9	23,9
	oui si dans un but educatif	77	22,7	30,7	54,6
	Oui, si dans un esprit préconisé par la Bible	49	14,5	19,5	74,1
	Non, car risque de sanction légale	6	1,8	2,4	76,5
	Non rien ne justifie une punition corporelle	59	17,4	23,5	100,0
	Total	251	74,0	100,0	

Dans la Partie B[218] de notre questionnaire, nous avons demandé aux participants leurs motivations personnelles[219] sur la punition corporelle. Le tableau ci-dessous montre des proportions inégales en ce qui concerne les différentes catégories de réponses.

[218] Rappelons que pour garantir une meilleure validité de cette partie B du questionnaire, nous avons proposés à la page 37 du Chapitre 2 à huit participants neutres extérieurs à cette enquête de classer et d'évaluer sur une échelle de 1 à 4 (*Pragmatiste, Idéaliste, légaliste* ou *Aucune des trois propositions*) à quelle idéologie ou motivation les 10 items que nous leur avons proposés se rapportaient. Les réponses de ces huit participants nous ont permis d'en retenir cinq dans notre questionnaire.

[219] Dans la définition que nous avons donné au chapitre 2, la *motivation* c'est l'ensemble des forces, l'ensemble de désir et de volonté qui poussent l'individu à agir et à accomplir une tâche ou à viser un objectif correspondant à un besoin.

La première catégorie sont les personnes favorables à la punition corporelle, si elle est administrée à bon escient et qu'elle ne nuit pas à la santé de physique de l'enfant, (60 sur 251 soit 23,9%). Vient ensuite la deuxième qui privilégie cette punition si elle est administrée dans un but éducatif (77 sur 22,7, soit 30,7). Ce sont les plus nombreux. Il y a ensuite la troisième catégorie de personnes qui sont d'accords d'utiliser ce moyen d'éducation s'il reste dans l'esprit préconisé par la Bible et les écrits d'Ellen WHITE (49 sur 251, soit 19,5%). Puis vient la quatrième catégorie qui dit non à cette pratique à cause du risque de sanction légale (6 sur 251, soit 2,4%%). Puis vient enfin la cinquième catégorie qui trouve qu'aucune de ces options ne justifie une punition corporelle (59 sur 251, soit 23,5%).

En ce qui concerne la première catégorie, la classification que nous avons tentée d'établir au Chapitre 2[220] fait ressortir que c'est le mode de pensée *Pragmatiste* qui motive ici les 60 personnes sur 251, soit 23,9%). Le pragmatisme ici c'est l'administration de la punition corporelle à bon escient dans le but d'éduquer l'enfant. Mais ce pragmatisme à notre avis risque malheureusement d'ignorer les réalités pédagogiques découvertes par les sciences éducatives modernes, à savoir, non seulement le côté négatif de cette pratique, mais aussi comme nous l'avons déjà précisé auparavant, l'évolution de l'époque où il existe d'autres moyens qu'on peut utiliser pour éduquer l'enfant.

Ensuite, c'est aussi le mode de pensée *Pragmatiste* qui motive les 77 personnes sur 251 (soit 30,7%). *Pragmatiste*, car la motivation fondamentale de la deuxième catégorie des sondés lors de l'administration de cette punition est construite ici sur quelque chose de pratique et de réaliste à savoir, la préservation de la santé et de l'intégrité physique de l'enfant. Or ce réalisme pragmatiste est lui aussi contrecarré par plusieurs associations françaises qui demandent à l'Assemblée nationale l'interdiction absolue de cette pratique[221], non seulement à cause de la violence physique, mais également à cause de la violence psychologique qui est invisible car elle ne laisse pas de traces sur le corps des enfants mais qui peut en laisser d'autrement plus graves sur leur psychisme et leur personnalité.

Après, nous avons remarqué dans la troisième catégorie un mode de pensée qui peut être qualifié d'*Idéaliste* car il se rattache à un idéal cautionné par la Bible et non pas à un idéal cautionné par une préoccupation physique ou sanitaire comme

[220] Voir p.39-40.
[221] Voir Chapitre 1, p.10.

dans la première catégorie. *Idéaliste*, car dans l'éducation de leurs enfants, ils font référence à la Bible comme critère d'action, livre particulier qui reste généralement reconnu comme un idéal de vie dans l'Eglise adventiste. En accordant cependant une large place à cet idéal, nous pensons que ce groupe de personne risque d'avoir une tendance à négliger lui aussi la réalité[222]. Sans pour autant nier que la Bible est la révélation de Dieu et le fondement de la foi, cette réalité est que la Bible n'est pas un manuel pédagogique au sens moderne des recherches actuelles sur la pédagogie. A l'heure où nous sommes, les solutions « éducatives » qu'elle présente notamment l'usage du bâton pour corriger l'enfant sont obsolètes car

> « Il existe une multitude de privations que l'on peut imposer à l'enfant ou de gênes qu'on peut lui occasionner en réaction à un comportement que l'on souhaite réprimer sans coups, ni brutalité[223] ».

Le fait qu'il y ait des idéalistes dans l'Eglise adventiste française (les deux items "idéalistes" totalisent 108 personnes sur 251 soit 31,9%), est-ce bien, inquiétant, ou est-ce une menace pour celle-ci ? Qualifié souvent d'irréaliste, de rêveur, de naïf, d'utopiste, l'idéaliste qui est toujours à la poursuite d'un idéal a tendance à négliger le réel. Cependant, l'idéalisme avec tous ces risques qu'il comporte reste, selon l'auteur américain Ralph W. EMERSON un moteur de l'histoire :

> « Les grands hommes, les génies, les géants, n'ont fait de grandes choses, que parce qu'ils étaient inspirés par un grand idéal[224] ».

Philippe JORET ajoute en affirmant que tout accomplissement a commencé par une idée, tel Martin Luther KING qui, dit-il a été rendu grand par son rêve de foi et d'espérance. Il va même souligner que :

> Dieu utilise la personne qui a un rêve. La foi commence toujours par un rêve, un but, une vision. Quand vous avez reçu une perception de ce rêve, vous tissez votre vie autour[225] ».

---

[222] Par définition, le mot *réalité* (du latin *res*, la chose) désigne le caractère de ce qui existe effectivement, qui est concret, par opposition à l'imaginaire, l'illusoire, l'idéal. André AKOUN, « Réalité », *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Seuil, 1999, p.441. A partir de ce mot, il y a le terme « réalisme », une attitude qui tient compte de la réalité telle qu'elle est. Larousse, *Réalisme*, disponible sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9alisme/ 66833> (consulté le 21 février 2013).

[223] J. TREMINTIN, « La punition corporelle est-elle maltraitante ou pédagogique ? », *Lien Social*, 1e juillet 1999, disponible sur <http://www.lien-social.com/spip. php?article2766&id_groupe=1> (consulté le 12 février 201).

[224] Café-Philo de l'Hay-les-Roses, *Etre idéaliste, est-ce dépassé ?*, 11 avril 2007, disponible sur <http:// cafes-philo.org/2011/03/etre-idealiste-est-cedepass/> (consulté le 14 février 2013).

[225] P. JORET, *Les leaders d'Eglise ? Est-ce que ça existe ?*, disponible sur <http://topchretien. jesus.net/topmessages/view/2527/les-leaders-deglises-estce-que-ca-existe.html> (consulté le 14 février 2013).

De son côté, Adolph ADAM rapporte que l'homme a en lui un instinct idéaliste qui le « porte à créer incessamment et à faire vivre par le désir et par le rêve des types supérieurs à la réalité,…[226] ». Pour nous donc, la présence de personnes idéaliste dans l'Eglise n'est pas mauvaise en soi pourvu qu'on soit nourri d'un « idéal réaliste[227] », c'est-à-dire d'un idéal réalisable. « Il faut aller à l'idéal en passant par le réel[228] », déclare J. JAURES. Mais Adolph ADAM va encore susciter notre intérêt lorsqu'il va mettre en relation l'éducation de l'enfant et cet idéal réaliste car pour celui-ci, « Non seulement il faut faire éclore chez l'enfant un idéal supérieur, il faut encore y réussir en respectant son indépendance morale avec un scrupule absolu[229] ». L'éducateur doit selon lui, s'abstenir non seulement de toute pression tyrannique, mais encore de toute action trop directe et trop sensible. C'est ce que fait, dit-il :

> « le jardinier qui, sans torturer ni gêner la nature, amende et arrose le sol, ménage habilement la chaleur et la lumière, et assure ainsi l'épanouissement plein et entier de la plante. Un éducateur éclairé éveille l'âme de son élève et l'échauffe. Cela fait, il s'attache à mettre à sa portée toutes les sources d'émotions saines, à lui offrir sans cesse le spectacle du beau et du bien, à lui ménager des ouvertures sur les horizons les plus nobles et les plus vastes, et il laisse agir la nature[230] ».

Seules 6 personnes sur 251 (soit 2,4%) qui font partie de la quatrième catégorie semblent plutôt poussées par une motivation de type *Légaliste*. Elles sont contre la punition corporelle et ne l'utiliseront pas à cause du risque d'être sanctionné par la loi. Pour eux, c'est cette dernière qui prime avant tout quelle que soit l'importance qu'ils accordent à cette pratique éducative. Contrairement aux quatre catégories précédentes, Ils n'agissent pas dans un but éducatif où l'enfant est au cœur de l'action, mais dans une perspective liée aux conséquences personnelles plus qu'à l'objectif éducatif. Celles-ci sont davantage préoccupées par les conséquences et les inconvénients extérieurs, à ce qui pourrait leur arriver, par leur propre sécurité, que par la finalité éducative de leur action punitive. Malgré leur motivation Légaliste, nous constatons que cette catégorie de personnes n'est pas une menace pour l'Eglise, car ils sont très peu nombreux (2,4%).

---

[226] A. ADAM, « Sensibilité, sentiments », *Institut français de l'éducation (ifé)*, disponible sur http:// www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3622 (consulté le 14 février 2013).
[227] Café-Philo de l'Hay-les-Roses, Op. cit., Ibidem.
[228] Ibidem.
[229] Adolph ADAM, « Sensibilité, sentiments », Ibidem.
[230] Ibidem.

Enfin, nous avons relevé dans la cinquième catégorie les 59 personnes sur 251 (soit 23,5%) qui trouvent que rien ne justifie une punition corporelle. Cette catégorie peut aussi se qualifier d'un certain idéalisme mais ils ne se réfèrent pas à un critère précis comme la Bible. Ce sont des idéalistes dans l'absolu qui sont dans l'ordre de la conviction totale. Leur réponse repose sur des convictions fermes et apparemment non négociables. A côté de certains parents et éducateurs qui sont de nos jours convaincus de l'inefficacité des punitions corporelles mais qui le préconisent malgré tout en dernier recours[231], cette catégorie de personne s'oppose à cette pratique. « Punir oui mais frapper non ![232] », affirme par exemple ce père de famille. D'après ce dernier, les deux, c'est-à-dire punir et frapper n'ont rien à voir. On peut punir un enfant sans lui coller des gifles et c'est justement comme ça, dit-il qu'on peut l'éduquer sans violence. Cette mère de famille confirme ce point de vue par le témoignage suivant :

> « Je suis convaincue, et c'est ce que je mets en pratique depuis plus de trente ans d'ailleurs avec mes enfants, qu'on peut exercer son autorité sans avoir recours à la violence verbale ou physique… Quand je bossais avec des ados, il m'est arrivé à plusieurs reprises de me faire rappeler à l'ordre par le directeur du collège parce que je ne punissais personne et refusais de le faire. Franchement, je n'ai jamais eu de gros problème. En trois ans, j'ai mis deux mots sur deux carnets de correspondance, et encore dans la partie correspondance pour ne pas plomber leur note de vie scolaire. Et à part en avoir mis deux ou trois un peu chauds à rafraîchir dans le couloir, je n'ai jamais puni, ni eu à le faire d'ailleurs. On avait une excellente relation de confiance et tout se passait bien[233] ».

Cette autre mère de famille qui a pris des fessées étant gamine, dit catégoriquement non à la fessée et à la gifle pour ses enfants. « On peut très bien s'en sortir sans, même si dès fois, c'est clair que ça démange[234] », dit-elle.

Par rapport aux quatre congrégations protestantes du Québec que nous avons vu au Chapitre 1[235] la catégorie idéaliste et pragmatique que nous venons d'analyser place l'intérêt de l'enfant au centre de leur motivation. Ceux du Québec qui ont une interprétation assez littérale et étroite de la Bible, privilégient plutôt

---

[231] R. CAMPBEL, *Comment vraiment aimer nos enfants ?*, Orion, 1979, p.131.
[232] Paranormal Fr Network, *De la punition corporelle dans l'éducation*, 27 janvier 2011, disponible sur <http://www.paranormal-fr.net/forum/viewtopic.php?f=23&t=24124&start=0&sid=7172c00ca71a02f5dc2d3ef3096ca3d0> (consulté le 12 février 2013).
[233] Ibidem.
[234] Doctissimo, *Vers une légalisation des punitions corporelles ?*, 6 août 2009, disponible sur < http://bebe.doctissimo.fr/blog/6235-Vers-une-legalisation-des-punitions-corporelles-.html> (consulté le 12 février 2013).
[235] Voir p.17-18.

l'usage des châtiments corporel et ne se cachent pas de transgresser la loi civile de leur pays. Selon eux il y a préséance de l'enseignement biblique (ou ce qu'ils comprennent de cet enseignement) par rapport à cette loi civile. C'est ce risque de devenir "illégal" que pourraient courir les pragmatistes ou les idéalistes bibliques que nous avons décrits, s'ils mesurent mal ou font une interprétation erronée ou abusive du texte biblique.

En conclusion, ce qui est le plus encourageant dans cette partie de notre recherche c'est qu'il n'y ait que très peu de personnes qui ont un penchant pour des motivations légalistes (2,4%). La classification que nous avons tentée ici a eu le souci de sérier les réponses et de les analyser sur la base d'une motivation que nous avons essayé de cerner de plus près selon une classification très classique que l'on retrouve dans de nombreuses recherches. Même si les catégories retenues[236] ne représentent pas une certitude absolue quant à leur validité, elles méritaient cependant d'être tentées pour les besoins de la recherche. Elles doivent être affinées. Il se trouve qu'au vu des résultats de cette étude sur la motivation, le fait qu'il y ait dans l'Eglise adventiste française des idéalistes au sens biblique ou absolu (respectivement 19,5%et 23,5%), des pragmatistes (19,5% et 23,5%), reste très positif. Ces personnes représentent 97,6% de notre échantillonnage. Peu importe qu'on les classe dans l'une ou l'autre de ces catégories. Chez eux, la question prédominante reste celle de la finalité dans l'action éducative : elles sont toutes orientées et motivées par le bien et le bonheur de l'enfant ou par un idéal supérieur.

Maintenant, pour aller plus loin, au-delà de la question des motivations (le pourquoi conscient ou inconscient des personnes)[237] il est également intéressant de savoir le "comment" des choses. En effet, comment les personnes s'informent ou se forment à la punition nous a paru répondre à cette préoccupation. Très souvent les motivations se forgent à la lumière de connaissances objectives plus précises et plus adéquates que nous acquerront au fil de la vie. C'est ce que nous avons voulu explorer dans la question de recherche qui suit.

---

[236] Voir le chapitre précédant pages 36 à 38 sur l'élaboration de ces catégories.

[237] A noter que notre tentative de "mesurer" ce type de motivation est peut-être "biaisée" par le fait que "l'instrument mis en place" n'est peut-être pas tout à fait probant. Conscient de la difficulté de la démarche, nous avons trouvé utile malgré tout de le faire pour essayer d'y voir plus clair.

A quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition, s'informent-ils ?

Nous remarquons ici d'emblée que dans le questionnaire, nous n'avons pas demandé de précisions aux sondés quant au moment où ils se sont informés, c'est-à-dire, avant ou pendant leur parentalité. Mais pour savoir à quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition s'informent, nous leur avons proposé dans la Partie C de notre questionnaire[238] une liste non exhaustive mais qui récence les moyens les plus courants à la disposition des parents ou non parents pour approfondir leurs connaissances sur le sujet de la punition administrée à un enfant. A noter que dans leurs réponses, nous avons constaté que les participants aux questionnaires se sont plus ou moins informés et formés par rapport au sujet qui nous préoccupe. Avoir ce réflexe est important car, sans parler de mission impossible, être parent aujourd'hui n'est pas une tâche facile et toujours plus complexe dans une société en pleine mutation. Dans son livre qui s'intitule *Problème de couple*, Maurice TIECHE suggère même qu'il ne faut pas attendre d'être marié pour songer aux enfants qui viendront au monde et à la manière dont on les élèvera. Selon lui, « *la préparation de la tâche éducative dont on sera chargé un jour devrait pouvoir se faire en même temps que sa propre éducation*[239] ».

Pour faciliter la compréhension de notre démarche, nous résumerons en trois parties le Tableau des fréquences des sources[240] à savoir : les sources les plus utilisées, les moins utilisées et enfin ceux qui ne savent pas. Avec un résumé du tableau de pourcentages de la page suivante, voyons par ordre décroissant ces diverses sources.

[238] Voir Annexe, p.103.
[239] M. TIECHE, Problèmes de couple, S.D.T., Dammarie-lès-Lys, France, 1956, p.67.
[240] Voir Annexe, p.118.

- **Les sources les plus utilisées**

Ce Tableau de fréquences que nous venons de citer indique tout d'abord, que pour s'informer et se former sur l'usage des punitions corporelle dans l'éducation, les sources les plus utilisés par les sondés sont : l'expérience de leur propre éducation, la Bible, la lecture d'ouvrages ou de revues spécialisés, les écrits d'Ellen WHITE, les conférences, débats, table rondes, etc., les émissions de télévision et les cours.

1. L'expérience de leur propre éducation

Résumé Tableau de pourcetages		
Sources les plus utilisés	**Pourcentages**	**Effectif N**
L'expérience de leur propore éducation	47,50%	161
La Bible	40%	137
Lecture d'ouvrages ou de revues spécialisées	33%	112
Les écrits d'Ellen White	28,30%	96
Les conférences, débats, table rondes, etc.	19,80%	67
Les émissions de télévision	18,60%	63
Les cours	11,20%	38
Sources les moins utilisés		
Internet	8%	27
La radio	6,50%	22
Les journaux	5,90%	20
Les DVD/CD	2,90%	10
Autres sources	3,80%	13

D'après ce Tableau, 161 sondés, soit 47,5% se sont basés sur l'expérience de leur propre éducation. Est-ce parce qu'un bon nombre d'entre eux a assumé le fait d'être parent « à l'occasion d'une naissance, sans autre "mode d'emploi" que le souvenir de sa propre éducation, déjà lointaine[241] » ? Ceci peut représenter deux situations : répéter le système dans lequel ces parents ont été élevés ou au contraire, par réaction et/ou insatisfaction essayer de combler les lacunes dont ils ont souffert[242]. Le côté négatif de la première situation, c'est que, par exemple, un parent d'aujourd'hui qui a été jadis un enfant élevé à l'aide des punitions corporelles, risque plus tard de perpétuer cette pratique vis-à-vis de son enfant. Cette mère de famille,

[241] Ville de Guyancourt, *Ecole des parents*, disponible sur <http://www.ville-guyancourt.fr/site/haut/menu_principal/famille/ecole_des_parents> (consulté le 06 janvier 2012).
[242] oserchanger.com, *Les alternatives à la punition*, disponible sur <http://www.oserchanger.com/a_articles/alternatives_punition.php> (consulté le 25 janvier 2013).

citée par Alice MILLER dans son livre intitulé *La connaissance interdite,* raconte son vécu qui nous a interpellé :

> « J'ai compris, que j'avais été maltraitée dans mon enfance parce que mes parents avaient vécu quelque chose d'analogue dans leur enfance, et qu'ils avaient en même temps appris à qualifier l'abus perpétré sur eux d'éducation pour leur bien[243] ».

Cette situation met en évidence ici la nécessité de se préparer quel que soit les moyens car :

> « Avec les problèmes de communication au sein du couple, les défauts des parents, l'instruction et l'éducation des enfants, la vie de famille est terriblement compliquée[244].

2. La Bible

A côté de ceux qui se sont basés sur l'expérience de leur propre éducation, 137 sondés, soit 40% se sont informés et formés par la Bible. Il est vrai que, d'un côté, pour le chrétien adventiste la Bible est porteuse de la Parole de Dieu, l'autorité dernière pour la foi comme pour la vie. Mais de l'autre côté, l'usage assez littéral de celle-ci par certains de ses lecteurs[245] pose souvent problème. Certains parents membres de l'Eglise adventiste en France utilisent en effet les punitions corporelles comme moyens d'éducation parce que, selon eux, c'est écrit dans la Bible, notamment dans l'Ancien Testament où le châtiment corporel était une pratique prisée à cette époque. A ce propos, Jean-Claude VERRECCHIA met en garde les lecteurs des écrits bibliques « contre tout accès magique et automatique à la vérité par l'intermédiaire de l'écrit[246] ». Selon lui, les livres de la Bible ont été rédigés dans trois langues différentes, correspondant à des mentalités différentes. Ils proviennent de régions différentes[247]. Et l'écrivain biblique, même s'il fut inspiré par Dieu, « s'exprime en fonction de son milieu d'origine et en tenant compte de ceux à qui il destine son écrit[248] ». Ainsi il suggère de ne pas se contenter de lire la Bible pour lire, « sans se poser de questions et sans réfléchir pour qu'en surgisse du sens[249] », et de lire également le texte de la Bible « en respectant l'histoire de sa composition[250] ».

---

[243] A. MILLER, *La connaissance interdite*, Paris, Aubier, 1990, p.9.
[244] M. TIECHE, *L'éducation portera ses fruits*, S.D.T., Dammarie-lès-Lys, France, 1966, p.198.
[245] Le problème des quatre congrégations protestantes conservatrices au Québec que nous avons évoqué au Chapitre 1 à la page 15, est significatif par rapport à celui des membres des autres églises chrétiennes, y compris l'Eglise adventiste concernant l'interprétation des textes bibliques.
[246] J.-C. VERRECCHIA, *La Bible, mode d'emploi*, Villiers-le-Bel, Société Biblique, 1995, p.105.
[247] Idem, p.71.
[248] Idem, p.82.
[249] Idem, p.114.
[250] Idem, p.116.

3. La lecture d'ouvrages ou de revues spécialisés

En plus de ceux qui ont utilisés la Bible comme source d'information, 112 sondés, soit 33% se sont informés ou formés grâce à la lecture d'ouvrages ou de revues spécialisés. Cet effectif mérite d'être applaudi, d'une part par rapport au lectorat en général qui s'affaiblit de nos jours car « Les gens ne jugent plus opportun de lire et de s'éduquer par la lecture[251] ». D'autre part, il est vrai que « Les publications étudiant l'utilisation des châtiments corporels à titre éducatif dans les systèmes familiaux sont très peu nombreuses par rapport à la masse énorme des écrits concernant la famille, sur le sida, toxicomanie…[252] ». Côté parents, le professeur Jacques BICHOT observe que beaucoup ont encore du mal à trouver ce moyen un peu trop « intellectuel[253] » et suggère de mettre plutôt à leur disposition des cours et des outils de type multimédia. Ce professeur souligne malgré tout, que ces parents peuvent avoir directement recours à des livres pour apprendre les rudiments de psychologie ou de caractérologie qui leur sont utiles[254].

4. Les écrits d'Ellen WHITE

Concernant les écrits d'Ellen G. White, 96 sondés, soit 28,3% se sont informés et formés à propos de la pratique de la punition corporelle dans l'éducation. Le même problème que nous avons évoqué précédemment sur l'utilisation assez littérale des textes bibliques se pose également ici. Bien de parents adventistes en France utilisent cette pratique comme moyen d'éducation parce que c'est, selon eux préconisé par Madame White[255]. Pour résoudre le problème d'interprétation des écrits de cette dernière, nous avons retenu les conseils suivants de George R. KNIGHT. Vis-à-vis des écrits d'Ellen White, ses lecteurs, dit-il,

> « doivent faire beaucoup plus que d'appliquer ses citations sans réfléchir. Ils ne doivent pas seulement lire, mais le faire de façon intelligente et responsable. Ils ne doivent pas se contenter d'appliquer les conseils, mais le faire avec bon sens[256] ».

---

[251] Richard de Gloucester, *Et la liberté d'expression ?*, disponible sur <http://www.richard3.com/2012/11/ et_la_liberte_ dexpression.html> (consulté le 05 mars 2013).
[252] J. CORNET, *Faut-il battre les enfants ? – Relation entre les accidents et la violence éducative*, p.116.
[253] J. BICHOT, « Le rôle éducatif d'un parent », *La famille en Europe*, disponible sur http://www.uniondesfamilles.org/role_educatif_des_parents.htm (consulté le 27 février 2013).
[254] Ibidem.
[255] Voir Chapitre 1, page 20-21.
[256] G. R. KNIGHT, *Lire Ellen White*, Dammarie-lès-Lys, Editions Vie et Santé, 1999, p.15.

Pour cela, il est fondamental de « saisir ses intentions et ses objectifs[257] ». Il faut aussi tenir compte de l'époque, des lieux et des circonstances, car derrière chaque conseil prodigué, il y a une situation spécifique. Parfois, la situation peut être ou ne pas être identique à la nôtre. Ainsi, le conseil peut ou ne peut pas être applicable dans une circonstance donnée[258]. Ces conseils peuvent à notre avis compléter celles que nous avons proposées auparavant à propos de l'interprétation des écrits bibliques.

5. Les conférences, débats, table rondes, etc.

En répondant à notre questionnaire, 67 sondés, soit 19,8% ont assisté à des conférences, débats, table rondes, etc. pour s'informer sur la façon de punir dans l'éducation. Pour certains spécialistes en communication, l'organisation d'une table ronde, d'une conférence, d'un débat est un moment privilégié pour : diffuser des informations, créer une communication, faire émerger des problématiques, cerner des attentes ou faire avancer des situations[259]. Ces moyens sont très utilisés dans l'église adventiste pour divers sujets. En ce qui concerne l'usage de la punition corporelle, nous trouvons qu'il y a un silence relatif autour de ce sujet et que la réflexion sur cette pratique semble en grande partie évacuée, du moins en ce qui concerne la pratique effective de la punition dans les familles adventistes en France à l'heure actuelle.

6. Les émissions de télévision

Pour les 63 sondés, soit 18,6%, leur source d'information sur l'acte de punir un enfant est une émission de télévision. Nous n'avons pas demandé à nos échantillons des précisions sur les chaînes qu'ils ont regardées ni le titre de l'émission. Il est intéressant par contre de mentionner deux émissions éducatives qui ont été diffusées sur les chaînes de télévision française, notamment *Super Nany* sur M6 en 2004 et *Le grand frère* sur TF1 en 2006[260]. Mais ce qui est surtout en lien direct avec notre

[257] G. R. KNIGHT, *Lire Ellen White*, p.17.
[258] Idem, p.90
[259] ENVISCOPE, *Animations de tables rondes, conférences, débats*, disponible sur <http://www.enviscope.com/News/Services-Enviscope/animation-table-ronde/r257.html> (consulté le 08 mars 2013).
[260] Une pluralité des formes d'éducation*, La télévision et le cinéma dans l'éducation*, disponible sur <http: //audrey-eloise-marie.e-monsite.com/pages/iv-la-television-et-le-cinema-dans-l-education.html> (consulté le 04 mars 2013). Dans la première émission, des parents font appel à *Super Nany*, une éducatrice, diplômée en puériculture qui intervient pour apprendre aux parents à éduquer leurs

sujet, c'est le lancement par la Fondation pour l'enfance, le 30 avril 2011, de la première campagne télévisée de prévention des violences éducatives par l'intermédiaire d'un spot de 30 secondes à l'occasion de la Journée internationale contre les violences éducatives. Dans ce spot,

> « Une maman gifle sa fille après qu'elle a renversé un verre de jus de fruit sous les yeux de sa grand-mère abasourdie. Cette dernière, tandis que sa petite-fille pleure, demande pardon à sa fille[261] ».

Avec comme slogan *Des parents qui battent ont souvent été des enfants battus. Eduquons sans violence*, l'objectif de cette campagne est de permettre le débat pour que les parents se posent des questions sur les risques, les dangers et l'utilité de frapper un enfant. Il est clair que ces émissions sont diffusées à la télévision étant donné que c'est le média le plus utilisé. En effet, « 40% des français utilisent la télévision pour s'informer ou se divertir[262] ». De plus, la plupart des foyers en possède au moins une aujourd'hui.

7. Les cours

Mais revenons au Tableau de pourcentages. Nous avons également constaté que, pour s'informer à propos de l'usage des punitions corporelles dans l'éducation, 38 sondés, soit 11,2% ont suivi des cours ou des formations. Anne-Marie THERIZOL trouve que « prendre des cours pour être un parent toujours zen qui élève ses enfants parfaitement paraît utopique[263] ». Jacques BICHOT que nous avons cité auparavant ne partage pourtant pas cet avis en affirmant que :

> « Chacun peut devenir un éducateur convenable pour ses propres enfants, mais chacun risque aussi d'être un mauvais guide s'il prend sa fonction à la légère. Réfléchir, se documenter, échanger, se former, n'est pas un luxe[264] ».

Ainsi, parmi les cours ou formations qu'il suggère, nous avons relevé notamment des formations dans le domaine de la santé des enfants car selon lui, la culture médicale dont disposent les parents est en général très insuffisante[265]. A côté de cela, il nous dit aussi qu'un domaine dans lequel les formations peuvent être particulièrement

---

enfants tandis dans la deuxième, *Le grand frère*, un éducateur et animateur socioculturel aide les familles à rétablir l'écoute et le climat de confiance entre les parents et les adolescents en conflits.

[261] LADEPECHE.fr, *Vers une loi anti-claque ?*, 28 avril 2011, disponible sur <http://www.ladepeche.fr/article/2011/04/28/1069935-vers-une-loi-anti-claque.html> (consulté le 06 mars 2013).

[262] Une pluralité des formes d'éducation*,* op. cit., Ibidem.

[263] A.-C. THERIZOL, « Interdire la fessée : pour ou contre », *Côté famille*, 14 avril 2009, disponible sur <http://www.cote-momes.com/cote-parents/education-des-enfants/pour-ou-contre-la-fessee-c681.html> (consulté le 07 mars 2013).

[264] J. BICHOT, « Le rôle éducatif d'un parent », Ibidem.

[265] Ibidem.

utiles est l'écoute. D'après cet auteur, beaucoup de problèmes apparaissent au sein des familles par manque de véritable attention à l'autre. D'où la grande utilité des stages d'écoute active pour l'éducation, notamment « Faire s'exprimer un enfant, lui faciliter la tâche lorsqu'il a quelque chose à dire[266] ». Jacques BICHOT affirme que des drames auraient pu être détectés de bonne heure, par exemple lorsqu'un enfant est victime d'abus sexuels, ou de racket si les parents savaient se mettre à l'écoute[267].

- **Les sources les moins utilisées**

Puis, toujours d'après ce Tableau de pourcentages, les sources les moins utilisées sont : internet, la radio, les journaux, les DVD/CD ainsi que divers autres sources.

1. Internet

D'après un sondage *Ifop*, huit français sur dix utilisent aujourd'hui internet[268]. Considéré par certains comme indispensable, il pourrait pour d'autres isoler beaucoup de personnes. Il est vrai qu'internet est devenu aujourd'hui un média quasiment incontournable tant au niveau personnel que professionnel[269]. Nous nous demandons cependant s'il n'y a pas là un contraste flagrant entre ce que dit ce sondage *Ifop* par rapport au sondage que nous avons effectué où 27 personnes, soit 8% se sont informés et formés sur les punitions corporelles grâce à internet[270]. En ce qui nous concerne, ce contraste s'explique par le fait que les résultats fournis par le sondage *Ifop* concernent l'usage d'internet par les français en général. Quant à notre sondage il est question d'un sujet précis, à savoir l'usage de la punition corporelle dans les familles adventistes françaises.

En faisant une analyse croisée entre l'information par internet et l'âge des sondés, nous avons découvert que les différentes catégories d'âge ne sont pas représentées d'une façon égale. Les 26-40 ans (48,1%) l'utilisent le plus. Ils sont suivis des 41-50 ans (25,9%), puis des 50 ans et plus (14,8%) qui ont utilisé internet

[266] Ibidem.
[267] Ibidem.
[268] Ifop, *Sondage Ifop pour l'observatoire netexplo : Internet dans la vie des Français*, Recueil online du 19 au 26 janvier 2012, disponible sur http://www.ifop.com/media/poll/1767-1-study_file.pdf (consulté le 07 mars 2013).
[269] Ibidem.
[270] Voir Annexe, Tableau des fréquences des sources, p.118.

comme source d'information[271]. Pour nous, ce résultat s'explique par le fait que les trois catégories d'âge correspondent à l'âge de la parentalité.

Par analyse croisée également entre l'information par internet et le niveau d'éducation des sondés, nous avons constaté que ce sont les gens de niveau universitaire (88,9%, soit 24 sondés sur 27) qui sont les plus nombreux à utiliser internet comme source d'information et de formation[272] par comparaison avec ceux qui n'ont qu'un niveau 1e cycle (3,7%) et du secondaire 2e cycle (7,4%). Une enquête réalisée à l'Université d'Ouagadougou, au Burkina-Faso sur l'observation de l'usage de l'internet par les étudiants confirme cette différence que nous avons constatée dans notre sondage. En effet, plus les étudiants avancent dans les études, plus ils utilisent le Net[273].

2. La radio

D'après le 26e baromètre TNS Sofres/La Croix sur la confiance que les français portent vers les média, 54% font confiance à la radio même si la télévision demeure leur média principal[274]. Ce pourcentage très élevé contraste encore avec les résultats de notre enquête où 6,5% de notre échantillon (soit 22 personnes) ont obtenu des informations concernant l'usage de la punition corporelle dans l'éducation en écoutant la radio. Comme dans l'usage de l'internet que nous avons vu auparavant, ce contraste peut être attribué également au fait que les résultats de notre enquête concerne un sujet précis qu'on n'entend et ne traite pas souvent à la radio tandis que le sondage communiqué par TNS Sofres/La Croix ne parle que de la confiance des français à la radio en générale. C'est aussi ce qui explique peut-être le désintérêt de notre échantillon pour ce moyen de formation.

3. Les journaux

En ce qui concerne les journaux, nous avons constaté dans le tableau de pourcentages que 20 sondés, soit 5,9% se sont informés et formés sur les punitions corporelles par ces moyens de communication. Ils font partie aussi des sources les

[271] Voir Tableau croisé Age et Formation information : Internet, p.119.
[272] Voir Tableau croisé Niveau éducation et Formation information : Internet, p.120.
[273] P. RENAUD, « Observation de l'usage de l'internet par les étudiants », *Enquête à l'Université d'Ouagadougou*, Burkina-Faso, 2007, Diapo n°16, disponible sur <http://www.tic.ird.fr/IMG/pdf/presentationOUIE3.pdf> (consulté le 24 mars 2013).
[274] J. SAMAM, « Médias : pour s'informer, les français préfèrent la télévision à la radio », *GRAZZIA.fr*, 22 janvier 2013, disponible sur < http://www.grazia.fr/societe/news/medias-pour-s-informer-les-francais-preferent-la-television-a-la-rad-528178> (consulté le 06 mars 2013).

moins utilisées, sans doute parce que, non seulement c'est rare à notre avis de trouver des articles de ce genre dans les journaux, mais en plus, avec la montée en force du numérique, ce type de média connaît depuis quelques temps une mauvaise situation économique[275]. Malgré cette rareté des articles sur les punitions corporelles dans l'éducation, nous avons pu recenser malgré tout dans les journaux de nos régions les titres suivants : « Enfance maltraité – Les signalements sont en hausse[276] », « Fesser n'est pas rien[277] » dans le Dauphiné libéré ; « L'éducation donne de la force[278] » dans la Tribune de Genève et enfin : « Charles Poncet veut créer le parti de la fessée[279] » dans le journal 20mn de Genève. Dans ce dernier article, l'avocat genevois Charles PONCET a plaidé pour la réintroduction des châtiments corporels dans le droit suisse dans le cadre d'un débat à la Radio Suisse romande (RSR) sur la progression des actes d'incivilité.

4. Les DVD/CD

Pour les 10 sondés (soit 2,9%), leurs sources d'information sur l'acte de punir un enfant sont des DVD ou des CD. Dans nos recherches, nous n'avons pas trouvé de CD qui parle du sujet qui nous intéresse. Pour ce qui est des DVD, nous avons eu des difficultés dans nos recherches, mais à force de ténacité nous avons pu malgré tout en trouver quatre. Le premier est un DVD de 40 minutes qui s'intitule « L'éducation sans violence » de Suzanne ROBERT-OUVRAY, Olivier MAUREL et Daniel LACROIX[280]. Le deuxième est un support utilisé par l'Association *Faire signe(s),* qui a créé un programme de prévention des maltraitances vis-à-vis des

[275]METRO, *Les Français préfèrent la télé, mais font plus confiance à la radio*, 22 janvier 2013, disponible sur <http://www.metrofrance.com/culture/les-francais-preferent-la-tele-mais-font-plus-confiance-a-la-radio/mmav!0lGDs94IxbG5I/> (consulté le 07 mars 2013).

[276] C. LANIER, « Enfance maltraité – Les signalements sont en hausse », *Le Dauphiné Libéré*, Veurey, Jeudi 18 mars 1999, p.11.

[277] L. TOLLIAC, « Fesser n'est pas rien », *Le Dauphiné Libéré*, Veurey, Dimanche 29 avril 2001, p.40-41.

[278] S. WIDMER JOLY, « L'éducation donne de la force », *Tribune de Genève*, Genève, Mercredi 14 juin 2006, p.30.

[279] J. COMBET, « Charles Poncet veut créer le parti de la fessée », *20 minutes*, Genève, 26 novembre 2010, p.8.

[280] S. ROBERT-OUVRAY, O. MAUREL, D. LACROIX, *L'Education sans violence*, Draguignan, Anthéa, 2001, 40 mn, disponible sur <http://irts066.metz.irts-lorraine.fr/Document.htm&numrec=031999846917160> (consulté le 11 mars 2013). Pour résumer le contenu, l'éducation des enfants a longtemps été basée sur une idée fausse : l'enfant doit être dressé et redressé par les coups pour devenir un être sociable et obéissant. Le résultat de cette forme d'éducation est une répétition de génération en génération de violences éducatives, à partir desquelles aucune solution ne peut être trouvée. Revisiter les besoins de l'enfant, sa position de partenaire de l'interaction familiale et de citoyen peut devenir l'enjeu d'une éducation respectueuse et fructueuse.

enfants sourds, malentendants et entendants[281]. Le troisième est composé de deux DVD intitulés *L'Abécédaire,* de Marcel RUFO, sous forme de consultation thématique. D'après son concepteur, ce support « vient à la rescousse lorsque l'éducation se complique[282] ». Enfin le quatrième est un DVD sur le châtiment corporel et les méthodes alternatives à appliquer. Il fut lancé par le gouvernement Mauricien suite à des plaintes d'élèves et de parents d'élèves[283]. Cette carence explique certainement en partie le manque d'intérêt des sondés pour ce type de formation.

- **Autres sources**

13 de nos participants (soit 3,8%) ont aussi proposé sept autres sources d'information et de formation[284] tels que les conseils d'amis ou d'autres parents, l'échange avec d'autres parents, l'observation de ce que font les parents tout autour de soi, la formation professionnelle, la prière, l'expérience de son épouse et la discussion avec l'enfant.

- **Ceux qui n'ont jamais vraiment approfondi le sujet**

Enfin, toujours d'après ce Tableau des fréquences, 19 sondés, soit 5,6% ne savent pas. Cette catégorie de personnes a attiré notre attention car en fait, ils n'ont jamais vraiment approfondi le sujet qui nous préoccupe. En faisant une analyse croisée entre *la parentalité* et *ceux qui ne savent pas*, nous avons découvert 11 parents qui ne savent pas parmi les 19 sondés[285]. Cela voudrait-il dire qu'il y a des parents qui ne savent pas punir leurs enfants ? Le pédopsychiatre et psychanalyste Patrick DELAROCHE reconnaît qu'aujourd'hui, « trop de parents ne savent plus punir leurs enfants[286] ». La raison, selon lui c'est que d'un côté :

---

[281] Faire signe(s), Programme de prévention des maltraitances, pour les enfants sourds, malentendants et entendants, Saint-Etienne, disponible sur <http://www.fairesignes.org/programme> (consulté le 11 mars 2013).

[282] Marcel RUFO, « L'Abécédaire », *Psychologies Magazine*, décembre 2012, disponible sur <http:// www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmission/Livres/L-Abecedaire> (consulté le 07 mars 2013).

[283] Le DEFIMEDIAGROUP, *Punition corporelle - Quelles conséquences sur l'enfant ?*, 14 octobre 2012, disponible sur < http://www.defimedia.info/defi-plus/dp-societe/item/20301-punition-corporelle-quelles-cons%C3%A9 quences-sur-l%E2%80%99enfant-?.html> (consulté le 28 février 201113).

[284] Voir Annexe, p.116.

[285] Voir Annexe, p.121.

[286] A.-L. GANNAC, « Comment bien punir ses enfants ? », *Psychologies Magazine*, disponible sur <http://www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmission/Articles-et-Dossiers/Com ment-bien-punir-ses-enfants> (consulté le 03 mars 2013).

> « le seul mot de punition sonne mal : avec ses relents d'autoritarisme, il nous ramène des décennies en arrière, quand fessées, claques, voire coups de martinets volaient pour presque rien. C'était l'éducation à la dure, héritage d'une tradition séculaire n'accordant à l'enfant aucun droit, seulement des devoirs d'obéissances aveugle[287] ».

Mais de l'autre côté, il y a d'après ce pédopsychiatre un assouplissement dans les relations parents-enfants à la fin des années 1960 avec son "interdit d'interdire", où l'amour a remplacé les principes de droit et de devoir. C'est ainsi, dit-il « que les enfants rois et leurs parents désarmés ont envahi les cabinets de psys[288] ». Face à cette situation plus ou moins inquiétante, une éducatrice dans une Maison d'Enfants affiche plutôt son optimisme. Dans son blog intitulé *Les parents savent même pas éduquer leurs gosses*, elle affirme n'avoir jamais rencontré un seul parent qui n'aime pas son enfant, ni des parents qui ne cherchent pas, d'une façon ou d'une autre à s'investir dans la vie de leur progéniture. D'après celle-ci, le problème « réside en réalité dans leur manière de s'y prendre[289] ». Et pour nous, cette manière de s'y prendre c'est la prise de conscience pour ces parents que non seulement ils ont besoin d'aide, mais qu'ils doivent aussi demander de l'aide. Ils doivent s'informer et se former sur le *Comment éduquer son enfant ?,* et plus encore *Comment punir ou sanctionner son enfant ?* Sinon ce conseiller conjugal qualifie de « durement de fou[290] » tout homme qui se lance dans une tâche difficile, notamment les gens qui construisent leur vie familiale sans réflexion, sans formation, sans connaissances, sans préparation et sans plan d'action.

Au début de cette partie, nous avons relevé le fait que les participants aux questionnaires se sont plus ou moins informés et formés par rapport au sujet qui nous préoccupe. Pour être efficace et bien réussir dans ses responsabilités de parents, nous trouvons que cela n'est pas suffisant. Sans parler des 5,6% qui ne savent pas, n'oublions pas que dans notre tableau de pourcentages, 47,50% s'en sont tenus à l'expérience de leur propre éducation. D'une part, il faut reconnaître que celles-ci ont eu des expériences éducatives découlant non seulement de leur propre expérience, mais de celle des membres de leur famille, des amis et de leur

---

[287] Ibidem.
[288] Ibidem.
[289] Noni l'éducatrice, *Les parents savent même pas éduquer leurs gosses*, 25 août 2012, disponible sur <http://pupucenoni.over-blog.fr/article-22189206.html> (consulté le 03 mars 2013).
[290] R. H. WOOLSEY, *Pour une famille harmonieuse*, S.D.T, Dammarie-lès-Lys, France, 1980, p.7.

communauté. Par exemple, beaucoup de parents ont commencé leur apprentissage pendant leur enfance ou leur adolescence, alors qu'ils prenaient soin de frères et sœurs, cousins, nièces et neveux plus jeunes, puis ont demandé conseil à leur famille lorsqu'ils ont eu des enfants à leur tour. Mais d'autre part, il y a un danger si on se fie uniquement à cela. Nous avons dit auparavant qu'un parent d'aujourd'hui qui a été jadis un enfant élevé à l'aide des punitions corporelles, risque plus tard de perpétuer cette pratique vis-à-vis de son enfant. Ce qui va devenir un cercle vicieux. Or il s'agit pour Alice MILLER d'arrêter de produire selon ses termes « des armes très clairement destinée à détruire la prochaine génération[291] ». Pour nous, il faut casser ce cercle vicieux. Et pour y arriver, il faudrait dit René GIRARD « priver les hommes de tous les modèles de violence qui ne cessent de se multiplier et d'engendrer de nouvelles imitations[292] ». D'où la nécessité de la part des parents de s'informer et de se former continuellement par toutes les moyens sur cette pratique.

Quels types de punition les parents pratiquent-ils (ou ont pratiqué) réellement auprès de leurs enfants ?

Après avoir analysé les réponses de ce que pensent les membres de l'Eglise adventiste en France sur la punition en général, après avoir eu un aperçu de leurs motivations ainsi que des sources où ils s'informent, nous allons maintenant analyser leurs réponses sur la pratique réelle des punitions qu'ils exercent ou ont exercé sur leurs enfants. Réservée uniquement à ceux qui ont ou qui ont eu des enfants, le nombre N de personnes participantes sera différent car, de 253 ils ne seront plus que 197. Il sera donc question ici des réponses données par des parents à la Partie D de notre questionnaire.

Pour commencer l'analyse des réponses de cette dernière partie de notre questionnaire, nous ferons l'analyse des réponses aux deux questions suivantes qui étaient posées au début et à la fin de cette partie du questionnaire : *Vous est-il déjà arrivé de punir votre ou vos enfant(s), même de façon très légère ?* Et la deuxième : *quels sentiments avez-vous ressenti, en général, après avoir exercé ces punitions ?*

---

[291] A. MILLER, *La souffrance muette de l'enfant – L'expression du refoulement dans l'art et la politique*, Paris, Aubier, 1990, p.146.
[292] R. GIRARD, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1978, p.120.

Fréquence dans l'administration des punitions

Nous relevons dans le tableau ci-dessous, que les 196 réponses concernant la fréquence dans l'administration des punitions ne sont pas également réparties sur les cinq choix de réponse des parents.

Fréquence utilisation punition

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Souvent	45	13,3	23,0	23,0
	Parfois	95	28,0	48,5	71,4
	Exceptionnellement	41	12,1	20,9	92,3
	Jamais	9	2,7	4,6	96,9
	Ne se prononce pas	6	1,8	3,1	100,0
	Total	196	57,8	100,0	

Ceux qui punissent *parfois* par ce moyen d'éducation sont les plus nombreux (95 personnes sur 196, soit 48,5%). Viennent ensuite ceux qui punissent *souvent* (45 sur 196, soit 23,3%), ceux qui punissent *exceptionnellement* (41 sur 196, soit 20,9%), puis il y a ceux qui n'utilisent *jamais* ce moyen d'éducation (9 sur 196, soit 4,6%) et enfin ceux qui *ne se prononcent pas* (6 sur 196, soit 3,1%). L'effectif N de ceux qui ne se prononcent pas n'est pas significatif. Nous déduisons par-là que les sondés n'ont pas de gêne pour répondre à cette question. Au total, 71,5% utilisent *souvent* ou *parfois* la punition (48,5% et 23%) et 25,5% ne l'utilisent qu'*exceptionnellement* ou *jamais* (20,9% et 4,6%). Nous concluons donc que beaucoup de parents membres de l'église adventiste en France utilisent des punitions mais modérément.

De l'autre côté, nous nous demandons si l'âge, la culture, le niveau d'éducation et le sexe ont des incidences sur la fréquence de cette pratique.

- **Effet de l'âge**

A travers le tableau de la page suivante, nous constatons tout d'abord que, parmi les 41-50 ans, 73,9% (32,6% et 41,3%) déclarent punir (ou avoir puni) *souvent* ou *parfois* leurs enfants. Viennent ensuite les 50 ans et plus : 71,6% (14,8% et 56,8%) et enfin les 26-40 ans : 66,7% (26,3% et 40,4%). Ce sont donc ceux qui punissent.

Parmi les 50 ans et plus, 27,3% (25% et 2,3%) déclarent punir (ou avoir puni) *exceptionnellement* ou *jamais* leurs enfants, suivis des 41-50 ans : 23,9% (23,9% et

Tableau croisé Fréquence utilisation punition * Age * Oui, parent

Oui, parent			Age				Total
			18-25 ans	26-40 ans	41-50 ans	50 ans et plus	
1	Souvent	Effectif	2	15	15	13	45
		% compris dans Fréquence utilisation punition	4,4%	33,3%	33,3%	28,9%	100,0%
		% compris dans Age	66,7%	26,3%	32,6%	14,8%	23,2%
		% du total	1,0%	7,7%	7,7%	6,7%	23,2%
	Parfois	Effectif	1	23	19	50	93
		% compris dans Fréquence utilisation punition	1,1%	24,7%	20,4%	53,8%	100,0%
		% compris dans Age	33,3%	40,4%	41,3%	56,8%	47,9%
		% du total	,5%	11,9%	9,8%	25,8%	47,9%
	Exceptionnellement	Effectif	0	8	11	22	41
		% compris dans Fréquence utilisation punition	,0%	19,5%	26,8%	53,7%	100,0%
		% compris dans Age	,0%	14,0%	23,9%	25,0%	21,1%
		% du total	,0%	4,1%	5,7%	11,3%	21,1%
	Jamais	Effectif	0	7	0	2	9
		% compris dans Fréquence utilisation punition	,0%	77,8%	,0%	22,2%	100,0%
		% compris dans Age	,0%	12,3%	,0%	2,3%	4,6%
		% du total	,0%	3,6%	,0%	1,0%	4,6%
	Ne se prononce pas	Effectif	0	4	1	1	6
		% compris dans Fréquence utilisation punition	,0%	66,7%	16,7%	16,7%	100,0%
		% compris dans Age	,0%	7,0%	2,2%	1,1%	3,1%
		% du total	,0%	2,1%	,5%	,5%	3,1%
	Total	Effectif	3	57	46	88	194
		% compris dans Fréquence utilisation punition	1,5%	29,4%	23,7%	45,4%	100,0%
		% compris dans Age	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		% du total	1,5%	29,4%	23,7%	45,4%	100,0%

0%) et enfin des 26-40 ans : 26,3% (14% et 12,3%). Ce sont ceux qui ne punissent pas ou très peu.

Les réponses recueillies auprès du groupe d'âge le plus jeune (seulement 3 personnes) ainsi que le groupe de ceux qui *ne se prononcent pas* (6 personnes) ne sont pas significatifs. Cela peut facilement s'expliquer par le fait qu'ils sont peu représentés dans notre échantillonnage et qu'il n'est donc pas possible d'en faire une interprétation. Ce sont ceux dont le nombre N est trop faible pour être analysable.

Les deux premiers paragraphes, que nous avons bien distingués en les séparant, nous indiquent que les pourcentages (et le nombre N) de ceux qui punissent leurs enfants est bien plus élevé que celui de ceux qui ne les punissent qu'exceptionnellement ou jamais. De plus, l'écart intergénérationnel (environ 4 à 8%) est faible. Ce qui permet de dire que les parents punissent leurs enfants, quel que soit le groupe d'âge auquel ils appartiennent avec cependant des nuances dans la fréquence.

- **Effet de la culture**

Le tableau croisé de la page suivante indique que, sur les 195 personnes ayant répondu à cet item, très peu se sont positionnées dans les deux groupes *jamais* ou *ne se prononce pas* (4,6% et 3,1% pour un total de 15 personnes). Ces réponses ne sont donc pas représentatives d'une tendance générale. Quant aux 21 personnes qui se déclarent de sensibilité culturelle *Autre*, ils représentent certes

10,8% de la totalité. Mais il ne nous est pas possible de tirer des conclusions sur ce groupe car nous ne savons pas de quelle autre sensibilité ils se déclarent[293].

Tableau croisé Fréquence utilisation punition * Sensibilité culturelle * Oui, parent

Oui, parent			Sensibilité culturelle				Total
			Malgache	Européenne occidentale	Antilles françaises	Autre	
1	Souvent	Effectif	15	17	7	6	45
		% compris dans Fréquence utilisation punition	33,3%	37,8%	15,6%	13,3%	100,0%
		% compris dans Sensibilité culturelle	33,3%	16,8%	25,0%	28,6%	23,1%
		% du total	7,7%	8,7%	3,6%	3,1%	23,1%
	Parfois	Effectif	23	49	13	9	94
		% compris dans Fréquence utilisation punition	24,5%	52,1%	13,8%	9,6%	100,0%
		% compris dans Sensibilité culturelle	51,1%	48,5%	46,4%	42,9%	48,2%
		% du total	11,8%	25,1%	6,7%	4,6%	48,2%
	Exceptionnellement	Effectif	5	29	4	3	41
		% compris dans Fréquence utilisation punition	12,2%	70,7%	9,8%	7,3%	100,0%
		% compris dans Sensibilité culturelle	11,1%	28,7%	14,3%	14,3%	21,0%
		% du total	2,6%	14,9%	2,1%	1,5%	21,0%
	Jamais	Effectif	2	3	3	1	9
		% compris dans Fréquence utilisation punition	22,2%	33,3%	33,3%	11,1%	100,0%
		% compris dans Sensibilité culturelle	4,4%	3,0%	10,7%	4,8%	4,6%
		% du total	1,0%	1,5%	1,5%	,5%	4,6%
	Ne se prononce pas	Effectif	0	3	1	2	6
		% compris dans Fréquence utilisation punition	,0%	50,0%	16,7%	33,3%	100,0%
		% compris dans Sensibilité culturelle	,0%	3,0%	3,6%	9,5%	3,1%
		% du total	,0%	1,5%	,5%	1,0%	3,1%
	Total	Effectif	45	101	28	21	195
		% compris dans Fréquence utilisation punition	23,1%	51,8%	14,4%	10,8%	100,0%
		% compris dans Sensibilité culturelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		% du total	23,1%	51,8%	14,4%	10,8%	100,0%

Par contre, pour les trois autres choix (*souvent*, *parfois*, *exceptionnel*), on relève, quel que soit le nombre de réponses et dans les pourcentages, qu'il y a un ordre systématique d'importance. Ce sont les personnes de sensibilité culturelle européenne occidentale qui punissent le plus leurs enfants (8,7% le font *souvent*, 25,1% le font *parfois* et 14,9% le font *exceptionnellement*). Ensuite arrivent les personnes qui se déclarent de sensibilité culturelle malgache (7,7% le font *souvent*, 11,8% le font *parfois* et 2,6% le font *exceptionnellement*). Finalement, ce sont ceux qui se déclarent de sensibilité culturelle des Antilles françaises qui vient en dernier (3,1%, 4,6% et 1,5%). Bien que le nombre N de personnes représentées dans chaque groupe soit inégal et parfois faible, ils se présentent toujours dans cet ordre : ceux de sensibilité culturelle européenne, puis malgache et en dernier antillaise.

Nous pouvons donc constater des différences entre les sensibilités culturelles différentes par rapport à la fréquence des punitions. Ce sont les parents de sensibilité culturelle européenne occidentale qui punissent le plus, suivis des parents malgaches et enfin des parents des Antilles françaises. Nous ne pouvons pas tirer de conclusion sur le pourquoi de ce que nous avons observé. Cela nécessiterait une étude plus ciblée et approfondie pour confirmer ces résultats et mieux les expliquer. Par contre, nous verrons plus loin quel type de punition l'ensemble de ces parents pratique réellement.

[293] Dans la formulation du questionnaire, nous aurions dû peut-être demander des précisions sur ce groupe *Autre* qui est probablement en majorité africaine.

- **Effet du niveau d'éducation**

En raison du faible taux de représentativité des participants de niveau primaire (8 au total), de ceux qui *ne se prononcent pas* (6 au total) et de ceux qui déclarent ne pas punir du tout (*jamais*) leurs enfants (9 au total), nous ne pouvons pas faire une analyse du tableau croisé ci-dessous à partir de ces faibles effectifs qui ne sont pas représentatifs pour en déduire une tendance du groupe.

Pour ce qui est des autres groupes, nous avons regroupé les 1er et 2nd cycles afin de rééquilibrer leur nombre par rapport à ceux qui ont un niveau post secondaire et universitaire.

Tableau croisé Fréquence utilisation punition * Niveau education * Oui, parent

Oui, parent			Niveau education				Total
			Niveau primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2ème cycle	Universitaire ou post secondaire	
1	Souvent	Effectif	1	3	10	31	45
		% compris dans Fréquence utilisation punition	2,2%	6,7%	22,2%	68,9%	100,0%
		% compris dans Niveau education	12,5%	13,6%	25,0%	25,0%	23,2%
		% du total	,5%	1,5%	5,2%	16,0%	23,2%
	Parfois	Effectif	3	14	20	56	93
		% compris dans Fréquence utilisation punition	3,2%	15,1%	21,5%	60,2%	100,0%
		% compris dans Niveau education	37,5%	63,6%	50,0%	45,2%	47,9%
		% du total	1,5%	7,2%	10,3%	28,9%	47,9%
	Exceptionnellement	Effectif	3	3	8	27	41
		% compris dans Fréquence utilisation punition	7,3%	7,3%	19,5%	65,9%	100,0%
		% compris dans Niveau education	37,5%	13,6%	20,0%	21,8%	21,1%
		% du total	1,5%	1,5%	4,1%	13,9%	21,1%
	Jamais	Effectif	0	2	0	7	9
		% compris dans Fréquence utilisation punition	,0%	22,2%	,0%	77,8%	100,0%
		% compris dans Niveau education	,0%	9,1%	,0%	5,6%	4,6%
		% du total	,0%	1,0%	,0%	3,6%	4,6%
	Ne se prononce pas	Effectif	1	0	2	3	6
		% compris dans Fréquence utilisation punition	16,7%	,0%	33,3%	50,0%	100,0%
		% compris dans Niveau education	12,5%	,0%	5,0%	2,4%	3,1%
		% du total	,5%	,0%	1,0%	1,5%	3,1%
	Total	Effectif	8	22	40	124	194
		% compris dans Fréquence utilisation punition	4,1%	11,3%	20,6%	63,9%	100,0%
		% compris dans Niveau education	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		% du total	4,1%	11,3%	20,6%	63,9%	100,0%

Nous remarquons que pour chacun des choix proposés, ce sont toujours les universitaires ou post secondaires qui utilisent le plus la punition (16% le font *souvent*, 28,9% *parfois* et 13,9% *exceptionnellement*). Chez les secondaires ils ne sont que, 6,7% qui punissent *souvent*, 17,5% *parfois* et 5,6% *exceptionnellement* chez les secondaires.

Ces écarts d'environ 9% à 12% sont en partie dus au fait que les différents niveaux d'éducation ne sont pas équitablement représentés. En effet, les parents de niveau universitaires ou post secondaires sont en surnombres (124 personnes sur 194) par rapport à ceux de niveau secondaire (62 personnes sur 194). Ce résultat ne nous surprend pas, vu que 80,6% des populations sondées viennent de l'église du Campus de Collonges-sous-Salève[294], fréquentée par des étudiants universitaires, des professeurs et des étudiants en théologie. Le résultat de notre sondage montre pourtant que ce sont ces parents de niveau universitaire ou post

[294] Voir Population consultée, p.36-37.

secondaire qui punissent le plus. Sans doute parce que ces derniers ont conscience que « Punir un enfant apparaît comme une obligation quand les règles ne sont pas respectées ou qu'une transgression a été commise[295] ». Là aussi, une étude plus précise et corrigée par un coefficient de pondération permettrait de vérifier si ces résultats se confirment ou non.

- **Effet du genre**

L'analyse croisée représenté par le tableau ci-contre entre les hommes et les femmes que nous avons effectuée au sujet de la fréquence dans l'usage des punitions fait apparaître deux groupes qui ne sont pas suffisamment représentés pour déduire une tendance, notamment ceux qui ne punissent *jamais* (9 personnes) et ceux qui *ne se prononcent pas* (6 personnes).

Tableau croisé Fréquence utilisation punition * Sexe * Oui, parent

Oui, parent			Sexe		Total
			Homme	Femme	
1	Souvent	Effectif	18	27	45
		% compris dans Fréquence utilisation punition	40,0%	60,0%	100,0%
		% compris dans Sexe	17,8%	28,7%	23,1%
		% du total	9,2%	13,8%	23,1%
	Parfois	Effectif	49	45	94
		% compris dans Fréquence utilisation punition	52,1%	47,9%	100,0%
		% compris dans Sexe	48,5%	47,9%	48,2%
		% du total	25,1%	23,1%	48,2%
	Exceptionnellement	Effectif	23	18	41
		% compris dans Fréquence utilisation punition	56,1%	43,9%	100,0%
		% compris dans Sexe	22,8%	19,1%	21,0%
		% du total	11,8%	9,2%	21,0%
	Jamais	Effectif	7	2	9
		% compris dans Fréquence utilisation punition	77,8%	22,2%	100,0%
		% compris dans Sexe	6,9%	2,1%	4,6%
		% du total	3,6%	1,0%	4,6%
	Ne se prononce pas	Effectif	4	2	6
		% compris dans Fréquence utilisation punition	66,7%	33,3%	100,0%
		% compris dans Sexe	4,0%	2,1%	3,1%
		% du total	2,1%	1,0%	3,1%
	Total	Effectif	101	94	195
		% compris dans Fréquence utilisation punition	51,8%	48,2%	100,0%
		% compris dans Sexe	100,0%	100,0%	100,0%
		% du total	51,8%	48,2%	100,0%

Les autres résultats indiquent que les femmes punissent plus *souvent* que les hommes (60% contre 40%, soit un écart de 20%). Par contre, un équilibre s'établit entre les hommes et les femmes qui punissent *parfois* (52,1% pour les hommes et 47,9% pour les femmes, soit un écart de seulement 4,2%). Enfin, concernant ceux qui punissent *exceptionnellement* leurs enfants, nous trouvons 56,1% d'hommes contre 43,9% de femmes, soit un écart de 12,2%).

Pourquoi ? Probablement parce que le père est souvent absent pour des raisons professionnelles et c'est la mère qui est en contact direct et continuel avec l'enfant à la maison. Ce qui fait que c'est surtout à elle qu'il revient de l'éduquer

[295] J. TREMINTIN, « La punition corporelle est-elle maltraitante ou pédagogique ? », *Lien Social*, 1e juillet 1999, disponible sur <http://www.lien-social.com/spip. php?article2766&id_groupe=1> (consulté le 12 février 201).

souvent au quotidien. Mais le nombre de personnes qui manifestent ce comportement reste faible par rapport à ceux qui ne l'exercent que *parfois*. Les chiffres indiquent que 45 personnes sont concernées par une punition fréquente (*souvent*) contre 95 pour ceux qui ne la pratiquent que *parfois*, soit un rapport numérique du simple au double.

En fin de compte, même si ce sont les mères de familles qui utilisent apparemment la punition plus fréquemment que les pères, d'une façon générale les deux sexes le font modérément. D'après ces résultats, il est donc simplement probable que l'effet du genre ait une influence sur la fréquence des punitions.

En guise de conclusion à propos de la fréquence dans l'administration des punitions, nous faisons les constatations suivantes :

- l'âge n'a pas d'incidence sur la fréquence des punitions ;
- il y a une certaine influence de la sensibilité culturelle sur la fréquence des punitions et ce sont les parents de sensibilité culturelle européenne occidentale qui punissent le plus, suivis des parents malgaches et enfin des parents des Antilles françaises ;
- le niveau d'éducation a probablement une influence sur la fréquence des punitions et ce sont ces parents de niveau universitaire ou post secondaire qui punissent le plus ;
- l'effet du genre semble avoir aussi une influence sur la fréquence des punitions et ce sont les mères de familles qui utilisent réellement la punition plus fréquemment que les pères.

Sentiment de culpabilité affectif

Après avoir vu la fréquence des punitions réellement exercées par les parents, nous leur avons posé une question sur leurs sentiments de culpabilité après avoir administré une punition.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de souligner la spécificité de chaque choix proposé aux sondés :

- les parents qui se sentent *coupables et soulagés* après avoir puni leurs enfants sont des personnes qui manifestent un certain doute, d'où le sentiment de culpabilité. Mais ils sont aussi soulagés car ils sentaient bien

qu'ils devaient agir. Ils l'ont fait, mais en restant sur des réserves. On peut donc dire que cette position révèle un certain malaise et qu'ils sont en conflits avec eux-mêmes.

- ceux qui se sentent *plutôt coupables* se posent des questions sur l'action qu'ils ont faite mais sans ressentir de soulagement. La culpabilité est ici un facteur dominant. C'est aussi un signe de malaise.
- les parents *plutôt soulagés* ne se posent plus de question sur leur culpabilité car ils sont soulagés d'avoir agi. Le soulagement domine ici, comme une issue après une longue hésitation. Le conflit s'est déroulé avant de passer à l'action. Il y a donc eut ici aussi un malaise, mais décalé dans le temps.
- Enfin, ceux qui se sentent ni coupable ni soulagé (*ni l'un ni l'autre*) sont sûrs d'eux quand ils punissent. Ils sont sans état d'âme et en paix avec eux-mêmes.

Nous relevons dans le tableau ci-dessous, que les 193 réponses ne sont pas également réparties sur les cinq choix de réponse des parents.

D'une part, la représentation de ceux qui ne se sentent *ni coupables ni soulagés* après avoir puni sont les plus nombreux (107 personnes sur 193, soit 55,4%). Viennent ensuite ceux qui *se sentent plutôt coupables* (39 personnes sur 193, soit 20,2%), puis ceux qui se sentent *coupables et soulagés* (17 personnes sur 193, soit 8,8%) et enfin les parents qui se sentent *plutôt soulagés* (12 personnes sur 193, soit 6,2%). Notons que 18 personnes sur 193 (soit 9,3%) ne se sont pas prononcées.

Sentiment de culpabilité

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Coupable et soulagé	17	5,0	8,8	8,8
	Plutôt coupable	39	11,5	20,2	29,0
	Plutôt soulagé	12	3,5	6,2	35,2
	Ni l'un ni l'autre	107	31,6	55,4	90,7
	Ne se prononce pas	18	5,3	9,3	100,0
	Total	193	56,9	100,0	

A travers ce résultat, nous pouvons dire que le pourcentage élevé des parents qui ne se sentent *ni coupables ni soulagés* (55,4%) après avoir puni est un signe d'équilibre et de bon sens de leur part. C'est une indication qu'ils sont plutôt sûrs de

ce qu'ils font quand ils punissent. Les autres réponses indiquent certainement des degrés de sensibilité différentes, mais pas nécessairement inquiétante.

Nous voulons maintenant approfondir un peu plus cette partie de notre recherche pour savoir si l'âge, le sexe, l'éducation et la culture peuvent avoir aussi une incidence sur ce sentiment de culpabilité.

- **Effet de l'âge**

Dans l'ensemble des personnes représentées par le tableau ci-dessous, très peu se sont positionnées dans le groupe *coupable et soulagé* (17 personnes sur 10 ont plus de 50 ans), *plutôt soulagé* (11 au total dont 7 ont plus de 50 ans) et *ne se prononce pas* (18 répartis à égalité entre les trois groupes d'âge les plus représentés). Il n'est pas possible d'utiliser et d'interpréter les réponses des 18-25 ans (1,6%) qui ne sont que 3 et ne sont donc pas représentatifs.

Cependant, pour deux autres choix (*plutôt coupable* et *ni l'un ni l'autre*), ce sont d'un côté les 26-40 ans qui se déclarent le plus *plutôt coupable* (38,5%). Ensuite arrivent les 50 ans et plus (35,9%). Finalement, ce sont les 41-50 ans qui viennent en

Tableau croisé Sentiment de culpabilité * Age * Oui, parent

Oui, parent				Age				Total
				18-25 ans	26-40 ans	41-50 ans	plus	
1	Sentiment de culpabilité	Coupable et soulagé	Effectif	0	3	4	10	17
			% compris dans Sentiment de culpabilité	,0%	17,6%	23,5%	58,8%	100,0%
			% compris dans Age	,0%	5,3%	8,9%	11,6%	8,9%
			% du total	,0%	1,6%	2,1%	5,2%	8,9%
		Plutôt coupable	Effectif	2	15	8	14	39
			% compris dans Sentiment de culpabilité	5,1%	38,5%	20,5%	35,9%	100,0%
			% compris dans Age	66,7%	26,3%	17,8%	16,3%	20,4%
			% du total	1,0%	7,9%	4,2%	7,3%	20,4%
		Plutôt soulagé	Effectif	1	1	2	7	11
			% compris dans Sentiment de culpabilité	9,1%	9,1%	18,2%	63,6%	100,0%
			% compris dans Age	33,3%	1,8%	4,4%	8,1%	5,8%
			% du total	,5%	,5%	1,0%	3,7%	5,8%
		Ni l'un ni l'autre	Effectif	0	32	25	49	106
			% compris dans Sentiment de culpabilité	,0%	30,2%	23,6%	46,2%	100,0%
			% compris dans Age	,0%	56,1%	55,6%	57,0%	55,5%
			% du total	,0%	16,8%	13,1%	25,7%	55,5%
		Ne se prononce pas	Effectif	0	6	6	6	18
			% compris dans Sentiment de culpabilité	,0%	33,3%	33,3%	33,3%	100,0%
			% compris dans Age	,0%	10,5%	13,3%	7,0%	9,4%
			% du total	,0%	3,1%	3,1%	3,1%	9,4%
	Total		Effectif	3	57	45	86	191
			% compris dans Sentiment de culpabilité	1,6%	29,8%	23,6%	45,0%	100,0%
			% compris dans Age	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			% du total	1,6%	29,8%	23,6%	45,0%	100,0%

dernier (20,5%). De l'autre côté, parmi les parents qui se sentent ni coupable ni soulagé (*ni l'un ni l'autre*), ce sont ceux qui sont âgés de 50 ans et plus qui arrivent en premier (46,2%), suivis des 26-40 ans (30,2%) et enfin des 41-50 ans (23,6%).

Quel que soit le groupe d'âge auquel ils appartiennent, c'est la réponse *ni l'un ni l'autre* qui ressort le plus (32 personnes pour les 26-40 ans ; 25 personnes pour les 41-50 ans et 49 personnes pour les plus âgés d'entre eux). Soit au total 106 personnes qui représentent 55,5% de la population verticale totale.

On peut donc dire, si on ne tient pas compte des 46 personnes décrites dans le premier paragraphe (et qui ont été exclues pour insuffisance de représentativité numérique) que la majorité des personnes se sentent plutôt à l'aise dans l'acte de punir, quel que soit leur groupe d'âge. Nous pouvons donc constater que l'âge n'est pas vraiment un facteur déterminant sur le sentiment de culpabilité.

- **Effet de la culture**

Une analyse croisée représentée par le tableau de la page suivante fait ressortir des groupes que nous n'analyserons pas parce que le nombre représentant chaque groupe de culture n'est pas suffisant. Ce sont respectivement les 17 parents qui se déclarent *coupable et soulagé*, les 12 parents qui sont *plutôt soulagés*, les 18 parents qui *ne se prononcent pas* et enfin les 21 parents qui se déclarent *Autre*.

Pour ce qui est des autres groupes de sensibilités différentes, les réponses données se portent inégalement surtout sur deux réponses : *plutôt coupable* et *ni l'un ni l'autre*. Dans les deux séries de réponses, on retrouve aussi une hiérarchie systématique de grandeur. Dans la première série de réponse, les parents de sensibilité culturelle européenne occidentale se sentent le plus *plutôt coupable* (56,4%). Viennent ensuite les parents de sensibilité culturelle malgache (28,2%), et enfin ce sont les parents de sensibilité culturelle des Antilles françaises qui viennent en dernier (10,3%). Dans la deuxième série de réponse, ce sont toujours les parents de sensibilité cultu-relle européenne occidentale qui se sentent le plus ni coupable ni soulagé (*ni l'un ni l'autre*) (53,8%). Ensuite arrivent les parents de sensibilité culturelle malgache (17%). Finalement les parents de sensibilité culturelle des Antilles françaises viennent en dernier (14,2%).

Tableau croisé Sentiment de culpabilité * Sensibilité culturelle * Oui, parent

Oui, parent				Sensibilité culturelle				
				Malgache	Européenne occidentale	Antilles françaises	Autre	Total
1	Sentiment de culpabilité	Coupable et soulagé	Effectif	8	6	2	1	17
			% compris dans Sentiment de culpabilité	47,1%	35,3%	11,8%	5,9%	100,0%
			% compris dans Sensibilité culturelle	17,4%	6,1%	7,4%	4,8%	8,9%
			% du total	4,2%	3,1%	1,0%	,5%	8,9%
		Plutôt coupable	Effectif	11	22	4	2	39
			% compris dans Sentiment de culpabilité	28,2%	56,4%	10,3%	5,1%	100,0%
			% compris dans Sensibilité culturelle	23,9%	22,4%	14,8%	9,5%	20,3%
			% du total	5,7%	11,5%	2,1%	1,0%	20,3%
		Plutôt soulagé	Effectif	4	5	2	1	12
			% compris dans Sentiment de culpabilité	33,3%	41,7%	16,7%	8,3%	100,0%
			% compris dans Sensibilité culturelle	8,7%	5,1%	7,4%	4,8%	6,3%
			% du total	2,1%	2,6%	1,0%	,5%	6,3%
		Ni l'un ni l'autre	Effectif	18	57	15	16	106
			% compris dans Sentiment de culpabilité	17,0%	53,8%	14,2%	15,1%	100,0%
			% compris dans Sensibilité culturelle	39,1%	58,2%	55,6%	76,2%	55,2%
			% du total	9,4%	29,7%	7,8%	8,3%	55,2%
		Ne se prononce pas	Effectif	5	8	4	1	18
			% compris dans Sentiment de culpabilité	27,8%	44,4%	22,2%	5,6%	100,0%
			% compris dans Sensibilité culturelle	10,9%	8,2%	14,8%	4,8%	9,4%
			% du total	2,6%	4,2%	2,1%	,5%	9,4%
	Total		Effectif	46	98	27	21	192
			% compris dans Sentiment de culpabilité	24,0%	51,0%	14,1%	10,9%	100,0%
			% compris dans Sensibilité culturelle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			% du total	24,0%	51,0%	14,1%	10,9%	100,0%

Cet écart élevé d'environ 29 à 47% entre les différents pourcentages que ces groupes représentent peut tout d'abord s'expliquer par le fait que notre enquête s'étant déroulée en France, les parents de sensibilités européennes occidentales ont le plus répondu au sondage (57 personnes contre 18 et 15 pour les deux autres). Mais ce résultat serait dû aussi à la situation privilégiée de ces parents qui vivent dans un continent très développé et avancé au niveau des connaissances et où les informations s'obtiennent facilement. Ce qui pourrait présenter deux facettes. L'une négative puisqu'ils ont à leur portée des panoplies de pratiques éducatives et punitives. Ce qui risquerait finalement de les embarrasser et même de les culpabiliser car ils vont souvent se demander lesquelles de celles-ci seraient bonnes pour leurs enfants. L'autre positive sans doute parce que ces panoplies de pratiques vont leur permettre par contre de faire des expériences afin de faire le bon choix par la suite, notamment sur la façon de punir. C'est pour cette raison que ces parents vont être en paix avec eux-mêmes et seront sans état d'âme lorsqu'ils vont punir car ils savent ce qu'ils font.

L'effet de la culture semble donc avoir ici une incidence sur les réponses données par les parents membres de l'église adventiste en France, plus particulièrement chez ceux qui se déclarent de sensibilité culturelle européenne occidentale.

- **Effet du niveau d'éducation**

Tableau croisé Sentiment de culpabilité * Niveau education * Oui, parent

Oui, parent				Niveau education				
				Niveau primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2ème cycle	Universitaire ou post secondaire	Total
1	Sentiment de culpabilité	Coupable et soulagé	Effectif	1	3	4	9	17
			% compris dans Sentiment de culpabilité	5,9%	17,6%	23,5%	52,9%	100,0%
			% compris dans Niveau education	14,3%	14,3%	10,0%	7,3%	8,9%
			% du total	,5%	1,6%	2,1%	4,7%	8,9%
		Plutôt coupable	Effectif	2	0	12	25	39
			% compris dans Sentiment de culpabilité	5,1%	,0%	30,8%	64,1%	100,0%
			% compris dans Niveau education	28,6%	,0%	30,0%	20,3%	20,4%
			% du total	1,0%	,0%	6,3%	13,1%	20,4%
		Plutôt soulagé	Effectif	0	2	1	9	12
			% compris dans Sentiment de culpabilité	,0%	16,7%	8,3%	75,0%	100,0%
			% compris dans Niveau education	,0%	9,5%	2,5%	7,3%	6,3%
			% du total	,0%	1,0%	,5%	4,7%	6,3%
		Ni l'un ni l'autre	Effectif	4	15	17	70	106
			% compris dans Sentiment de culpabilité	3,8%	14,2%	16,0%	66,0%	100,0%
			% compris dans Niveau education	57,1%	71,4%	42,5%	56,9%	55,5%
			% du total	2,1%	7,9%	8,9%	36,6%	55,5%
		Ne se prononce pas	Effectif	0	1	6	10	17
			% compris dans Sentiment de culpabilité	,0%	5,9%	35,3%	58,8%	100,0%
			% compris dans Niveau education	,0%	4,8%	15,0%	8,1%	8,9%
			% du total	,0%	,5%	3,1%	5,2%	8,9%
	Total		Effectif	7	21	40	123	191
			% compris dans Sentiment de culpabilité	3,7%	11,0%	20,9%	64,4%	100,0%
			% compris dans Niveau education	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
			% du total	3,7%	11,0%	20,9%	64,4%	100,0%

En examinant le tableau ci-contre, nous avons remarqué également que le nombre de réponses de certains groupes était insuffisant pour déduire une tendance du groupe, notamment pour le niveau d'éducation primaire (7 personnes verticalement représentées pour ce groupe à travers toutes les réponses). Puis il y a aussi les parents qui se disent *coupable et soulagé* (17 personnes en tout réparties en nombre restreint à travers les différents niveaux d'éducation). Puis aussi un autre cas, ceux qui sont *plutôt soulagé* (12 personnes pour les quatre groupes). Enfin ceux qui *ne se prononcent pas* (17 personnes qui sont représentées en nombre insuffisant dans chaque groupe).

Nous avons trouvés nécessaire également de regrou-per comme dans la partie sur la fréquence des punitions les deux niveaux secondaires 1er et 2nd cycles pour faciliter l'analyse des réponses *plutôt cou-pable* et *ni l'un ni l'autre*.

Pour chacun des choix, si nous comparons les ni-veaux secondaires et universitaires ou post secondaires, ce sont les parents de niveau le plus élevé qui se disent le plus *plutôt coupable* (64,1% contre 30,8%). De même, 66% des niveaux d'éducations les plus élevés se disent ni coupable ni soulagé contre 30,2% de ceux du niveau secondaire1 et 2.

N'oublions pas que cette différence d'environ 35 à 36% entre les deux niveaux d'éducation est dû au fait que 80,6% des populations sondées viennent de l'église du Campus de Collonges-sous-Salève, où les étudiants universitaires, des professeurs

et des étudiants en théologie sont en majorité. Leurs réponses sont donc en surnombre car ils ont le plus participé au sondage vis-à-vis des autres groupes. Malgré tout, les parents de niveau secondaire se sentent aussi concerné car 32 personnes sur 106, c'est-à-dire à peu près la moitié de l'effectif des parents de niveau universitaire (70 personnes sur 106) se disent aussi ni coupable ni soulagé (*ni l'un ni l'autre*) quand ils punissent.

Globalement, les réponses données par les sondés sont assez équilibrées par rapport au sentiment de culpabilité. Le résultat est probant, plus particulièrement au niveau de ceux qui se déclarent ni coupable ni soulagé (*ni l'un ni l'autre*). 106 personnes sur 191 (soit 55,2%) n'éprouvent aucun remord, qu'ils soient de niveau secondaire ou universitaire/post secondaire. Ils sont à l'aise et fermes lorsqu'ils punissent leurs enfants. Cependant ce sont les universitaires qui présentent le moins de conflit à ce sujet.

- **Effet du genre**

L'analyse croisée, représentée par le tableau de la page suivante entre les hommes et les femmes, fait apparaître en premier lieu trois choix horizontaux que nous mettrons de côté en raison d'une insuffisance représentative du nombre N de réponse dans chaque groupe individuel. Respectivement, ce sont les parents qui se disent *coupable et soulagé* (17 personnes), ceux qui sont *plutôt soulagé* (12 personnes) et enfin les parents qui *ne se prononcent pas* (18 personnes).

En deuxième lieu, les résultats concernant les choix restants nous montrent qu'il n'y a finalement pas de grande différence de sentiment de culpabilité entre les deux sexes après l'administration d'une punition. 52,8% d'hommes et 47,2% de femmes se disent ni coupable ni soulagé (*ni l'un ni l'autre*)

Pour ce qui est de se sentir plutôt coupable, 59% de femmes et 41% d'hommes se sentent *plutôt coupable*. Sur ce dernier résultat, nous constatons que les femmes se culpabilisent nettement plus que les hommes. Soit un écart de 18%.

Le fait que les femmes se culpabilisent nettement plus que les hommes peut s'expliquer probablement par la fibre maternelle qui s'émeut facilement à la vue des pleurs et des larmes de son enfant après lui avoir administré une punition en comparaison avec celle du père. Le fait que ce dernier éprouve moins de sentiment de culpabilité vis-à-vis de la punition semble provenir de l'assurance que celui-ci a lorsqu'il punit. Il n'empêche que malgré l'écart de 18% que nous avons relevé, 50 femmes sur 106 n'ont aucun remord quand elles punissent, probablement pour deux raisons. De un, d'après cette mère de famille, elle n'a aucun remord si elle punit son enfant car il le mérite[296]. De deux, cette autre mère de quatre enfant raconte de son côté que tous les soirs, elle s'endort en ayant des remords après avoir puni ses enfants. Mais selon ses propres termes :

Tableau croisé Sentiment de culpabilité * Sexe * Oui, parent

Oui, parent				Sexe		
				Homme	Femme	Total
1	Sentiment de culpabilité	Coupable et soulagé	Effectif	11	6	17
			% compris dans Sentiment de culpabilité	64,7%	35,3%	100,0%
			% compris dans Sexe	11,2%	6,4%	8,9%
			% du total	5,7%	3,1%	8,9%
		Plutôt coupable	Effectif	16	23	39
			% compris dans Sentiment de culpabilité	41,0%	59,0%	100,0%
			% compris dans Sexe	16,3%	24,5%	20,3%
			% du total	8,3%	12,0%	20,3%
		Plutôt soulagé	Effectif	6	6	12
			% compris dans Sentiment de culpabilité	50,0%	50,0%	100,0%
			% compris dans Sexe	6,1%	6,4%	6,3%
			% du total	3,1%	3,1%	6,3%
		Ni l'un ni l'autre	Effectif	56	50	106
			% compris dans Sentiment de culpabilité	52,8%	47,2%	100,0%
			% compris dans Sexe	57,1%	53,2%	55,2%
			% du total	29,2%	26,0%	55,2%
		Ne se prononce pas	Effectif	9	9	18
			% compris dans Sentiment de culpabilité	50,0%	50,0%	100,0%
			% compris dans Sexe	9,2%	9,6%	9,4%
			% du total	4,7%	4,7%	9,4%
	Total		Effectif	98	94	192
			% compris dans Sentiment de culpabilité	51,0%	49,0%	100,0%
			% compris dans Sexe	100,0%	100,0%	100,0%
			% du total	51,0%	49,0%	100,0%

> « Je me dis, que ce que je fais, c'est pour eux. Un enfant qui n'a pas de limite, qui n'accepte pas le NON, pourra avoir des difficultés plus tard, à l'école, ou même professionnellement[297] ».

En somme, d'après le résultat, l'effet du genre semble être un facteur qui intervient sur le sentiment de culpabilité des parents après avoir puni leurs enfants. Les femmes se culpabilisent plus que les hommes tandis que ces derniers sont plus sûrs d'eux-mêmes et n'ont pas de remord vis-à-vis de cette pratique.

---

[296] Yahoo France – Questions réponses, *Avez-vous des remords, après avoir puni votre enfant ?*, disponible sur <http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=20081021011950AADbWFg> (consulté le 19 avril 2013).

[297] Ibid.

Mais avant de clore cette partie sur le sentiment de culpabilité, nous voulons rapporter cette mise en garde du chercheur en pédagogie nouvelle Bruno HOURST vis-à-vis de certains parents qui se culpabilisent après avoir administré une sanction. D'après lui, ces derniers n'ont pas compris que :

> « l'interdit est sécurisant pour l'enfant. Même s'il râle, il se sent protégé et peut développer son autonomie. Lorsque l'on ne leur donne pas de cadre, lorsqu'on ne met pas de barrières, nous les mettons en danger psychologiquement et parfois physiquement. Il faut donc construire, le plus tôt possible, une relation avec son enfant non pas dans la contrainte et l'insécurité mais dans l'écoute et le respect[298] ».

A notre avis, c'est le cas ici de ceux qui se sentent *plutôt coupables*. Il se trouve cependant qu'à cause de cette incompréhension, ceux qui *se sentent coupables et soulagés* ainsi que ceux qui sont *plutôt soulagés* hésitent. Punir ou ne pas punir ? Sanctionner ou ne pas sanctionner ? Parfois, il y en a même ceux qui risquent de ne plus vouloir punir ou sanctionner. Or, toujours d'après Bruno HOURST,

> « Ne pas sanctionner l'enfant l'empêche de se structurer et peut même le mettre en danger. Le laxisme est déconseillé. Si le parent ne sanctionne pas, s'il satisfait tous les désirs de l'enfant en ne lui imposant pas le respect des règles fixées, il va agir finalement au détriment de l'enfant[299] ».

Avant de répondre à notre dernière question de recherche à savoir quels types de punition les parents pratiquent-ils (ou ont pratiqué) réellement auprès de leurs enfants, nous pouvons conclure que, d'un côté, l'âge n'influe pas sur le sentiment de culpabilité des parents après avoir administré une punition. De

---

[298] magicmaman.com, *Punir son enfant : ce qui marche et ce qui ne marche p*as, op. cit. Ibidem. A noter qu'il s'agit dans cet article, d'une interview de Bruno HOURST, chercheur en pédagogies nouvelles et auteur de « J'aide mon enfant à bien vivre l'autorité » aux éditions Eyrolles. Nous avons remarqué dans cette interview sa préférence pour la sanction par rapport à la punition. Pour lui, la sanction se réfère à une règle fixée. Si l'enfant ne suit pas la règle, il est sanctionné et il doit savoir que la sanction sera appliquée en cas de non-respect de cette règle. La punition, d'après ce chercheur a plus un but de « dressage » que d'éducation. Elle joue souvent sur la peur et l'humiliation voire sur la dévalorisation de l'enfant et peut avoir des répercussions sur le développement de sa personnalité.

[299] magicmaman.com, *Punir son enfant : ce qui marche et ce qui ne marche pas*, op. cit., Ibidem.

l'autre côté, l'effet de la culture, le niveau d'éducation et le sexe semblent avoir des influences sur ce sentiment.

Types de punitions pratiquées réellement par les parents

- **Tape**[300]

Le graphique ci-contre indique que, sur les 196 personnes ayant répondu à cet item, très peu se sont positionnées dans le groupes de ceux qui *ne se prononce pas* (2,6% pour un total de 5 personnes). Nous laisserons donc de côté ce résultat qui n'est pas représentatif d'une tendance générale.

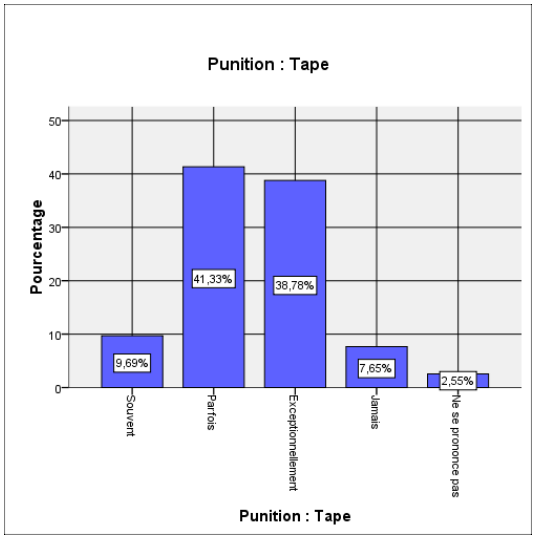

Quant aux autres groupes, nous relevons que les 191 réponses ne sont pas également réparties sur les cinq choix de réponse des sondés. 100 personnes sur 196, soit 51% ont choisi *parfois* et *souvent* (81 personnes, ou 41,9% et 19 personnes, ou 9,7%). 91 personnes sur 196, soit 26,8% tapent *exceptionnellement* et *jamais* (76 personnes, ou 22,4% et 15 personnes, ou 4,4%).

L'écart de 24,2% entre ceux qui tapent *parfois* et *souvent* et ceux qui ne le font qu'*exceptionnellement* ou *jamais* indique que dans la pratique, les sondés utilisent effectivement la tape. Dans la partie A de notre questionnaire[301] la majorité des sondés considère cette pratique comme acceptable (191 personnes sur 251 situent le degré d'acceptabilité entre 1 et 4 sur une échelle de 1 à 8[302]).

Nous disons donc qu'il n'y a probablement pas de différence entre ce que nos échantillons pensent et ce qu'ils font à propos de l'usage de la tape dans l'éducation des enfants.

---

[300] Rappelons que ce genre de punition, notamment la petite tape sur la main est souvent utilisée pour les tout-petits.
[301] Voir p.45.
[302] 1 étant le degré d'acceptabilité le plus élevé et 8 le moins acceptable.

- **Fessée**

Concernant la fessée, le graphique ci-contre indique que les réponses des sondés sont aussi inégalement réparties. Nous constatons que la réponse de ceux qui déclarent fesser *souvent* (4 personnes) et ceux qui *ne se prononcent pas* (3 personnes) sont insuffisantes numériquement pour en déduire une tendance significative.

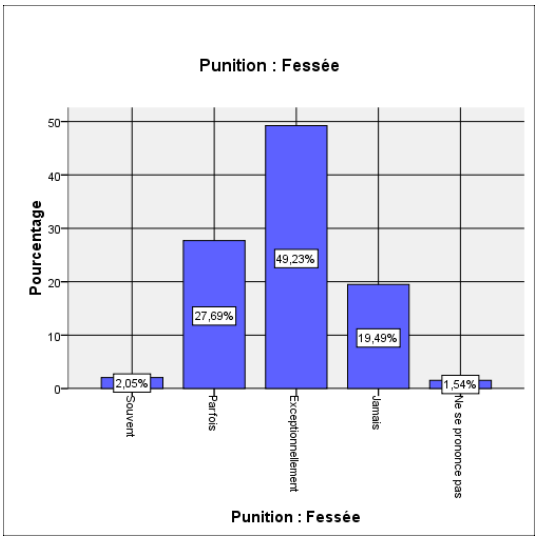

Ce qui est frappant par contre dans ce graphique et dans ces résultats, c'est que la fessée est pratiquée à des degrés divers :

- 54 personnes sur 195, soit 27,7% l'administrent *parfois*.
- 49,2%, soit 96 personnes le font *exceptionnellement*.
- 19,5%, soit 38 personnes qui ne la pratiquent *jamais.*

La comparaison entre les parents qui privilégient cette pratique, c'est-à-dire ceux qui punissent *parfois* et *exceptionnellement* (150 personnes, soit 76,9%) et les 38 personnes, soit 19,5% qui n'utilisent *jamais* ce genre de punition signifie que réellement, la fessée est un des moyens d'éducation utilisé par les sondés. Cependant très peu de personnes l'utilisent *souvent.* Ce moyen, bien qu'utilisé, reste donc modéré et contrôlé.

Ici aussi, il semble qu'il n'y a pas de grande différence entre ce que nos échantillons pensent et ce qu'ils font réellement. En effet, dans la première partie de notre enquête 67% pensaient que cette pratique était plutôt acceptable et 33% plutôt tout à fait inacceptable[303].

[303] Voir p.46.

- **Gifle**

A travers le graphique ci-contre, nous relevons 6 personnes sur 194 (soit 3,1%) qui *ne se prononcent pas*, et personne qui n'a choisi de répondre *souvent*.

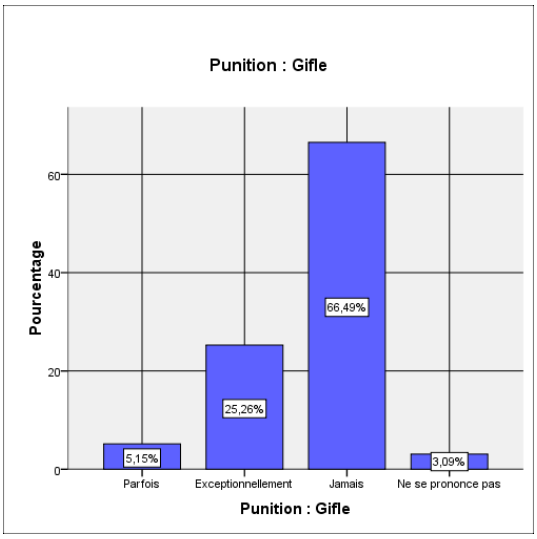

Ce qui est vraiment remarquable, c'est que dans ces résultats :

- seulement 25,3% (soit 49 personnes sur 194) le font *exceptionnellement*.
- 10 personnes sur 194 (soit 5,2%) utilisent *parfois* cette pratique.
- 66,5% (soit 129 personnes sur 194) ne le font *jamais*, soit une majorité.

D'un côté, le fait que personne n'a voulu répondre à la fréquence *souvent* et que d'autres *ne se sont pas prononcés* peut tout simplement signifier qu'ils n'utilisent pas ce genre de punition. De l'autre côté, les résultats montrent que la majorité des sondés (66,5%) n'utilisent *jamais* la gifle pour punir. Dans la partie A de notre questionnaire, 131 personnes de notre échantillon, soit 52,2% considère cette pratique comme *totalement inacceptable*[304].

Nous remarquons donc qu'il y a une grande cohérence entre ce qu'ils pensent et ce qu'ils font.

- **Priver de télévision**

Au sujet de la privation de télévision, nous constatons en étudiant le graphique de la page suivante que :

- 3,1% (soit 6 personnes sur 195) *ne se prononcent pas.*

- 15,4% (soit 30 personnes sur 195) ne le font *jamais.*

- 27,7% (soit 54 personnes sur 195) le font *exceptionnellement.*

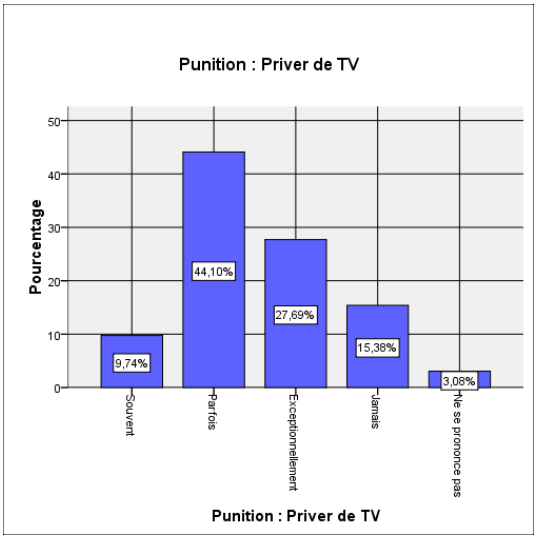

[304] 1= très acceptable et 8= complètement inacceptable. Voir pp.46-47.

- 44,1% (soit 86 personnes sur 195) le font *parfois.*
- et 9,7% (soit 19 personnes sur 195) le font *souvent*.

La majorité (44,1% et 9,7%, soit 53,8%) utilisent ce moyen pour punir. Un peu plus d'un quart l'utilisent exceptionnellement (27,7%, soit 54 personnes).

Dans la partie A du questionnaire, 152 sondés (soit 60,6%) ont choisi la réponse 1 de l'échelle proposée. La différence entre ce que les personnes pensent et font ne joue donc ici aussi que sur des nuances et il y a une bonne cohérence entre opinion et pratique réelle.

- **Priver de sortie et de loisir**

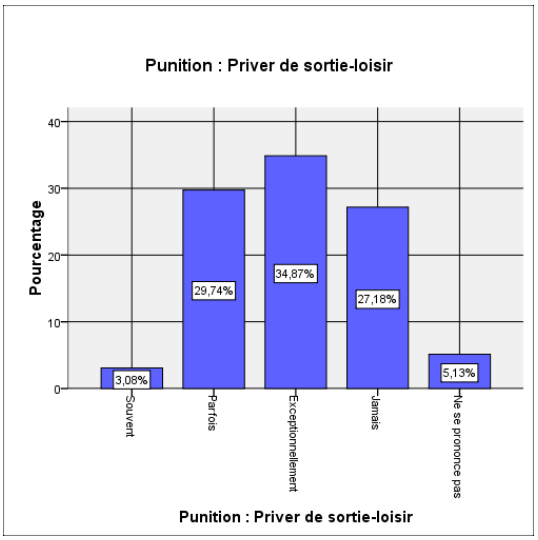

En observant le graphique ci-dessous, nous relevons 10 personnes sur 195 (soit 5,1%) qui *ne se prononcent pas* et 6 personnes (soit 3,1%) qui privent *souvent* de sortie leurs enfants. Mais ce qui est ensuite frappant, c'est que les pratiques sont très partagées. D'une part, deux catégories opposées se profilent :

- 29,7% (soit 58 personnes sur 195) utilisent *parfois* cette punition.
- 27,2% (soit 53 personnes sur 195) ne l'utilisent *jamais*.
- D'autre part, un groupe important au milieu hésite (34,9%, soit 68 personnes sur 195) car ils n'utilisent cette punition qu'*exceptionnellement*.

Dans la partie A du questionnaire les sondés ont donné une opinion plutôt favorable à cette punition. 79,9% ont répondu qu'ils pensaient que cette punition était plutôt acceptable (addition des réponses 1à 4 sur l'échelle de 1 à 8). Or la pratique exprimée ci-dessus indique que, plus de la moitié de notre échantillon, soit 62,1% (34,9% et 27,2%) ne la pratiquent *jamais* ou *exceptionnellement*. Nous sommes donc ici en présence d'une contradiction entre ce que les parents membres de l'église adventiste en France pensent et ce qu'ils pratiquent. Peut-être que dans la réalité, les parents n'ont pas voulu finalement administrer ce genre de punition qui priverait leurs enfants de relations sociales.

- **Priver de jeu électronique**

Le résultat montre que :

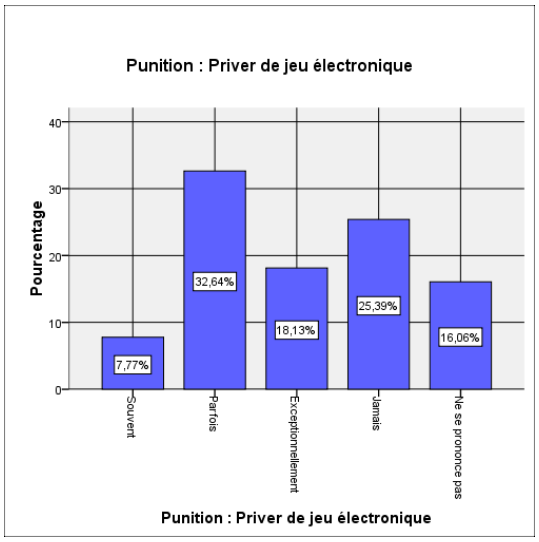

- 15 personnes sur 193 (soit 7,8%) punissent *souvent* leurs enfants en les privant de jeu électronique.
- 63 personnes sur 193 (soit 32,6%) le font *parfois*.
- 35 personnes sur 193 (soit 18,1%) le font *exceptionnellement*.
- 49 personnes sur 193 (soit 25,4%) ne punissent *jamais* leurs enfants de cette façon.
- Enfin, 39 personnes sur 193 (soit 16,1%) *ne se prononcent pas*.

Ce qui ressort de ces résultats c'est que les réponses se répartissent assez largement entre les différents choix possibles sans qu'il y ait de prédominance marquante. Il n'y a donc pas de tendance particulière qui se dessine ici.

Pour nous, ce résultat signifie que, non seulement les pratiques des participants divergent, mais que ceux-ci hésitent. Ainsi, le pourcentage des personnes qui *ne se prononcent pas* est nettement plus élevé (16%) que pour les autres analyses, ce qui indique leur embarras.

Dans la partie A de notre questionnaire, ce que pensent les participants était très orienté sur le "très acceptable" : 89,9% ont répondu en choisissant les trois premières réponses de l'échelle, c'est à dire montrent qu'ils considèrent cette punition comme nettement acceptable. Or, dans la pratique les résultats sont beaucoup plus nuancés. Il y a donc ici aussi une incohérence. La position des parents n’est donc pas claire en ce qui concerne la privation de jeu électronique.

- **Priver d'argent de poche**

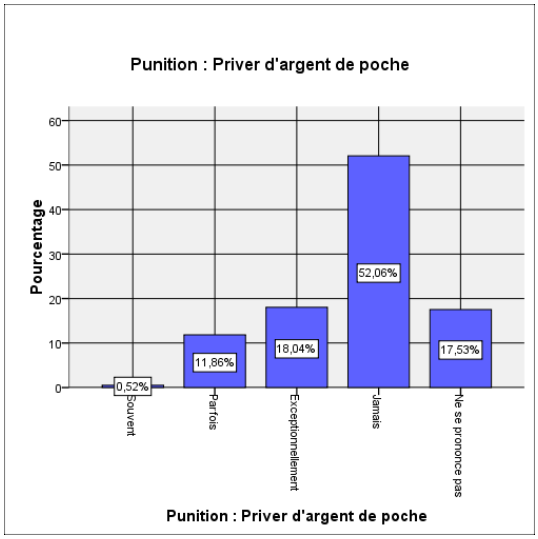

Sur ce graphique, nous remarquons de nouveau un étalement assez large de la distribution. En l'étudiant, nous remarquons que :

- une seule personne sur 194 (soit 0,5%) le pratique *souvent*.
- 23 personnes sur 194 (soit 11,9%) utilisent *parfois* ce genre de punition.
- 35 personnes (soit 18%) le font *exceptionnellement*.
- 101 personnes (soit 52,1%) ne punissent *jamais* de cette façon.
- 34 personnes (soit 17,5%) *ne se prononcent pas*.

Ici aussi, comme dans la punition précédente un nombre important de personnes (34 sur 194) *ne se prononcent pas*. Ce qui indique une hésitation sur l'application de ce type de punition. Par contre un nombre majoritaire de personnes (101 sur 194) est contre puisqu'ils ne l'utilisent *jamais*. Peut-être parce que leurs enfants sont encore petits et qu'ils ne leur donnent pas encore d'argent de poche. Ceux qui pratiquent *parfois* ou *exceptionnellement* cette punition sont relativement peu nombreux (58 personnes ou 29,9%). Peut-être parce qu'ils ont pris conscience de l'importance pédagogique de l'argent de poche dans l'éducation comme nous l'avons souligné auparavant[305].

Nous nous trouvons ici encore devant une contradiction évidente entre ce que les sondés pensent et ce qu'ils font réellement. Dans la partie A de notre questionnaire, leurs avis, même s'ils sont partagés, penchent vers l'acceptabilité de cette punition[306]. Ainsi, le pourcentage cumulé des trois premiers choix de l'échelle (addition de 1 à 3) indique que 63,2% des personnes sont favorables à ce type de punition, alors que sur le graphique des pratiques réelles, la majorité (52%) ne pratique *jamais* cette punition.

[305] Voir p.49.
[306] Ibidem.

- **Priver de dessert**

En consultant le graphique ci-contre, les résultats indiquent que :

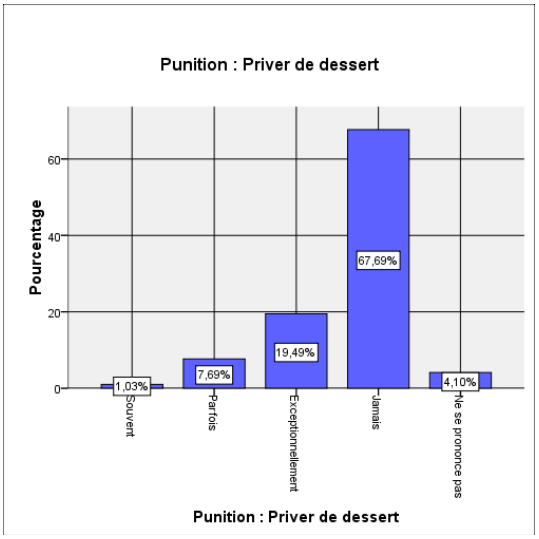

- 2 personnes sur 195, soit 1% privent *souvent* de dessert leurs enfants.
- 8 personnes sur 195, soit 4,1% *ne se prononcent pas*.
- 15 parents sur 195 (soit 7,7%) utilisent *parfois* ce genre de punition.
- 38 parents sur 195 (soit 19,5%) le font *exceptionnellement*.
- 132 parents sur 195 (soit 67,7%) ne le font *jamais*.

Deux groupes de réponses ne sont pas significatives. Ce sont ceux qui privent *souvent* de dessert leurs enfants ainsi que ceux qui *ne se prononcent pas*. Le nombre de personnes qu'ils représentent est trop faible pour en dégager une tendance. Pour les trois autres réponses, il est évident que la tendance majoritaire n'utilise *jamais* (67,7%) cette punition. Seuls quelques personnes (27%) l'utilisent *parfois* ou *exceptionnellement*.

Par comparaison avec les réponses données sur ce qu'ils pensent de cette punition, deux pôles se dessinent. Il y a ceux qui jugent cette punition plutôt acceptable, c'est-à-dire qui se situent sur les trois premiers points de la grille d'acceptabilité (88 personnes sur 249, soit 35%) et ceux qui la trouvent au contraire totalement inacceptable et qui se situent dans les trois derniers points de l'échelle (111 personnes sur 249, soit 44%). Les autres (50 personnes, soit 20%) se répartissent dans la partie centrale de la grille, c'est-à-dire entre 4 et 5 sur la grille en 8 points, ce qui indiquent une hésitation. Ces différences dans les répartitions des réponses montrent l'écart qui existe entre la théorie et la pratique. Il y a un manque de cohérence dans les réponses. Dans la pratique, les parents se montrent nettement plus tolérants car une majorité (67,7%) ne prive *jamais* leur enfant de dessert.

- **Enfermer dans une chambre**

Ce graphique montre d'une façon convaincante que 84,1% des parents n'enferment *jamais* leur enfant dans leur chambre. Les autres réponses (soit 18,9% pour l'ensemble des autres choix) se répartissent inégalement mais avec un nombre de personne trop faible pour chacun des choix pour être utilisable et présenter une tendance particulière.

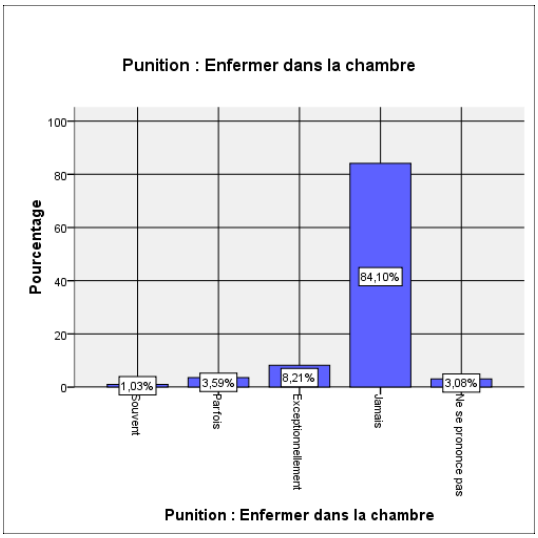

Par comparaison avec ce que les personnes pensent, nous constatons une grande cohérence avec ce qu'ils pratiquent réellement. En effet, 210 personnes sur 251 (soit 83,6%) se situent sur l'échelle en 8 points dans les trois dernières cases de la grille, c'est-à-dire qu'elles trouvent cette punition inacceptable.

- **Au lit sans manger**

A première vue, on pourrait presque superposer le graphique ci-dessous avec le graphique précédent. Nous pouvons donc tirer les mêmes conclusions. La punition qui consiste à envoyer au lit un enfant sans manger est rejetée par une majorité importante : 87% ne la pratiquent *jamais*. A noter quand même une petite différence avec les résultats précédents : personne n'a choisi de répondre *souvent*. Les autres pourcentages ne représentent qu'un nombre minime de personnes. Nous ne les analyserons donc pas.

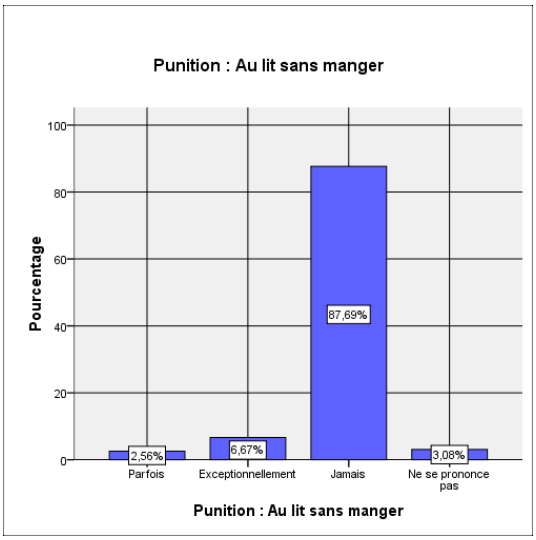

Dans la partie A de notre questionnaire, 168 personnes sur 251, soit 84,9% se situent dans les trois dernières grilles de l'échelle et considèrent cette punition totalement inacceptable. Nous constatons donc ici aussi une parfaite cohérence entre ce qu'ils pensent de cette punition et leur pratique réelle.

- **Autres punitions**

Ceux qui ont répondu à cette question et qui ont donc ajouté des punitions non indiquées par le questionnaire[307] représentent 18,8% de l'ensemble total des sondés, soit 37 personnes sur 196 parents.

En voici la liste et leur répartition par réponses :

- 7 personnes sur 37, soit 18,9% punissent *souvent* de la façon suivante : asseoir sur une chaise, aller au coin et aller dans la chambre.
- 8 personnes sur 37 (soit 21,6%) punissent *parfois* leurs enfants de cette façon : priver d'internet, envoyer au coin, accomplir un service utile à la maison ou chez autrui, isoler l'enfant dans une pièce.
- Puis 5 parents sur 37 (soit 13,5%) punissent *exceptionnellement* par les moyens suivants : tirer les oreilles, donner une tape au niveau de la tête, interdire de parler pendant le repas et frapper avec une chaussure.
- Il y a enfin 4 parents sur 37 (soit 10,8%) qui disent qu'ils ne puniront *jamais* leurs enfants en leurs brûlant les mains, leurs tirant oreilles ou cheveux, en criant, hurlant, secouant, ou les frappant avec une règle. Nous pensons qu'on peut rapprocher ce comportement avec ceux qui sont contre toute violence physique.

En conclusion, à la question *Quels types de punition notre échantillon de parents pratiquent-ils (ou ont pratiqué) réellement auprès de leurs enfants ?*, nous répondons que :

- En réalité pour punir, les parents utilisent la tape. Beaucoup punissent aussi en privant leur enfant de télévision. Ils utilisent également la fessée, mais sous contrôle et avec modération. Une majorité utilise aussi la privation de sortie et de loisir, mais modérément.
- Leurs positions divergent et ils hésitent quant au fait de priver leur enfant de jeu électronique.
- En revanche, la majorité ne gifle jamais, prive peu leur enfant d'argent de poche et encore moins de dessert.

[307] Liste détaillée en Annexe, p.117.

- Enfin, ils refusent catégoriquement d'enfermer leur enfant dans une chambre mais aussi de l'envoyer au lit sans manger.

Entre ce qu'ils pensent et leur pratique réelle, nous avons trouvé des contradictions à propos des sanctions privations suivantes : priver de sortie, de loisir, de jeu électronique, d'argent de poche et de dessert. Nous avons découvert par contre qu'il n'y a pas de divergence entre la théorie et la pratique en ce qui concerne la tape, la fessée, la gifle et certaines sanctions privations, notamment priver de télévision, enfermer dans une chambre et envoyer l'enfant au lit sans manger.

Enfin, une remarque sur certains parents qui hésitent à utiliser les sanctions privations. Bien des parents et d'éducateurs conseillent d'utiliser à la place des punitions corporelles, des punitions humiliantes ou démesurées, plutôt des sanctions privations telles qu' « être privé de dessert, télé, jeu vidéo, sortie, d'histoire avant le coucher, vélo, argent de poche, activité familiale, etc…[308] ». Chez les grands, c'est « la privation de ce qui leur fait plaisir : PlayStation, sortie Mac Do ou plateau télé devant Disney[309] ». Bref, Il existe une multitude de privations que l'on peut imposer à l'enfant ou de gênes qu'on peut lui occasionner en réaction à un comportement que l'on souhaite réprimer sans coups, ni brutalité.

[308] Dimension éducative, *Les conséquences et les punitions*, 14/11/2011, disponible sur < http://www.dimensioneducative.com/2011/11/les-consequences-et-les-punitions/> (consulté le 24 janvier 2013).
[309] Mon blog de maman, *Première punition*, disponible sur http://www.monblogdemaman.com/ 2011/ 04/06/premiere-punition.html (consulté le 24 janvier 2013).

CONCLUSION GENERALE

Que pensent les membres de l'Église adventiste de la punition, en général ? Quelles motivations se dessinent chez ceux qui, au sein de l'Eglise approuvent l'application d'une punition ? A quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition, s'informent-ils ? Quels types de punition les parents exercent-ils réellement auprès de leurs enfants ? Ce sont là les questions qui ont été moteur de notre recherche et qui nous ont aidées à comprendre l'usage des punitions corporelles dans les familles adventistes en France.

Dans le premier chapitre, nous avons procédé à une revue de la littérature afin de faire le point sur les connaissances relatives aux punitions corporelles en France, dans les églises chrétiennes ainsi que dans l'Eglise adventiste française. Nous avons pu découvrir qu'en dépit des directives et des commandements du Comité des droits de l'enfant aux Nations Unies et du Conseil de l'Europe, malgré que, depuis des années, des associations françaises demandent le vote d'une loi interdisant les punitions corporelles, en dépit des interpellations de certains députés à l'assemblée nationale, le gouvernement français n'a pas encore jusqu'à ce jour pris position claire et nette en faveur de l'interdiction absolue de cette forme de punition. Au niveau des églises chrétiennes, nous nous sommes rendu compte du peu d'études faites en France sur le sujet qui nous préoccupe. Peu car nous n'avons pu en recenser que deux, dont une étude datant de 1875 évoquant l'implication de quelques familles catholiques françaises autour du thème des châtiments corporels dans l'éducation familiale pendant l'entre-deux-guerres. Le deuxième est une enquête faite sur quatre églises protestante conservatrices au Québec qui font une interprétation assez littérale de la Bible et privilégient l'usage des châtiments corporels dans l'éducation de leurs enfants. Ce qui a donné lieu à de nombreuses mises en accusation criminelle, ou encore à des procédures judiciaires en vertu de lois de protection de l'enfant au Canada. Quant à l'Eglise adventiste en France, nous avons pu trouver et consulter quelques ouvrages, notamment ceux d'Ellen WHITE qui recommande l'usage du bâton de correction en dernier recours. Il y a ensuite l'Union franco-belge qui d'un côté soutient les droits des enfants (droit à une famille aimante, droit à un statut de personne humaine, au respect) selon la charte des nations Unies. De l'autre côté elle condamne les maltraitances physiques des enfants, la violence domestique

dont ces derniers sont aussi les victimes tout en affirmant que cette violence domestique, notamment la punition corporelle ne devrait plus avoir sa place dans les familles adventistes en France.

Le deuxième chapitre a été consacré à la présentation de la recherche et de la méthodologie. Au moyen d'un questionnaire, nous avons mené une enquête auprès de 253 membres de l'Eglise adventiste de Collonges-sous-Salève, de Saint-Julien-en-Genevois et de Lyon Vendôme afin d'étudier ce qu'un échantillon de population adventiste française pense de l'usage des punitions corporelles dans l'éducation. Mais bien que notre sujet et intérêt portait sur cette pratique, nous avons jugé plus souple et moins agressif d'élargir notre approche à un ensemble de punitions plus étendues, afin d'éviter de choquer certaines sensibilités et créer ainsi une réaction de rejet de l'étude. Parmi les nombreuses questions qui peuvent se poser sur ce thème, nous en avons retenu quatre que nous avons évoqué tout au début de cette conclusion. Avec ces quatre questions de recherche, nous avons procédé à des analyses croisées en utilisant cinq variables indépendantes, dont le sexe, l'âge, la sensibilité culturelle, le niveau d'éducation et le statut parental.

Dans le troisième et dernier chapitre nous avons étudié les réponses des sondés aux quatre questions de recherche posées auparavant.

A la première question *Que pensent les membres de l'Église adventiste de la punition, en général ?*, nous répondons que :

- Les sondés pensent clairement que la privation de jeu électronique est très acceptable. Ils sont presque unanimes aussi en faveur de la privation de télévision, de sortie et de loisir. Quant à la tape, la majorité la considère comme acceptable.
- Au sujet de la privation d'argent de poche, les avis des sondés sont partagés même s'ils penchent plutôt vers l'acceptable, de même pour la fessée même si cette dernière est considérée comme moins acceptable que la tape. Les avis des sondés sont cependant très mitigés quant à la privation de dessert. D'un côté, certains la jugent comme acceptable. De l'autre côté, beaucoup la considère comme inacceptable. Au milieu, un bon nombre d'échantillon hésite.

- Par contre, la moitié des sondés juge inacceptable la gifle. Presque la majorité condamne également le fait d'enfermer un enfant dans une chambre ou de l'envoyer au lit sans manger. Enfin, la majorité écrasante de notre échantillon désapprouve énergiquement l'usage du fouet et du coup de pied.

A la deuxième question *Quelles motivations se dessinent chez ceux qui, au sein de l'Eglise approuvent l'application d'une punition ?*, nous répondons que très peu de nos sondés ont un penchant pour des motivations légalistes, c'est-à-dire qu'ils sont attachés aux règles morales ou religieuses et soucieux du respect de la loi française. Vis-à-vis de l'usage de la punition, qu'elle soit corporelle ou non, pour presque la majorité des membres de l'Eglise adventiste française, la question prédominante reste celle de la finalité dans l'action éducative. Elle est orientée et motivée par le bien et le bonheur de l'enfant ou par un idéal supérieur.

A la troisième question *A quelles sources ceux qui, dans l'Eglise, approuvent l'exercice de la punition, s'informent-ils ?*, nous répondons que :

- Les sources utilisées les plus fréquemment citées sont : l'expérience de leur propre éducation, la Bible, la lecture d'ouvrages ou de revues spécialisées, les écrits d'Ellen White, les conférences, débats, les tables rondes, les émissions de télévision et les cours.
- Les sources les moins utilisés sont : internet, la radio, les journaux et les DVD/CD.

Enfin, à la question *Quels types de punition notre échantillon de parents pratiquent-ils (ou ont pratiqué) réellement auprès de leurs enfants ?*, nous répondons que :

- En réalité pour punir, les parents utilisent la tape. Beaucoup punissent aussi en privant leur enfant de télévision. Ils utilisent également la fessée, mais sous contrôle et avec modération. Une majorité utilise aussi la privation de sortie et de loisir, mais modérément.
- Leurs positions divergent et ils hésitent quant au fait de priver leur enfant de jeu électronique.
- En revanche, la majorité ne gifle jamais, prive peu leur enfant d'argent de poche et encore moins de dessert.

- Enfin, ils refusent catégoriquement d'enfermer leur enfant dans une chambre mais aussi de l'envoyer au lit sans manger.

A côté des punitions privations, nous constatons que pour punir, notre échantillon utilise malgré tout la tape et la fessé. Le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO) affirme pourtant que :

> « les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents ne jouent aucun rôle utile dans leur éducation et de plus, présentent des risques pour leur développement. La conclusion est tout aussi évidente : les parents devraient être fortement encouragés à employer des approches différentes et positives à la discipline[310] ».

Parmi les approches différentes et positives à la discipline, Jacques TREMINTIN nous propose les quatre règles d'or de la sanction éducative[311] suivantes :

- **La sanction doit, tout d'abord, donner à penser et non à voir** ; et donc renoncer tant au spectaculaire, qu'à la mise en scène ou à l'édification du groupe ;

- **Seconde règle, la sanction porte sur des actes** : on sanctionne un manquement à un contrat social, pas celui qui s'en est rendu coupable, l'indignité de ce qui a été commis et non l'indignité de son auteur, le vol et non le voleur. Le sujet doit bénéficier d'une bienveillance inconditionnelle ;

- **Troisième règle, la sanction doit apparaître comme privative d'un avantage, d'une joie ou d'un droit partagé** (comme être avec ses pairs). S'il y a là une inévitable source de frustration, il ne peut y avoir d'humiliation. Aristote expliquait qu'il y a une bonne honte, c'est celle qui freine les attitudes, sans altérer la personnalité ;

- **Dernière règle** d'une sanction qui se veut éducative : **un geste à l'intention de la victime.** Ce qu'il est de coutume d'appeler la réparation, permet non seulement de compenser le tort commis, mais aussi, par un acte positif, de réintégrer le lien social.

---

[310] CHEO, *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, disponible sur <http://www.cheo.on.ca/fr/punitioncorporelle> (consulté le 07 mars 2013).

[311] Jacques TREMINTIN, « Le sens de la sanction dans l'action éducative », Lien Social, 26 février 2009, disponible sur <http://www.lien-social.com/spip.php?article2762&id_ groupe=1> (consulté le 12 février 2013).

ANNEXES

FACULTÉ ADVENTISTE DE THÉOLOGIE

ATTESTATION

Je soussigné, Roland Meyer, doyen de la Faculté adventiste de théologie, atteste que Monsieur Louis-Norbert Rakotonanahary procède actuellement à une enquête en vue d'obtenir des données qui lui serviront de base à l'élaboration de son mémoire de Master en théologie intitulé : *Les punitions corporelles dans la famille adventiste en France - Approche descriptive*.

Ce sujet a été voté le 26 mars 2012 par le conseil de la Faculté qui a nommé le Dr Claude Villeneuve comme directeur de recherche.

Pour servir ce que de droit.

Roland Meyer
Doyen

Collonges-sous-Salève, le 4 juin 2012.

CAMPUS
ADVENTISTE DU SALÈVE
ADVENTIST UNIVERSITY OF FRANCE - COLLONGES
SINCE 1921

33, chemin du Pérouzet – B.P. 74 – 74165 Collonges-sous-Salève Cedex – France – Téléphone : +33 (0)4 50 87 68 12
Télécopie : +33 (0)4 50 43 65 80 – Web : www.campusadventiste.edu – Courriel : secretariat.fat@campusadventiste.edu

L'USAGE DES PUNITIONS CORPORELLES
DANS LES FAMILLES ADVENTISTES EN FRANCE
Approche descriptive

Le questionnaire qui suit est destiné à mieux comprendre les problèmes qui se posent aux familles et à l'Eglise dans l'éducation des enfants.

En effet, le sujet des punitions, en France comme ailleurs, reste encore très controversé lorsqu'on le situe dans le cadre familial. C'est pour mieux comprendre ce qui en est dans les familles et dans l'Eglise et pour éviter les appréciations de valeur erronées, que cette enquête est conduite.

Ce sondage entre dans le cadre du travail de mémoire exigé pour un Master. Il est placé sous le contrôle et la déontologie d'un professeur formé aux méthodes de recherche et sous l'égide de la section pratique de la Faculté de Théologie du Campus adventiste de Collonges.

Nous vous invitons à y participer **en toute sincérité et vérité**.

Notez bien que les réponses sont strictement anonymes. Ne marquez donc nulle part votre nom, ne faites pas de commentaires manuscrits sur les feuilles et fermez l'enveloppe après y avoir mis vos réponses. Vous devez uniquement cocher (X) des cases. Pour y participer il faut avoir plus de 18 ans.

Pour répondre, suivez les instructions suivantes

Lisez attentivement chaque question et les instructions simples qui les accompagnent. Répondez en cochant (X) les cases suivant ce qu'on vous demande.

1. *Répondez à toutes les questions dans l'ordre où elles se présentent.*
2. *La partie D est uniquement destinée à ceux qui ont ou ont eu des enfants*

Informations générales

1 Sexe

1 ☐ Homme 2 ☐ Femme

2 Age

1 ☐ 18 – 25 ans 2 ☐ 26 – 40 ans
3 ☐ 41 – 50 ans 4 ☐ 50 ans et plus

3 Préférence et sensibilité culturelles personnelles

1 ☐ Malgache
2 ☐ Européen/occidentale
3 ☐ Antilles françaises
4 ☐ Autres

4 Qu'est ce qui correspond le mieux à votre situation scolaire

1 ☐ Niveau primaire
2 ☐ Niveau secondaire 1ère cycles
3 ☐ Niveau secondaire 2ème cycle
4 ☐ Niveau universitaire ou post secondaire

Merci d'avance pour votre participation à cette enquête.

[1] La partie D de ce questionnaire est extraite d'un sondage Louis Harris utilisé pour *Psychologies Magazine* en septembre 2008 auprès d'un échantillonnage de 1007 personnes âgées de plus de 18 ans, représentatif de la population française. La partie A est une adaptation de ce questionnaire pour les besoins de cette enquête.

PARTIE A

Parmi les punitions suivantes situez, en cochant une case sur l'échelle de 1 à 8 , le degré d'acceptabilité d'une punition

1 = très acceptable *8 = totalement inacceptable*

1	**Donner une tape sur la main, la fesse**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
2	**Donner une fessée**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
3	**Donner une gifle**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
5	**Priver de télévision**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
6	**Priver de sortie, d'un loisir**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
7	**Confisquer un jeu électronique**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
8	**Priver d'argent de poche**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
9	**Priver d'un dessert**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
10	**Enfermer dans une chambre obscure**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
11	**Envoyer au lit sans manger**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
4	**Fouetter (ceinture, fouet, coup de pied etc…)**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	
12	**Autre (précisez) _____**	*Très acceptable*									*Totalement inacceptable*
			1	2	3	4	5	6	7	8	

PARTIE B

Si une punition <u>corporelle</u> devait-être administrée à un enfant, choisissez en cochant dans le liste suivante <u>une seule options qui s'accorderait le mieux</u> avec vos convictions personnelles et spontanées.

1	☐	Oui, à condition que la punition corporelle soit mesurée pour ne pas nuire à la santé ou à l'intégrité physique de l'enfant.
2	☐	Oui, si la punition corporelle est administrée à bon escient dans le but d'éduquer l'enfant.
3	☐	Oui, si la punition reste dans l'esprit préconisé par la Bible.
4	☐	Non, car une punition corporelle est un acte qui risque d'être sanctionné par la loi.
5	☐	Non, car aucune de ces options ne justifie une punition corporelle.

PARTIE C

Dans la liste suivante cochez le ou les moyens que vous avez préférés pour vous informer d'une façon plus approfondie sur l'acte de punir un enfant (Plusieurs réponses possibles)

1	☐	Une émission particulière à la télévision
2	☐	Une émission radio
3	☐	La lecture d'ouvrages ou de revues spécialisés
4	☐	La presse en général
5	☐	Des conférences, débats, tables rondes etc…
6	☐	La Bible
7	☐	Un cours spécialisé, une formation
8	☐	Les écrits d'E.G. White
9	☐	Utilisation de DVD/CD chez moi à domicile
10	☐	L'Internet
11	☐	Je me base sur l'expérience de ma propre education
12	☐	Autre moyen (précisez)
13	☐	Je n'ai jamais vraiment approfondi le sujet

PARTIE D

Réservée uniquement à ceux qui ont ou qui ont eu des enfants

1 Vous est-il déjà arrivé de punir votre ou vos enfant(s), même de façon très légère ?

☐ Souvent ☐ Parfois
☐ Exceptionnellement ☐ Jamais ☐ Ne se prononce pas

De manière générale, pour chacune des douze punitions suivantes, vous est-il arrivé d'y recourir *souvent, parfois, exceptionnellement ou jamais*, pour punir votre (ou vos) enfant(s) ? *(Cochez la réponse de votre choix)*

2 Lui donner une tape sur la main, la fesse ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

3 Lui donner une fessée ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

4 Lui donner une gifle ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

5 Le priver de télévision ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

6 Lui supprimer un loisir ou une sortie ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

7 Lui confisquer un jeu électronique ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

8 Le priver d'argent de poche ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

9 Le priver de dessert ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

10 L'enfermer dans une chambre obscure ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

11 L'envoyer au lit sans manger ?
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

12 Autre (précisez)
☐ Souvent
☐ Parfois
☐ Exceptionnellement
☐ Jamais
☐ Ne se prononce pas

13 En général, lorsque vous avez puni votre enfant vous sentez-vous ….
☐ Coupable et soulagé ?
☐ Plutôt coupable ?
☐ Plutôt soulagé ?
☐ Ni l'un ni l'autre ?
☐ Ne se prononce pas.

Chacune des phrases ci-dessous (A à J) se rapporte à une punition corporelle administrée à un enfant et représente les raisons que pourront choisir les participants à une enquête sur les punitions.

Vous avez à droite 4 possibilités auxquelles on peut rattacher chacune de ces phrases.

1 Proposition pragmatiste
2 Proposition idéaliste
3 Proposition légaliste
4 Aucune de ces propositions

1 Selon vous laquelle de ces propositions qualifie le mieux chacune de ces phrases ?
2 Avec quelle certitude vous êtes-vous prononcé ?

Pour chacune de ces phrases reportez dans la première case le numéro sous lequel vous la classeriez.

Attention : on ne vous demande pas de répondre à la question mais de la classer par rapport aux définitions 1 à 4 présentées ci-dessus

			Degré de certitude de votre choix (1 2 3 4 — Faible = 1, 4 = fort)	**Vos remarques**
A	Une punition corporelle doit être mesurée pour ne pas nuire à la santé physique	☐	☐☐☐☐	
B	Une punition corporelle est un acte qui risque d'être sanctionné par la loi	☐	☐☐☐☐	
C	Une punition corporelle est un signal fort destiné à rassurer les autres	☐	☐☐☐☐	
D	Une fessée ou une claque calme tout de suite le jeu.	☐	☐☐☐☐	
E	Une punition corporelle doit rester dans l'esprit préconisé par la Bible ou par E.G. White.	☐	☐☐☐☐	
F	Peu importe la punition pourvu que le résultat soit là	☐	☐☐☐☐	
G	L'objectif final d'une punition corporelle est de contribuer au salut de l'enfant	☐	☐☐☐☐	
H	Une punition corporelle doit être administrée dans le but d'éduquer l'enfant	☐	☐☐☐☐	
I	Une punition corporelle doit servir d' exemple aux autres	☐	☐☐☐☐	
J	Aucune raison ne peut justifier une punition corporelle.	☐	☐☐☐☐	

RESULTATS DE L'EVALUATION RESTREINTE DE LA PARTIE B

* Avec 8 participants dont : 4 professeurs de collège, 1 étudiant en théologie, 1 bibliothécaire, 1 institutrice et 1 professeur de la Faculté de théologie.

Items		1. Proposition Pragmatiste		2. Proposition Idéaliste		3. Proposition Légaliste		4. Aucune des trois propositions	
Proposés	Retenus	Résultats	Certitude	Résultats	Certitude	Résultats	Certitude	Résultats	Certitude
A Une punition corporelle doit être mesurée pour ne pas nuire à la santé santé physique de l'enfant	**1**	**6 sur 8**	**3,5 sur 4**			1 sur 8	4 sur 4	1 sur 8	3 sur 4
B Une punition corporelle est un acte qui risque d'être sanctionné par la loi	**4**	3 sur 8	3,3 sur 4			**5 sur 8**	**3 sur 4**		
C Une punition corporelle est un signal fort destiné à rassurer les autres		2 sur 8	1,5 sur 4	1 sur 8	0,2 sur 4	2 sur 8	0,5 sur 4	3 sur 8	1,7 sur 4
D Une fessée ou une claque calme tout de suite le jeu		6 sur 8	2,5 sur 4	1 sur 8	0,2 sur 4	1 sur 8	4 sur 4		
E Une punition corporelle doit rester dans l'esprit préconisé par la Bible et E. WHITE	**3**			**3 sur 8**	**2,6 sur 4**	2 sur 8	4 sur 4	3 sur 8	2,7 sur 4
F Peu importe la punition pourvu que le résultat soit là		4 sur 8	2,5 sur 4	1 sur 8	4 sur 4	1 sur 8	4 sur 4	3 sur 8	3,6 sur 4
G L'objectif final d'une punition corporelle est de contribuer au salut de l'enfant		2 sur 8	1 sur 4	3 sur 8	3 sur 4			2 sur 8	3,5 sur 4
H Une punition corporelle doit être administrée dans le but d'éduquer l'enfant	**2**	**4 sur 8**	**2,7 sur 4**	3 sur 8	2,3 sur 4			1 sur 8	3 sur 4
I Une punition corporelle doit servir d'exemple aux autres				1 sur 8	1 sur 4	3 sur 8	3 sur 4	4 sur 8	2,7 sur 4
J Aucune raison ne peut justifier une punition corporelle	**5**	2 sur 8	4 sur 4	**3 sur 8**	**2,6 sur 4**	1 sur 8	4 sur 4	2 sur 8	3 sur 4

REPONSES A L'ENQUETE SUR LES PUNITIONS

	Variables				Théorie													Information															Pratique														
No Q	Sexe	Age	Culture	Educa	1 Tape	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Experience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Tape	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité	
1	2	3	1	3	2	3	6	1	1	2	2	6	4	7	8		2	1					1		1			1			1	1	2	3	4	2	2	2	4	4	4	4	5	5	Parents
2	1	2	2	3	3	3	5	1	2	1	2	5	8	8	8		2						1		1			1			1	2	2	2	4	1	2	1	2	4	4	4	5	4	oui = 1
3	1	3	1	4	1	1	6	1	1	1	1	8	6	8	8		2					1	1		1						1	1	1	2	4	2	3	3	4	4	4	4	5	4	non = 2
4	2	1	2	4	3	1	6	1	2	1	4	4	2	6	8		1			1			1		1			1			2														
5	2	3	2	4	1	7	7	1	1	1	1	7	7	8	8		2			1			1								1	3	3	4	4	2	3	3	4	4	4	4	5	4	
6	1	4	2	4	1	4	8	1	1	1	1	1	8	8	8		1				1							1			1	2	2	3	3	3	3	5	4	3	4	4	5	4	
7	1	3	2	2	1	3	6	1	1	1	1	1	6	7	8		2			1		1									1	1	1	2	3	2	2	2	2	2	4	4	5	4	
8	1	2	1	4	3	3	5	4	6	1	4	5	6	6	7		5					1			1			1			1	4	3	3	4	2	3	1	3	4	4	4	5	2	
9	1	2	2	4	5	5	8	1	1	1	1	1	2	3	8		1											1			2														
10	1	1	2	4	3	3	8	1	2	1	2	3	6	7	8		1	1													2														
11	1	1	2	4	1	1	5	1	1	1	1	8	4	8	8		1											1		1	2														
12	2	1	4	4	1	1	6	1	1	1	1	6	7	8	8		1			1								1			2														
13	1	2	4	4	1	1	8	2	2	1	2	8	8	8	8		2					1	1		1			1			2														
14	1	4	1	4	1	1	5	1	1	1	1	1	7	7	4	3	4			1	1		1		1		1	1			1	1	2	2	3	2	2	2	3	3	4	4	3	3	
15	2	2	2	2	1	8	8	1	4	1	3	8	8	8	8		5											1		1	1	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	4		4	
16	1	2	2	4	3	1	5	1	1	1	1	1	1	6	8		1	1		1	1	1	1		1						2														
17	2	2	2	4	6	4	8	1	1	1	1		6	8	8	1	5			1			1		1			1			2														
18	1	2	4	4	6	6	8	1	1	1	1	8	8	8	8		1											1			1	2	3	4	4	4	4	4	5	4	4	4		5	
19	1	2	1	4	3	3	3	7	6	7	3	2	1	8	8		1			1						1					2														
20	1	4	2	4	1	7	7	1	7	7	7	7	7	8	8		1								1			1			1	3	1	3	2	3	4	5	5	4	4	4	5	3	
21	2	4	2	2	3	5	8	4	7	4	5	7	3	6	8		2			1											1	2	2	3	4	2	4	3	4	4	2	4		4	
22	2	2	2	3	3	5	5	1	3	1	1	1	6	8	8		4			1		1	1		1						2														
23	2	4	4	4	1	5	8	1	1	1	1	8	8	8	8		2		1	1	1	1	1	1	1			1			1	3	3	3	4	3	3	4	3	4	4	4		4	
24	2	2	3	4	1	1	7	1	4	1	3	8	8	8	8		1								1			1		1	1	4	3	3	4	4	5	5	5	4	4	4	5	4	
25	1	4	2	2	1	5	8	5	5	1	4	1	1	1			5									1					1	3	3	3	4	2	2	4	4	3	4	3		4	
26	2	1	2	4	3	8	8	1	1	1	2	3	5	8	8		3					1	1	1	1						1	1	3	3	4	1	1	2	4	2	3	4		3	
27	1	2	3	4	4	4	4	1	4	1	1	6	7	7	8		5			1		1	1						1		2														
28	1	4	4	4	4	4	7	3	2	3	7	8	8	8	8		5											1			1	2	2	2	3	3	2	4	4	4	4	4		4	
29	2	2	4	3	6	3	8	1	4	2	3	4	6	8	8		2								1			1			1	1	2	1	4	1	2	2	5	2	3	4		4	
30	2	3	4	4	8	8	8	1	1	1	1	8	8	8	8		5											1			1	2	3	4	4	2	2	2	4	4	4	4		4	
31	2	2	3	4	4	4	8	1	1	1	8	8	8	8	8		2	1	1	1	1	1	1	1	1			1			1	3	4	3	4	3	3	3	4	4	4	4		4	
32	1	3	3	4	8	6	8	5	5	4	5	5	8	8	8		2	1	1	1	1	1	1		1			1			1	3	4	3	4	3	3	3	4	3	4	4		4	

No Q.	Sexe	Age	Culture	Educa	1 Tape	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Experience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Tape	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité
33	1	3	4	4	2	1	8	1	1	1	1	1	1	1	4		2														1	3	1	4	4	4	2	4	4	4	4			4
34	2	2	2	2	6	6	8	4	4	3	4	4	1	6	7		5														1	3	1	4	4	4	2	4	4	4	4			1
35	2	1	2	4	7	5	6	1	2	2	1	1	1	7	8		3			1			1	3						1	3	1	4	4	4	3	4	4	4	4			
36	1	2	2	2	7	7	8	1	2	2	3	3	8	8	8		5			3		1	3				1				1	3	1	4	4	4	3	4	4	4	4			
37	2	3	2	4	2	3	8	1	1	1	3	3	3	7	8		2										1				1	3	1	4	4	4	2	4	4	4	4			4
38	1	2	2	4	7	7	8	1	2	1	4	1	3	8	8		5			1		1	1								2	3	1	4	4	4	2	4	4	4	4			2
39	2	2	2	3	8	8	8	5	7	4	3	6	8	8	8		5										1				1	5	1	4	4	5	5	5	4	4	4			5
40	2	3	2	3	2	3	8	1	1	1	1	1	8	8	8		1										1		1		1	2	1	3	3	4	4	4	4	4	4			2
41	2	4	2	1	4	4	8	1	2	1	5	3	8	4	8		2	1				1									1	2	1	4	3	2	3	5	4	4	4			
42	2	4	2	3	7	8	8	4	8	4	8	8	8	8	8		5	1		1							1				1	3	1	4	4	4	3	4	4	4	4			
43	2	3	1	4	8	6	8	1	1	1	1	3	5	8	8		3			1		1	1				1				1	2	1	4	3	1	2	3	4	4	4			1
44	2	3	2	2	4	6	8	1	1	1	4	1	6	7	8		2			1							1	4			1	3	1	4	2	1	1	2	4	4	4			4
45	1	4	2	4	3	4	8	1	1	1	1	1	5	6	8		2										1	5			1	3	1	4	1	1	1	2	4	4	4			3
46	2	3	2	3	4	4	8	1	3	1	2	8	8	8	8		5			1		1					1	4			1	3	1	4	3	1	1	3	4	4	4			2
47	2	2	3	4	1	1	8	1	1	1	4	1	8	8	8		2			1		1				1	1	1			1	3	1	4	4	2	1	3	4	4	4			4
48	2	1	2	3	4	5	6	1	2	2	2	2	2	4	8		1				1						2	4			1	3	1	4	4	4	1	3	4	4	4			4
49	1	3	2	3	5	8	8	2	2	2	3	8	8	8	8		5	1		1	1	1	1	1			1	1			1	2	1	4	3	2	4	5	4	4	4			5
50	1	3	1	4	3	3	8	3	3	1	4	6	8	8	8		1		1	1	1	1	1				1	1			1	2	1	4	3	3	5	5	4	4	4			1
51	1	4	1	3	7	7	8	7	8	8	8	6	8	8	8		3	1	1	1	1	1	1	1			1	1			1	2	1	4	3	5	5	5	4	4	4			1
52	2	4	2	4	1	2	7	1	1	1	5	6	6	8	8	8	5		1			1	1				1	1			1	2	1	4	2	1	2	1	4	4	4			1
53	1	3	1	3	5	6	5	3	6	6	3	8	8	8	8		3	1									1	1			1	2	1	4	1	3	4	3	4	4	2			
54	1	3	1	4	5	4	8	5	3	7	8	7	8	8	8		3	1							1						2	3	1	4	4	5	5	5	4	4	4			
55	2	2	1	4	6	1	3	8	8	8	6	7	8	8	4		2	1		1		1	1				1	1			1	2	1	4	4	4	3	5	4	4	4			4
56	2	4	2	4	1	8	8	1	5	5	6	1	8	8	8		2			1		1	1				1	1			1	2	1	4	3	3	4	4	4	4	4			4
57	1	4	2	4	3	1	8	1	1	1	1	1	8	8	8		2			1							1	1			1	3	1	4	3	3	5	5	5	4	4			3
58	1	4	2	4	2	6	6	1	1	1	3	3	4	7	8		5			1		1				1	1				1	3	1	4	3	2	3	3	4	4	4			2
59	2	4	2	4	5	5	8	2	2	2	2	8	7	8	8		1	1		1		1	1				1	1			1	2	1	4	4	2	2	4	4	4	4			4
60	1	4	2	2	5	8	6	4	6	5	7	7	7	7	8	1	5			1		1	1	1			1	1			1	2	1	4	3	3	4	4	4	4	4			4
61	1	3	2	4	2	2	7	1	1	1	1	8	8	8	7		2	1		1		1	1				1	1			1	3	1	4	3	3	3	4	4	4	4			4
62	1	1	1	4	3	4	7	3	3	2	4	6	7	4	8		2					1					2				2	3	1	4	4	4	3	4	4	4	4			
63	1	2	3	4	3	3	7	1	1	1	1	2	5	8	8		1		1	1			1				1	1			1	2	1	4	3	3	3	4	4	4	4			4
64	2	4	1	3	8	4	8	4	5	5	5	8	8	8	8	1	3												1		1	2	1	4	4	5	3	4	2	4	5		
65	1	4	1	2	6	2	8	3	3	3	3	8	6	8	7	2	3					1					1				2	1	2	2	4	2	2	3	4	4	4			
66	1	3	2	4	3	4	8	1	1	1	1	1	8	8	8		5										1				1	2	1	4	3	2	2	3	4	4	4			5

No Q.	Sexe	Âge	Culture	Éduca	1 Tape	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Experience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Tape	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité
67	1	3	3	4	5	3	6	6	8	6	4	8	8	8	8	8	3						1					1			1	2	5	2	5	4	4	4	4	4	4		4
68	2	3	2	4	3	5	8	1	2	1	1	3	6	8	8	8	5			1		1									1	1	3	3	4	2	2	4	4	4	4		4
69	1	4	2	4	1	3	1	1	1	1	1	4	6	5	8	1	3			1			1		1						2	1	2	3	4	2	2	5	4	4	4	1	4
70	2	2	3	4	1	3	3	1	5	1	1	4	8	5	8	1	2	1	1			1	1	1							1	2	2	3	4	1	2	3	4	4	4		4
71	2	4	1	4	6	4	7	5	5	5	5	8	8	8	8	8	2	1													1	2	2	3	4	1	2	3	4	4	4	1	4
72	1	3	1	4	3	4	6	3	2	4	4	7	8	8	8	8	1	1		1					1	1					1	2	2	3	4	1	3	3	4	4	4		4
73	1	2	3	4	1	1	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	5	1					1		1	1					1	4	2	3	4	2	4	4	4	4	4		4
74	1	3	2	4	4	6	8	1	1	1	1	8	8	8	8	8	3	2					1							2	1	3	2	4	4	5	5	4	4	4		4
75	2	1	4	3	2	4	7	1	1	1	1	4	8	8	8	8	5	2					1		1	1					1	2	2	3	4	2	3	3	4	4	4		4
76	2	2	1	4	4	2	7	1	1	1	1	1	3	6	8	8	2	1					1		1	1					1	3	3	4	4	2	5	5	4	4	4		4
77	1	2	2	4	1	4	6	1	1	1	1	1	8	4	8	8	1						1		1	1					1	2	3	4	4	2	5	5	4	4	4		4
78	2	4	2	4	2	2	8	2	2	2	2	5	2	8	8	8	1			1			1								1	1	1	1	4	2	5	4	3	5	4		4
79	1	4	4	4	1	1	8	1	3	3	4	8	4	8	8	8	1	1		1			1								1	2	1	2	4	1	2	4	4	4	4		4
80	2	1	2	4	3	3	6	1	3	1	1	1	3	6	8	8	1	1		1			1								2	3	3	4	4	2	5	5	4	4	4		4
81	2	4	4	4	4	2	6	6	4	3	1	6	4	2	3	2	2	1	1	1		1	1	1			1				1	2	3	4	4	2	3	4	4	4	4		4
82	2	4	2	3	1	3	8	4	6	3	3	4	5	6	8	8	3			1			1				1				1	2	2	4	4	2	5	3	4	4	4		4
83	2	4	3	3	2	3	7	1	5	1	5	5	5	8	8	8	2			1			1								1	2	2	3	4	2	3	3	4	4	4		4
84	1	4	2	3	1	3	8	4	4	2	1	4	6	6	8	1	2						1								1	3	3	4	4	3	3	4	4	4	4	2	4
85	2	3	2	3	2	2	6	2	2	2	2	2	6	5	8	1	1			1	1		1				1				1	1	2	3	4	2	5	5	4	4	4		4
86	1	4	2	4	5	4	8	1	1	1	1	1	1	8	8	8	5			1		1									1	3	3	4	4	2	2	4	3	4	4		4
87	1	3	3	4	2	2	2	1	2	1	1	5	2	8	8	8	2			1	1	1		1				1			1	5			4	2	2	4	4	4	4		4
88	1	4	2	4	1	4	3	2	2	4	4	2	2	3	8	8	2			1	1	1	1								1	2		1	4	3	4	4	4	4		4
89	1	2	2	4	3	3	3	1	3	1	4	5	7	8	8	8	2			1		1	1	1							2	1	2	3	4	2	3	4	4	4	4		4
90	1	4	1	4	8	5	8	5	5	7	4	3	8	8	8	8	5													1	1	1	4	4	5	4	4	4	4	4		4
91	1	2	3	4	3	3	8	2	2	2	7	8	8	8	8	8	2	1		1		1	1	1							1	2	2	4	4	2	4	4	4	4	4		4
92	2	2	2	3	8	8	8	8	8	1	1	8	8	8	8	8	5			1		1	1		1						1	3	3	4	4	1	2	4	4	4	4		4
93	1	2	4	4	1	8	8	8	1	1	1	8	8	8	8	8	3					1	1		1						1	2	3	4	4	2	2	2	4	4	4		4
94	2	2	3	4	5	5	8	1	3	3	1	8	8	8	8	8	5	1		1		1	1	1							1	1	3	4	4	2	2	4	4	4	4		4
95	1	2	4	4	5	4	8	1	1	1	1	5	8	8	8	8	1	1	1			1						1			1	3	3	4	4	2	4	3	4	4	4	4	4
96	1	4	1	4	4	4	7	3	4	1	3	3	1	4	7	8	3					1									1	2	5	2	4	1	1	2	3	3	3		3
97	2	4	2	4	1	2	8	2	2	2	2	6	8	8	8	8	5			1		1						1			1	2	2	3	4	2	2	4	4	4	4		4
98	1	3	2	3	1	2	3	1	1	1	3	1	4	4	8	8	1			1								1			1	2	2	3	3	2	2	3	4	4	4		4
99	2	2	2	4	2	3	6	1	1	1	1	8	8	8	8	8	2						1	1				1			1	1	2	3	3	2	2	1	2	4	4		4
100	2	2	2	2	1	4	8	1	1	1	1	8	8	8	8	8	2			1			1								1	2	2	3	4	3	2	4	4	4	4		5

No Q.	Sexe	Age	Culture	Educa	1 Tape	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Experience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Tape	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité
101	2	1	2	4	2	2	8	1	2	1	3	4	8	6	8		1													1	2													
102	2	4	2	3	2	4	7	1	1	1	1	1	8	8	8		1										1			2	1	2	3											2
103	2	2	3	4	1	1	2	1	1	1	1	8	8	5	5		1										1			2	1	2	3											
104	2	1	2	3	3	4	7	7	7	5	3	7	8	8	5		5										1			2	1	2	3											
105	1	1	2	4	6	6	8	4	5	3	3	6	8	8	8		5					1					1			2	1	2	3											
106	1	2	4	4	8	8	7	5	6	7	5	5	8	8	8		2			1		1	1	1						1	5	2	4	2	2	2	2	2	2	8	8	3	
107	2	1	2	4	1	2	8	1	1	1	1	4	7	7	8	8	1			1			1							2	1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
108	1	2	4	4	1	3	8	4	2	2	4	4	8	8	8		1	1	1	1		1		1			1			1	1	2	3	4	4	3	3	4	4	4	4	4		
109	2	4	2	4	2	4	8	1	3	2	4	6	8	8	8		3	1		1		1					1			1	3	1	2	4	4	5	1	4	5	4	4	4		
110	1	3	2	4	1	4	8	1	6	1	6	6	8	8	8		1													1	2	1	3	4	4	3	3	4	4	4	4	4		
111	2	3	2	4	1	4	8	1	5	1	5	5	8	8	8	8	1			1						1	1			1	3	1	3	4	4	3	3	4	4	4	4	4		
112	1	2	4	3	1	3	5	6	7	8	1	8	6	8	6	1	2						1	1			1			1	5	3	3	4	4	3	1	3	3	4	4	4		1
113	2	3	1	4	3	3	8	3	8	3	3	8	6	8	8		2				1						1			1	3	3	3	4	4	3	4	4	4	4	4		5
114	1	4	1	3	4	2	5	3	7	3	2	3	7	7	5		2	1		1		1					1			1	2	3	3	4	4	3	3	3	4	4	4		4
115	2	4	1	4	8	5	8	4	5	2	8	5	8	8	8		2			1		1	1	1			1			1	1	3	3	4	4	4	4	5	1	3	5	4		2
116	1	4	2	4	6	7	8	1	1	1	1	7	8	8	8	1	5					1					1			1	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4
117	2	2	2	4	8	8	8	2	6	2	6	6	8	8	8		2			1								1		1	1	4	4	2	4	4	4	4	4	4	1	4	
118	1	2	2	4	6	8	8	2	1	2	3	6	7	8	8	1	5			1		1					1			1	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	2	4	
119	2	3	2	4	1	1	5	1	1	1	1	1	8	6	8		2			1			1							1	1	4	2	3	4	4	2	2	4	4	4		
120	1	4	2	3	7	7	8	1	1	1	3	3	8	8	8		5			1			1							1	2	3	2	3	4	4	2	2	4	3	4		
121	1	3	1	4	1	1	7	1	1	1	1	1	4	7	7		1									1				1	2	2	2	4	4	3	3	4	4	4	4		
122	2	1	2	4	4	6	8	1	1	1	1	1	6	7	8		3					1	1			1	1			2	1	2	2	3	4	4	3	4	4	4	4		
123	2	4	3	2	1	2	6	1	5	1	6	8	8	7	8	2	2						1				1			1	3	2	2	4	4	4	5	4	4	4	4		2
124	2	3	3	3	2	2	8	5	4	2	5	7	8	8	8		1			1		1	1	1			1			1	2	2	4	4	4	4	2	2	4	4	4		1
125	2	4	2	4	5	6	8	1	2	1	1	2	8	6	8		1			1			1							1	2	2	3	2	4	4	2	2	4	4	4		5
126	1	3	2	3	2	1	6	1	1	1	1	1	7	8	8		2							1			1			1	2	2	3	2	3	3	3	4	4	4	4		4
127	2	4	2	4	2	1	8	1	1	1	1	1	8	8	8		5						6							1	5	5	5	1	3	3	5	4	4	4	4		1
128	1	4	2	1	3	4	1	3	4	5	4	1	8	3	4	5	3					1					1			1	2	2	5	4	4	3	3	4	4	4	4		2
129	1	3	2	4	4	3	8	1	1	1	1	2	8	5	8		3			1								2		2	2	2	3	2	3	3	3	4	4	4		4
130	1	4	2	1	7	8	8	4	5	3	6	8	8	8	8		1	1												1	3	3	3	4	4	3	3	4	4	4	4		2
131	2	4	4	2	3	3	1	8	2	5	5	8	1	4	8		3	1							1		1			1	2	3	2	2	2	2	2	2	2	4	4		4
132	1	2	2	4	2	3	8	1	2	1	4	3	8	8	8		5										1			1	2	2	3	4	4	4	4	4	3	4	4		2
133	2	2	2	4	1	3	7	1	1	1	4	7	7	6	8	1	2			1		1		1			1	1		1	2	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4		4
134	2	4	2	1	1	1	8	2	4	3	4	8	8	8	8	8	2										1		1	1	2	2	2	4	5	5	5	4	4	4	4		4

No Q.	Sexe	Âge	Culture	Éduca	1 Taxe	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Expérience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Taxe	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité
135	2	4	2	3	6	7	8	1	1	1	1	7	8	8	8	1	5		1				1					1			1	3	3	4	2	2	4	4	4	4	4	2	4
136	2	4	1	4	3	5	8	3	1	4	7	4	8	8	8	8	1	1		1			1	1							1	3	3	4	4	4	5	5	4	4	4	4		1
137	1	2	2	4	5	7	8	1	2	1	2	4	7	3	8		5											1	1		1	2	3	4	4	5	5	5	5	3	3			4
138	2	2	2	4	1	1	8	1	1	1	1	1	8	8	8		1											1			2													
139	2	3	1	4	1	1	3	1	1	1	5	1	3	8	8	4	4	1					1					1			1	3	3	3	2	2	4	3	4	5	4		4	
140	1	2	1	4	5	3	8	4	1	1	1	4	8	8	8		5			1				1						2														
141	1	4	1	2	5	5	7	7	6	3	5	7	8	8	8	7	2			1	1	1		1							1	2	4	3	4	4	4	4	4	4	4		1
142	2	4	2	4	1	1	7	4	1	1	2	3	7	8	8		2			1					1						1	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4		3
143	2	4	1	3	1	1	4	2	2	2	2	4	8	8	8		3		1				1				1				1	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4		2
144	2	3	2	3	1	1	8	1	1	1	1	1	8	8	8		2										1				1	2	2	4	2	2	2	2	4	4	4		4
145	2	1	2	4	3	5	8	1	1	1	1	1	8	8	8		5	1				1					1	1		2													
146	1	4	4	4	6	8	8	5	8	5	8	8	8	8	8		5													1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		4
147	2	4	4	4	1	3	3	1	1	1	1	2	8	8	8		1			1		1		1			1				1	1	3	2	2	2	2	2	4	4	4		4
148	1	3	2	4	1	3	4	2	2	2	2	2	8	4	8		3	1		1											1	3	2	3	4	4	4	4	4	4	4		4
149	2	3	2	4	2	4	7	2	5	1	3	7	8	8	8		4			1		1									1	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4		4
150	1	2	3	4	2	2	7	1	7	1	7	7	8	8	8	1	3		1	1		1	1				1				2												
151	1	3	4	4	5	8	7	2	1	1	3	2	8	8	8		5							1				1			1	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4		4
152	1	2	1	4	2	3	5	1	1	1	3	6	8	8	8		4	1	1		1				1						2												
153	2	2	4	2	2	4	4	3	3	1	3	5	8	8	4		1					1			1			1			1	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3		3
154	2	2	2	4	5	6	8	1	1	1	1	1	8	8	8	8	1			1			1	1	1						1	3	3	4	2	2	2	2	4	4	4		4
155	1	3	2	4	4	4	8	1	1	1	1	1	8	8	8	8	1			1			1	1	1		1				1	3	3	4	2	2	2	2	4	4	4		4
156	2	1	1	4	3	3	6	2	3	2	2	5	8	8	8		2			1			1		1						2												
157	2	2	3	4	3	6	8	2	4	1	2	5	8	8	8		1			1			1		1		1				1	1	4	2	4	4	4	4	4	4		2
158	1	4	2	4	7	8	8	3	8	7	8	8	8	8	8		5						1		1		1				1	3	4	4	4	3	4	4	4	4	1	5
159	1	2	1	4	2	2	7	1	1	1	1	1	8	8	7		3			1		1						1			2												
160	1	2	3	4	1	4	8	1	3	1	1	1	8	8	8		3		1				1		1						1	1	4	4	2	5	4	4	4	4		2
161	2	2	1	4	3	2	7	1	1	1	1	2	8	8	7		3						1		1			1			2												
162	2	3	2	4	1	4	8	1	4	1	1	1	8	4	8		3	1	1	1		1									1	2	2	3	4	3	4	4	3	4		2
163	1	3	3	3	1	3	8	1	2	2	1	4	8	8	8		2			1	1	1	1	1	1		1				1	2	1	2	4	2	3	2	4	4	4		5
164	2	4	2	4	3	3	7	1	1	1	1	3	8	7	8		3					1	1	1	1						1	2	2	3	4	2	2	4	4	4	4		4
165	1	4	2	4	4	8	7	1	1	1	5	6	8	8	8	1	1			1	1							1			1	2	2	4	4	4	3	4	4	4	2	4
166	2	3	3	3	1	2	8	1	1	1	1	3	8	8	8		3			1	1	1	1	1	1						1	1	2	3	4	2	2	2	3	4	4		5
167	1	4	2	3	1	1	8	3	1	2	3	8	8	8	8		3	1			1		1				1		1		1	2	2	4	3	2	3	4	4	4		4
168	2	4	2	3	1	1	6	1	1	1	1	1	8	8	8		2										1				1	2	2	3	4	2	2	4	4	4		4

No Q	Sexe	Age	Culture	Educa	1 Tape	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Experience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Tape	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité
169	1	2	2	4	1	4	8	1	1	1	1	6	8	8	8		2	1		1			1		1		1			1	3	3	3	4	1	2	5	5	4	4	4		4
170	1	2	2	4	2	3	4	2	2	1	2	2	8	8	8		1										1			2												
171	2	2	2	4	4	7	7	1	1	1	1	4	8	4	8		5	1		1			1				1			1	3	3	4	4	3	5	5	5	4	4	4		2
172	1	4	2	4	3	3	8	2	2	2	2	7	8	7	8		1			1			1				1		1	1	3	3	3	3	2	3	2	3	3	4	3	3	4
173	2	4	2	4	1	1	4	1	1	1	1	3	8	8	8	2	2			1			1				1			1	1	1	3	3	2	3	2	4	3	4	4	1	2
174	1	4	2	3	1	1	4	1	1	1	1		4	4	8		2										1			1	1	1	2	3	2	2	3	3	4	4	4		4
175	2	2	1	4	2	4	7	1	4	1		3	8	4	8		5						1	1						1		3	3	4	3	3	2	5	3	4	4		4
176	1	3	2	4	2	2	5	3	4	3	3	5	7	7	8		3			1					1		1			1	2	2	3	4	3	4	5	5	4	4	4		4
177	2	4	2	4	2	6	7				7	8	8	8	8		5										1	1		1	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4		2
178	1	4	2	4	5	7	8	2	2	2	5	5	8	7	8		5			1			1				1			1	3	3	4	4	3	3	5	4	4	4	4		4
179	1	4	2	3	2	6	8	1	1	1	7	8	8	8	8		3			1	1		1				1			1	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4		4
180	2	2	2	3	2	2	6	1	1	1	1	1	8	5	8		1	1					1				1			1	2	2	2	4	2	4	2	5	4	4	4		2
181	1	2	2	4	2	2	4	1	2	1	2	2	8	3	8		2	1		1										1	1	2	2	3	2	4	2	5	4	4	4		5
182	2	2	1	4	2	3	6	5	8	7	7	8	8	8	8		2	1									1			1	2	1	2	4	2	4	3	4	4	4	4		4
183	2	4	1	4	1	1	1	3	1	1	8	8	8	1	5		2						1				1			1	2	2	3	3	2	2	2	4	4	4	4		4
184	1	4	1	4	4	5	8	2	2	3	3	3	4	3	8	3	2			1			1				1			1	1	3	2	4	2	2	2	2	2	2	2	2	4
185	2	4	1	4	5	5	8	4	4	4	4	7	7	7	8		2						1		1					1	2	3	3	4	2	3	2	3	4	4	4		2
186	1	4	1	4	2	2	8	4	4	2	2	7	4	7	8		1						1		1		1			1	2	3	3	3	3	3	5	5	5	4	4		4
187	2	2	3	4	4	8	8	1	2	8	8	8	8	8	8	2	5			1										1	2	2	4	3	4	3	4	4	4	4	4		4
188	1	3	2	4	1	1	4	2	1	2	2	3	8	5	4	1	2			1			1		1		1			2												
189	1	1	2	4	1	1	3	1	7	1	3	7	8	8	8		1								1		1		1	2												
190	1	4	3	3	8	3	6	1	1	1	1	1	8	8	8		2						1		1		1			1	2	4	3	3	3	3	3	3	4	4	4		2
191	2	4	1	4	4	3	8	4	4	4	4	4	8	8	8		3					1	1	1						1	2	3	3	4	3	3	4	4	4	4	4		5
192	1	4	2	1	1	8	7	1	7	2	6	8	8	8	8		5	1							1					2												
193	2	4	1	2	8	8	8	8		8	8	8	8	8	8		5	1							1		1			2												
194	2	2	1	4	3	1	8	1	3	1	4	4	8	8	8	1	1	1					1				1			1	2	2	3	4	2	2	2	4	4	4	4		2
195	1	2	1	4	3	1	8	5	1	1	1	8	8	8	3		2			1							1			1	1	3	2	4	3	2	2	5	4	4	4		4
196	1	2	1	3	1	1	8	1	1	1	1	1	8	3	8		2	1			1						1			1	1	2	3	4	3	3	3	4	4	4	4		2
197	2	2	2	4	3	3	8	1	1	1	1	2	8	4	8		5	1								1	1			1	1	3	3	4	2	2	1	5	3	4	4	1	2
198	1	2	1	4	6	8	8	5	5	6	5	5	7	8	8		2	1	1				1	1		1	1			2												
199	2	2	4	3	3	2	7	1	2	1	4	8	8	8	8		1					1	1		1		1			1	2	2	2	4	2	3	2	3	5	5	5		4
200	1	2	3	4	1	2	8	3	6	4	5	4	7	6	8		3					1	1	1	1					2												
201	1	2	4	4	2	2	7	1	2	1	4	8	7	8	8		1			1		1	1		1					1	2	3	3	5	2	3	3	3	5	5	5		4
202	2	2	4	4	1	1	8	1	1	1	4	6	8	8	8		3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			2												

No Q.	Sexe	Âge	Culture	Éduca	1 Tape	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Experience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Tape	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité
203	2	4	2	2	1	8	8	1	1	1	1	1	8	8	8		3						1		1						1	2	3	4	4	3	3	2	4	4	4		4
204	2	2	2	2	7	7	8	6	6	6	7	6	8	6	8		3						1								1	2	3	3	4	2	2	3	2	2	4		4
205	1	4	3	2	4	4	8	5	5	5	4	8	8	8	8		1			1			1								1	1	1	2	4	1	2	2	4	4	4		1
206	2	4	2	1	1			1		1							1														1	3	2	2	2								
207	1	2	2	4	2	2	5	1	2	1	2	3	7	3	8		1	1	1	1			1		1		1				1	2	2	4	2	2	1	4	4	4	4		2
208	1	3	1	3	8	4	8	4	1	4	1	1	8	8	8		1	1	1				1		1		1				1	3	4	4	2	1	2	2	1	4	4		4
209	2	2	1	3	4	5	8	1	3	1	2	4	8	7	8		3				1					1					1	2	3	4	4	2	2	5	4	4	4		2
210	2	4	1	2	7	7	7	3	3	3	3	4	8	8	8		3			1			1		1		1				1	2	3	4	4	2	3	3	3	4	4		4
211	1	4	2	3	7	7	8	4	4	4	4	4	8	7	8		5			1			1		1		1				1	2	3	4	4	4	3	3	4	4	4		4
212	1	4	2	1	1	1	8	1	1	1	1	1	8	8	8		1			1			1		1		1				1	3	5	3		3	3	3	3	4	4		4
213	2	4	4	4	6	6	7	1	1	1	1	8	8	8	8		3			1			1		1						1	1	2	3	2	1	2	2	2	2	4		2
214	1	2	2	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		3						1		1						1	5	5	5	4	4	5	5	5	5	5		5
215	2	2	1	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		3	1					1								1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		4
216	1	2	1	4	4	5	7	4	6	4	6	5	7	8	8		2	1				1				1					1	1	1	3	4	4	4	4	4	4		5
217	1	3	2	4	6	7	7	4	4	4	5	5	6	6	7		5		1				1								1	2	2	3	4	4	4	4	4	4	5		4
218	1	4	2	4	3	6	8	7	7	7	7	6	8	8	6		3						1		1						1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4		2
219	2	4	2	4	8	8	8	7	4	4	4	4	8	8	8		5			1							1				1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4		2
220	1	1	2	4	3	7	7	1	2	2	4	3	7	8	8		5		1			1	1				1				2												
221	2	2	2	4	1	3	7	2	2	2	2	2	3	6	8		2		1				1				1				2												
222	1	3	1	4	1	4	4	4	5	1	4	8	8	4	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1				1	1		2				3					
223	1	1	3	4	2	3	8	1	6	1	7	7	8	8	8		3	1	1			1	1	1	1	1					2												
224	1	2	1	4	1	1	4	4	4	1	4	6	7	7	8		2	1	1	1	1		1		1		1				1	2	1	1	3	4	4	4	4	4	1		1
225	1	4	3	2	1	1	1	1	8	1	1	1	8	8	8		2	1					1			1					1	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4		4
226	1	4	3		3	8	8	1	1	1	1	8	8	8	8		4						1	1							1	2	2	5	2	5	5	5	5	5	5		5
227	1	4		4	2	3	8	5	8	3	8	8	8	8	8	8	5	1		1			1	1							1	2	2	4	4	2	3	3	3	4	4		4
228	2		3	2	1	2	7	7	3	7	8	8	8	8	4		2														1	2	2	2	4	4	2	2	4	4	4		3
229	2	1	3	3	1	1	8	1	4	1	1	1	8	8	8		3					1	1				1				1	2	2	2	3	2	2	2	3	4	4		2
230	2	3	3	2	1	3	5	3	8	1	7	8	8	8	8		3	1	1				1				1				1	2	2	3	1	4	4	4	4	4	4		3
231	1	4	3	2	2	3	6	1	1	1	2	8	8	8	8		3	1	1				1				1				1	4	2	3	4	2	2	3	4	4	4		4
232	1	2	2	4	3	2	6	2	2	2	4	5	7	5	5		2														2												
233	1	3	4	4	1	1	1	1	1	1	1	8	8	8	8		3						1		1		1				1	3	3	3	4	4	5	5	4	4	4		4
234	1	3	4	4	2	2	6	1	3	1	5	5	8	8	8		3			1			1		1		1				1	1	2	3	3	5	2	3	3	5	4		4
235	2	4	1	4	2	7	8	1	1	1	1	8	8	8	8	4	2			1		1	1		1		1				1	2	2	3	3	4	4	4	4	4	3	4	
236	2	1	1	4	1	4	4	1	5	1	1	8	8	8	8		2	1		1			1		1		1				1	1	1	4	3	2	4	3	4	4	4		2

	Variables				Théorie													Information														Pratique												
No Q	Sexe	Age	Culture	Educa	1 Tape	2 Fessée	3 Gifle	4 TV	5 Sortie	6 Jeu	7 Argent	8 Dessert	9 Enfermer	10 Pas manger	11 Fouet	12 Autre	Conviction	1 TV	2 Radio	3 Lecture	4 Presse	5 Conf	6 Bible	7 Cours	8 EGW	9 DVD/CD	10 Internet	11 Experience	12 Autre	13 NSP	Parents	1 Fréquence	2 Tape	3 Fessée	4 Gifle	5 TV	5 Sortie	7 Jeu	8 Argent	9 Dessert	10 Enfermer	11 Pas manger	12 Autre	13 Culpabilité
237	2	4	2	4	6	7	8	1	5	1	4	2	8	8	8	8	5			1		1	1							1	2	3		4	2	2		4	2	4	4		4
238	1	2	2	4	8	3	8	1	1	1	2	6	8	8	8		5				1					1	1			1	2	3	3	4	2	3	2	5	4	4	4		4
239	2	4	2	4													5							1			1			1	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4		4
240	1	4	2	4	2	4	8	1	1	1	3	4	8	8	8							1	1		1		1			1	2	2	3	4	5	4	2	4	4	4	4	2	4
241	1	4	2	4	4	4	7	1	3	1	7	3	8	8	8		1										1			1	3	3	3	3	4	3	4	4	4	4	4		4
242	2	2	2	4	7	3	8	1	1	3	1	8	8	8	8		5										1		1	1	2	3	3	4	2	4	4	5	4	4	4		4
243	1	1	2	4	1	1	1	1	1	1	4	8	8	3	3		3	1					1				1			2													
244	1	2	2	4	1	1	7	1	2	1	2	4	6	5	8	1	2						1				1	1		2													
245	2	3	2	4	2	2	8	1	1	1	1	1	8	8	8		1										1		1	2													
246	1	4	2	4	2	8	8	1	1	1	1	1	8	8	8		5											1		1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
247	2	2	2	4	3	2	5	1	1	1	8	8	8	8	8		2						1							2													
248	1	2	4	4	4	4	6	1	1	1	7	8	8	8	8		5												1	2													
249	1	2	1	4	1	1	4	1	1	1	1	6	8	8	4		2	1								1				2													
250	2	1	3	4	2	3	7	2	2	1	1	4	7	6	8		2						1		1		1			2													
251	1	3	2	4	3	5	7	2	2	1	2	6	8	8	8		1			1		1		1		1	1			1	2	2	3	4	2	3	2	3	4	4	4		1
252	2	4	1	4	3	3	8	1	1	2	2	5	8	7	8		3	1					1				1			1	2	2	2	4	2	3	4	2	4	4	4		1
253	1	4	1	4	5	2	5	1	1	2	2	5	8	8	8		2	1					1		1		1			1	2	2	2	3	3	3	3	2	4	4	4		1

TABLEAUX COMPLEMENTAIRES A LA RECHERCHE

REPONSES AUTRES Partie A

Degré d'acceptabilité d'une punition

	1	2	3	4	5	6	7	8
Tirer les oreilles			x					
Priver d'internet	x							
Assis sur une chaise	x							
Insultes, menaces de châtiments								x
Dialoguer avec l'enfant pour trouver une punition éducatrice	x							
Discuter avec l'enfant	x							
Lui faire la morale		x						
Dire sa désapprobation	x							
Priver d'activité JA								x
Ignorer l'enfant								x
Aller au coin		x						
Accomplir un service utile à la maison ou chez autrui	x							
Brûler les mains								x
Se mettre à genoux								x
Insultes								x
Tirer les oreilles								x
Priver de vacances	x							
5 minutes dans une chambre, la porte ouverte		x						
Isoler l'enfant dans une pièce, pas dans le noir	x							
Une bonne fessée		x						
La marche à réfléchir	x							
Mettre dans un placard								x
Raisonner	x							
Tirer les oreilles ou les cheveux								x
Travail manuel				x				
Gueuler							x	
Punitions éducatives : faire des devoirs en plus	x							
Crier et hurler								x
Secouer								x
Parler avec l'enfant	x							
L'envoyer dans sa chambre		x						
L'obliger à demander pardon à la personne lésée	x							
Rester dans sa chambre	x							
Frapper avec une règle		x						
Pincer les oreilles				x				
Priver de câlins								x

REPONSES AUTRES Partie C

Les moyens pour s'informer et se former	
27	Observer l'exemple des parents tout autour de moi
47	Conseils d'amis ou d'autres parents
67	Discuter avec l'enfant
78	Echange avec d'autres parents
87	Echange avec la famille/avec des parents
117	Ma formation professionnelle
133	La prière
134	Je le fais avec amour et explication
137	L'expérience de ma femme
165	Mon expérience de parent
246	Réflexion

REPONSES AUTRES Partie D

La pratique dans la réalité

N°		Souvent	Parfois	Exception-nellement	Jamais	Ne se prononce pas
14	Tirer les oreilles			x		
17	Priver d'internet		x			
44	Assis sur une chaise	x				
47	Aller au coin	x				
69	Expliquer ma désapprobation	x				
81	Aller au coin		x			
84	Rendre service		x			
95	Brûler les mains				x	
96	Une tape au niveau de la tête			x		
116	Raisonner l'enfant		x			
117	Aller dans sa chambre 5 minutes	x				
118	Isoler l'enfant dans une pièce, pas dans le noir		x			
135	Raisonner		x			
136	Tirer les oreilles				x	
154	Crier et hurler				x	
155	Secouer				x	
158	Gronder et expliquer	x				
165	Envoyer dans sa chambre		x			
172	Lui interdire de parler pendant le repas			x		
173	L'envoyer dans sa chambre	x				
197	Le mettre dans sa chambre (pas obscure)	x				
235	Frapper avec les chaussures			x		
240	Une punition logique avec la faute commise (C'est l'idéal)		x			

Tableau des fréquences des sources

Formation information : TV

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	63	18,6	100,0	100,0

Formation information : Radio

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	22	6,5	100,0	100,0

Formation information : Lectures spécialisées

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	112	33,0		100,0

Formation information : Presse générale

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	20	5,9	100,0	100,0

Formation information : Conférences débats

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	67	19,8	100,0	100,0

Formation information : Bible

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	137	40,4	100,0	100,0

Formation information : Cours suivis

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	38	11,2	100,0	100,0

Formation information : EG White

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	96	28,3	100,0	100,0

Formation information : DVD-CD maison

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	10	2,9	100,0	100,0

Formation information : Internet

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	27	8,0	100,0	100,0

Formation information : Expérience personnelle

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	161	47,5	100,0	100,0

Formation information : Autre

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	13	3,8	100,0	100,0

Formation information : Ne savent pas

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	19	5,6	100,0	100,0

Tableau croisé Age * Formation information : Internet

			Formation information : Internet	
			1	Total
Age	18-25 ans	Effectif	3	3
		% compris dans Age	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	11,1%	11,1%
		% du total	11,1%	11,1%
	26-40 ans	Effectif	13	13
		% compris dans Age	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	48,1%	48,1%
		% du total	48,1%	48,1%
	41-50 ans	Effectif	7	7
		% compris dans Age	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	25,9%	25,9%
		% du total	25,9%	25,9%
	50 ans et plus	Effectif	4	4
		% compris dans Age	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	14,8%	14,8%
		% du total	14,8%	14,8%
Total		Effectif	27	27
		% compris dans Age	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	100,0%	100,0%
		% du total	100,0%	100,0%

Tableau croisé Niveau education * Formation information : Internet

			Formation information : Internet	
			1	Total
Niveau education	Secondaire 1er cycle	Effectif	1	1
		% compris dans Niveau education	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	3,7%	3,7%
		% du total	3,7%	3,7%
	Secondaire 2ème cycle	Effectif	2	2
		% compris dans Niveau education	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	7,4%	7,4%
		% du total	7,4%	7,4%
	Universitaire ou post secondaire	Effectif	24	24
		% compris dans Niveau education	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	88,9%	88,9%
		% du total	88,9%	88,9%
Total		Effectif	27	27
		% compris dans Niveau education	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Internet	100,0%	100,0%
		% du total	100,0%	100,0%

Parentalité * Formation information : Ne savent pas

Tableau croisé

			Formation information : Ne savent pas	
			1	Total
Parentalité	Oui, parent	Effectif	11	11
		% compris dans Parentalité	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Ne savent pas	57,9%	57,9%
		% du total	57,9%	57,9%
	Non, pas parent	Effectif	8	8
		% compris dans Parentalité	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Ne savent pas	42,1%	42,1%
		% du total	42,1%	42,1%
Total		Effectif	19	19
		% compris dans Parentalité	100,0%	100,0%
		% compris dans Formation information : Ne savent pas	100,0%	100,0%
		% du total	100,0%	100,0%

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Alliance biblique universelle (éd.), *La Bible. Ancien et Nouveau Testament ? Parole de vie*, Paris.

Société biblique française (éd.), *La Nouvelle Bible Segond. Edition d'étude*, Villiers-le-Bel, Alliance biblique universelle, 2002.

Société biblique internationale (éd.), La Bible version Semeur, Cléon-d'Andran, Excelsis, 2003.

Traduction Œcuménique de la Bible, *La Bible*, Edition intégrale, Paris, Cerf, 1998.

Instrument de travail

CORSWANT W., *Dictionnaire d'archéologie biblique*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1956.

Dictionnaire actuel de l'éducation (2e éd.), Paris, Eska, 1993.

La nouveau Petit Robert de la langue française, Paris, Le Robert, 2007.

LAFON R., *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 1973.

Le dictionnaire des sciences humaines, Auxerre, Sciences Humaines, 2004.

Le petit Larousse illustré, Paris, Larousse, 2009.

Statistical Program for Social Studies.

Ouvrages

Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Le bien-être et la valeur des enfants - Déclarations éthique & faits de société*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2003.

Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Violence dans la famille – Déclarations éthique & faits de société*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2002.

Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Violence et non-violence* – D*éclarations éthique & faits de société*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2008.

Coordination française pour la Décennie, *L'Education sans violence – Vers l'interdiction des châtiments corporels dans l'éducation familiale en France*, Paris, Mars 2009.

CORNET J., *Faut-il battre les enfants ? – Relation entre les accidents et la violence éducative*, Revigny, Hommes et Perspectives, 1997.

Eglise adventiste du 7e jour, *Déclarations éthique & faits de société III*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2008.

Eglise adventiste du 7e jour, *Manuel d'Eglise*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1987.

Eglise adventiste du 7e jour, *Manuel d'Eglise*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2006.

ESPINO BARROS A. P., *Etude sur le châtiment corporel des enfants chez les protestants conservateurs du Québec. Conflit entre loi séculière et loi divine ?*, Québec, Université de Montréal, 2012.

GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1978.

KNIGHT G. R., *Lire Ellen White*, Dammarie-lès-Lys, Editions Vie et Santé, 1999.

LEHMANN R., *Les adventistes du septième jour*, Brepols, Belgique, 1987.

MARCHELLI D., *Il est permis d'obéir – L'obéissance n'est pas la soumission*, Paris, Albin Michel, 2009.

MAUREL O., *Essais sur le mimétisme, sept œuvres littéraires et un film revisités à la lumière de la théorie de René Girard*, Paris, L'Harmattan, 2002.

MAUREL O., *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, Montpellier, La Plage, 2001.

MILLER A., *La connaissance interdite*, Paris, Aubier, 1990.

MILLER A., *La souffrance muette de l'enfant – L'expression du refoulement dans l'art et la politique*, Paris, Aubier, 1990.

MORICE H., *L'Art de commander aux enfants*, Avignon, Maison Aubanel, 3e édition, 1923.

RAKOTONANAHARY L.-N., *Le châtiment corporel dans l'éducation des enfants – Approche contemporaine et biblique*, Collonges-sous-Salève, Faculté adventiste de théologie, 1996.

STEVENY G., *La non-violence de Dieu et des hommes*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2001.

STRAUS M. A., *Beating the Devil Out of Them: Corporal Punishment in American Families*. New York, Lexington Books, 1994.
TIECHE M., *L'éducation portera ses fruits*, S.D.T., Dammarie-lès-Lys, France, 1966.

TIECHE M., Problèmes de couple, S.D.T., Dammarie-lès-Lys, France, 1956.

VERRECCHIA J.-C., *La Bible, mode d'emploi*, Villiers-le-Bel, Société Biblique, 1995

WHITE E. G., *Counsels to parents, teachers and students*, California, Pacific press publishing association, 1943.

WHITE E. G., *Education*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1986.

WHITE E. G., *The upward look*, Washington, Review and herald publishing association, 1982.

WHITE E.G., *Child guidance*, Tennessee USA, Southern publishing association, 1954.

WHITE E.G., *Témoignages pour l'église*, Vol.1, Dammarie-les-Lys, SDT, 1955.

WOOLSEY R. H., *Pour une famille harmonieuse*, S.D.T, Dammarie-lès-Lys, France, 1980.

Périodiques

Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), Ottawa, 2003.

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale no 1 concernant les buts de l'éducation*, 17 avril 2001, CRC/GC/2001/1.

Comité européen des droits sociaux, *Charte sociale européenne*, Conclusions de 2003, Tome 1, France.

Comité européen des droits sociaux, *Charte sociale européenne*, Conclusions de 2005, Tome 1, France.

Ellen G. White, « The use of the rod », *Pacific Union Recorder*, December 5, 1801, dans CD ROM (version 1.12), *The Published E.G. WHITE Writings*, Maryland, EGW Estate Inc., 1990.

QUINCY-LEFEBRE P., « Faut-il frapper les enfants ? », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, Numéro 2, 1999.

Signes des Temps, N°1605 – 136e année, Janvier-février 2012.

WHITE E.G., « The use of the rod », Pacific union recorder, December 5, 1801, dans CD rom (version 1.12), The published E.G. WHITE writings, Maryland, E.G.W. Estate inc, 1990.

WHITE E.G., *Notes of travel, N°5 (Visit to San Pasqual and Escondito*), Advent Review and Sabbath Herald, August 29, 1907.

Articles

COMBET J., « Charles Poncet veut créer le parti de la fessée », *20 minutes*, Genève, 26 novembre 2010.

LANIER C., « Enfance maltraité – Les signalements sont en hausse », *Le Dauphiné Libéré*, Veurey, Jeudi 18 mars 1999.

TOLLIAC L., « Fesser n'est pas rien », *Le Dauphiné Libéré*, Veurey, Dimanche 29 avril 2001.

WIDMER JOLY S., « L'éducation donne de la force », *Tribune de Genève*, Genève, Mercredi 14 juin 2006.

Sources Internet

ADAM A., « Sensibilité, sentiments », *Institut français de l'éducation (ifé)*, disponible sur <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3622> (consulté le 14 février 2013).

Archives historiques de l'adventisme en Europe (section Collonges-sous-Salève, France), *Manuel d'église*, disponible sur <http://www.archivesadventistes.org/blog/manuel-d'église> (consulté le 15 avril 2012).

Au féminin.com, *Si vous deviez sanctionner votre enfant, le priveriez-vous de dessert?*, disponible sur <http:// forum.aufeminin.com/forum/adoption1/ __f15568_adoption1-Si-vous-deviez-sanctionner-votre-enfant-le-priveriez-vous-de-dessert.html> (consulté le 5 décembre 2012).

Aufeminin.com, « Le coup de pied aux fesses », *Forum*, disponible sur <http:// forum.aufeminin.com/ forum/matern2/__f167068_matern2-Le-coup-de-pied-aux-fesses.html> (consulté le 23 janvier 2013).

BICHOT J., « Le rôle éducatif d'un parent », *La famille en Europe*, disponible sur http://www.uniondesfamilles.org/role_educatif_des_parents.htm (consulté le 27 février 2013).

C3 - Données, variables et paramètres, disponible sur http://benhur.teluq.uqam.ca/~mcouture/sci 1013/textes/C3.htm (consulté le 24 octobre 2012).

Café-Philo de l'Hay-les-Roses, *Etre idéaliste, est-ce dépassé ?*, 11 avril 2007, disponible sur <http:// cafes-philo.org/2011/03/etre-idealiste-est-cedepass/> (consulté le 14 février 2013).

CHAMPAGNAT J.C., *Espagne, Un père inculpé pour punition corporelle*, 25 septembre 2011, disponible sur http://actu-droitsenfants.over-blog.com/article-espagne-un-pere-inculpe-pour-punition-corporelle-85113553.html (consulté le 06 juillet 2012).

CHEO, *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, disponible sur <http://www.cheo.on.ca/fr/punitioncorporelle> (consulté le 07 mars 2013).

Comité des droits de l'enfant, *Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, Observation générale n°8,* le 2 juin 2006, disponible sur < www.ohchr. org/english/bodies/crc/docs/co/CRC.C.GC. 8pdf> (consulté le 08 juillet 2012).

Commission d'éthique de l'Eglise adventiste du 7e jour, *Pour une éthique adventiste,* disponible sur <http://www.adventiste.org/upload/ document/1317889398_01.pdf> (consulté le 09 septembre 2012).

Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme, *Les enfants et les châtiments corporels: « Le droit à l'intégrité physique, aussi un droit de l'enfant »*, Janvier 2008, disponible sur < https:// wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1237671 > (consulté le 17 juillet 2012).

CORNET J., *La fessée bientôt hors-la-loi ?*, disponible sur <http://www. magicmaman.com/,la-fessee-bientot-hors-la-loi,324, 501.asp> (consulté le 26 janvier 2011).

Dictionnaire des synonymes et des antonymes français, disponible sur <http://www. synonymes.com/synonyme.php?mot=taloche&x=44&y=51> (consulté le 08 juillet 2010).

Dimension éducative, *Les conséquences et les punitions*, 14/11/2011, disponible sur <http://www.dimensioneducative.com/2011/11/les-consequences-et-les-punitions/> (consulté le 24 janvier 2013).

Doctissimo, *Vers une légalisation des punitions corporelles ?*, 6 août 2009, disponible sur <http://bebe.doctissimo.fr/blog/6235-Vers-une-legalisation-des-puni tions-corporelles-.html> (consulté le 12 février 2013).

DUNBAR M. C., « Aimé et Réhabilité », *Programme Journée de prévention des abus 2011*, disponible sur <http://adventiste.org/upload/document/1317890334_journee-prevention-abus-2011. pdf.> (consulté le 08 novembre 2011).

Echantillon, disponible sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89echantillon(sta tistiques)> (consulté le 7 novembre 2012).

Echantillonnage stratifié, disponible sur http://statcan.gc.ca/pub/81-004-x/def/4068 736-fra.htm (consulté le 8 novembre 2012).

Eduquer sans frapper, *Quelques jalons d'histoire sur les punitions corporelles*, s.d., disponible sur <http://www.naturalchild.org/alice_miller/eduquer_sans_frapper.html> (consulté le 26 janvier 2011).

ENVISCOPE, *Animations de tables rondes, conférences, débats*, disponible sur <http://www.enviscope.com/News/Services-Enviscope/animation-table-ronde/r257.
html> (consulté le 08 mars 2013).

Faire signe(s), Programme de prévention des maltraitances, pour les enfants sourds, malentendants et entendants, Saint-Etienne, disponible sur <http:// www.fairesignes.org/programme> (consulté le 11 mars 2013).

GANNAC A.-L., « Comment bien punir ses enfants ? », *Psychologies Magazine*, disponible sur <http://www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmis sion/Articles-et-Dossiers/Com ment-bien-punir-ses-enfants> (consulté le 03 mars 2013).

HAMON C., *La fessée de retour dans le débat national*, disponible sur <http://www. famillechrétienne.fr/education/enfants/la-fessee-de-retour-dans-le-debat-nationalt6s 23d54667.html> (consulté le 27 octobre 2011).

HURET M., MILCENT B., *Faut-il interdire la fessée ?*, Décembre 2003, disponible sur http://www.lexpress.fr/actualite/societe/famille/faut-il-interdire-la-fessee 491939.html, (consulté le 30 janvier 2011).

Ifop, *Sondage Ifop pour l'observatoire netexplo : Internet dans la vie des Français*, Recueil online du 19 au 26 janvier 2012, disponible sur http://www.ifop. com/media/poll/1767-1-study_file.pdf (consulté le 07 mars 2013).

Item, disponible sur <http://www.education.gouv.fr/cid23200/definition-des-termes-indicateurs-statistiques-education-nationale.htmlItem, disponible sur http://diction naire.babylon.com/item/ (consulté le 12 novembre 2012).

Jacques TREMINTIN J., « Le sens de la sanction dans l'action éducative », Lien Social, 26 février 2009, disponible sur <http://www.lien-social.com/spip. php?article2762&id_ groupe=1> (consulté le 12 février 2013).

Jeunesse Adventiste, disponible sur <fr.scoutwiki.org/Jeunesse_adventiste> (consulté le 09 septembre 2012).

Jeuxvidéo.com, Forum, « Mon père m'a retiré les manettes », 1er mai 2012, disponible sur <http:// www.jeuxvideo.com/forums/1-61-6009815-1-0-1-0-hs-mon-pere-m-a-retire-les-manettes.htm> (consulté le 23 janvier 2013).

JORET P., *Les leaders d'Eglise ? Est-ce que ça existe ?*, disponible sur <http://topchretien.jesus.net/topmessages/view/2527/les-leaders-deglises-estce-que ca-existe.html> (consulté le 14 février 2013).

Journal « Jeunes pour la France Normandie », *Une campagne de sensibilisation mélange fessée et châtiment corporel*, 29.04.2011, disponible sur <http://jpf-normandie.hautetfort.com/archive/ 2011/ 04/29/une-campagne-de-sensibilisation-melange-fessee-et-chatiment.html> (consulté le 13 mai 2011).

KREMER P., *Des associations demandent l'interdiction des châtiments corporels sur les enfants*, disponible sur www.ac-strasbourg.fr/.../La famille d hier a aujourd'hui juin 2008.doc?,pp.25-26 (consulté le 26 janvier 2011).

LADEPECHE.fr, *Vers une loi anti-claque ?*, 28 avril 2011, disponible sur <http:// www.ladepeche.fr/ article/2011/04/28/1069935-vers-une-loi-anti-claque.html> (consulté le 06 mars 2013).

Larousse, *Réalisme*, disponible sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires/fran cais/ r%C3%A9alisme/ 66833> (consulté le 21 février 2013).

LCL, *Faut-il donner de l'argent de poche et combien ?*, 20/09/2011, disponible sur <http://www.lcl.com/fr/info-argent/banque-services-enfants/enfant-argent-initiation/ar gent-poche/ (consulté le 24 janvier 2013).

Le DEFIMEDIAGROUP, *Punition corporelle - Quelles conséquences sur l'enfant ?*, 14 octobre 2012, disponible sur <http://www.defimedia.info/defi-plus/dp-societe/item/20301-punition-corporelle-quelles-cons%C3%A9quences-sur-l%E2%80 %99enfant-?.html> (consulté le 28 février 201113).

Le Département du ministère de la famille, disponible sur <http:/adventiste. org/ministere-de-la-famille-.html> (consulté le 06 septembre 2012).

Le Département des ministères des enfants, disponible sur <http:/www.adventiste. org/ministeere-des-enfants-.html (consulté le 12 septembre 2012).

Le Département du ministère des femmes, disponible sur <http://adventiste. org/ministeere-des-femmes-.html> (consulté le 12 septembre 2012).

LECALOT G., *La fessée augmente le risque de problèmes mentaux*, France Info, http://www.franceinfo.fr/education-jeunesse/la-fessee-augmente-le-risque-de-proble mes-mentaux-selon-une-etude-663569-2012-07-02, (consulté le 3 juillet 2012).

Les variables indépendantes, disponible sur http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/ UVLibre/0001/bin44/bplanrec/evariab.htm (consulté le 10 octobre 2012).

LHD de Toulon, *La fessée, un châtiment d'un autre âge*, 9 mai 2007, disponible sur < http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2032 > (consulté le 8 juillet 2012).

Magicmaman.com, *Fessée : faut-il lever la main ?*, Septembre 2008, disponible sur http://forum.magicmaman.com/salon/debats-actualite/fra,ce-officiellement-discrete ment-sujet-3661975-1.htm (consulté le 06 juillet 2012).

Magicmaman.com, *Punir son enfant : ce qui marche et ce qui ne marche pas*, disponible sur <http://www.magicmaman.com/,punir-son-enfant-ce-qui-marche-et-ce-qui-ne-marchepas,338,1766246 .asp#articles> (consulté le 07 février 2013).

Mediadico, *Item*, disponible sur <http://www.mediadico.com/dictionnaire/ definition/item> (consulté le 12 novembre 2012).

METRO, *Les Français préfèrent la télé, mais font plus confiance à la radio*, 22 janvier 2013, disponible sur <http://www.metrofrance.com/culture/les-francais-preferent-la-tele-mais-font-plus-confi ance-a-la-radio/mmav!0lGDs94IxbG5I/> (consulté le 07 mars 2013).

Mon blog de maman, *Première punition*, disponible sur http://www.monblogde maman.com/ 2011/ 04/06/premiere-punition.html (consulté le 24 janvier 2013).

Musée virtuel du protestantisme français, *L'Eglise adventiste du septième jour*, disponible sur <http://www.museeprotestant.org/Pages/Notices.php?scatid=64& noti ceid=858&lev=1&Lget=FR #> (consulté le 15 avril 2012).

Non à la violence éducative, Mars 2007, disponible sur <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article 1588 (consulté le 26 janvier 2011).

Noni l'éducatrice, *Les parents savent même pas éduquer leurs gosses*, 25 août 2012, disponible sur <http://pupucenoni.over-blog.fr/article-22189206.html> (consulté le 03 mars 2013).

Oserchanger.com, *Les alternatives à la punition*, disponible sur <http://www. oserchanger.com/a_ articles/alternatives_punition.php> (consulté le 25 janvier 2013).

OVEO, *J'ai été élevé sans punition*, mars 2012, disponible sur <http://www.oveo.org/index.php?option=com_content&task=view&id=317&Itemid= 49 (consulté le 23 janvier 2012).

Paranormal Fr Network, *De la punition corporelle dans l'éducation*, 27 janvier 2011, disponible sur <http://www.paranormal-fr.net/forum/viewtopic.php?f=23&t=241 24&start=0&sid=7172c00ca71a02f5dc 2d3ef3096ca3d0> (consulté le 12 février 2013).

PELKA O., *La fessée a sa place*, 03 février 2011, disponible sur <http:// www.cyberpresse. ca/opinions/201102/01/01-4365884-la-fessee-a-sa-place.php> (consulté le 11/04/2011).

PINHEIRO P. S., expert pour le secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants, « Ne giflez plus les enfants ! », Journal *Libération*, (13 septembre 2006).

PLANTET J., « Une éducation sans gifle ni fessée », *Lien Social*, N°890 du 26 juin 2008, disponible sur <http://www.lien-social.com/spip.php? article2510> (consulté le 30 novembre 2012).

PLANTET J., « Une éducation sans gifle ni fessée », *Lien Social*, N°890 du 26 juin 2008, disponible sur http://www.lien-social.com/spip.php? article2510 (consulté le 8 juillet 2012).

Psychologies.Com, « Commentaires », *Comment bien punir ses enfants ?*, disponible sur http://www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmis sion/Articles-et-Dossiers/Comment-bien-punir-les-enfants (consulté le 30 novembre 2012).

Psychologies.com, *Faut-il punir ses enfants*, Janvier 2002, disponible sur <www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmission/Articles-et-Dossiers/Parents-aimer-et-punir/Faut-il-punir-ses-enfants-Enquete-realisee-pour-Psychologies-Magazine> (consulté le 13 février 2012).

RENAUD P., « Observation de l'usage de l'internet par les étudiants », *Enquête à l'Université d'Ouagadougou*, Burkina-Faso, 2007, Diapo n°16, disponible sur <http://www.tic.ird.fr/IMG/pdf/ presentationOUIE3.pdf> (consulté le 24 mars 2013).

Richard de Gloucester, *Et la liberté d'expression ?*, disponible sur <http://www.richard3. com/2012/11/ et_la_liberte_ dexpression.html> (consulté le 05 mars 2013).

ROBERT-OUVRAY S., MAUREL O., LACROIX D., *L'Education sans violence*, Draguignan, Anthéa, 2001, 40 mn, disponible sur <http://irts066.metz.irts-lorraine.fr/Document.htm& numrec=031999846917160> (consulté le 11 mars 2013).

RUFO M., « L'Abécédaire », *Psychologies Magazine*, décembre 2012, disponible sur <http:// www.psychologies.com/Famille/Education/Autorite-Transmission/Livres/L-Abecedaire> (consulté le 07 mars 2013).

SAMAM A. J., « Médias : pour s'informer, les français préfèrent la télévision à la radio », *GRAZZIA.fr*, 22 janvier 2013, disponible sur < http://www.grazia.fr/ societe/news/medias-pour-s-informer-les-francais-preferent-la-television-a-la-rad-528178> (consulté le 06 mars 2013).

Synonymes, *Perception*, disponible sur <http://www.synonymes.com/ synonyme.php?mot=perception&x=50&y=40> (consulté le 10 octobre 2012).

THERIZOL A.-C., « Interdire la fessée : pour ou contre », *Côté famille*, 14 avril 2009, disponible sur <http://www.cote-momes.com/cote-parents/education-des-enfants/ pour-ou-contre-la-fessee-c681. html> (consulté le 07 mars 2013).

TREMINTIN J., « La punition corporelle est-elle maltraitante ou pédagogique ? », *Lien Social*, 1e juillet 1999, disponible sur <http://www.lien-social.com/spip. php?article2766&id_groupe=1> (consulté le 12 février 201).

Une pluralité des formes d'éducation*, La télévision et le cinéma dans l'éducation*, disponible sur <http: //audrey-eloise-marie.e-monsite.com/pages/iv-la-television-et-le-cinema-dans-l-education.html> (consulté le 04 mars 2013).

Union Franco-belge, disponible sur <http://www.adventiste.org/union-franco-belge> (consulté le 10 août 2012).

Variable indépendante, disponible sur http://biblio.alloprof.qc.ca/Images DesFiches/2500-2999-Maths-au-secondaire/2549/faq2549d1.pdf (consulté le 10 octobre 2012).

Variable qualitative, disponible sur <http://tecfa. unige.ch/etu-maltt/nestor/schneib0/ anova/index.php?page=but_variables> (consulté le 24 octobre 2012).

Variable quantitative, disponible sur <http://tecfa.unige.ch/etu-maltt/nestor/schneib0/ anova/index. php?page=but_variables> (consulté le 24 octobre 2012).

Variable, disponible sur http://superieur.deboeck.com/resource/extra/9782804 153847/DANCEY_-_Extr_ch1.pdf (consulté le 10 octobre 2012).

Ville de Guyancourt, *Ecole des parents*, disponible sur <http://www.ville-guyancourt.fr/site/haut/ menu_principal/famille/ecole_des_parents> (consulté le 06 janvier 2012).

Wilkipédia, *Affect* (psychanalyse), disponible sur http://fr.wikipedia.org/wiki/ Affect_(psychanalyse) (consulté le 10 octobre 2012).

Wilkipédia, *Variable indépendante*, disponible sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/ Variable_indépendante> (consulté le 10 octobre 2012).

Yahoo ! France Questions Réponses, *Que pensez-vous de la punition « partir au lit sans manger »?*, disponible sur <http://fr.answers.yahoo.com/question/index? qid=20070926113636A A0fxiZ> (consulté le 5 décembre 2012).

Yahoo France – Questions réponses, *Avez-vous des remords, après avoir puni votre enfant ?*, disponible sur <http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=200 810210119 50AADbWFg> (consulté le 19 avril 2013).

Yahoo questions réponses, *Quelle punition pour un bébé de neuf mois ?*, disponible sur http://fr. answers.yahoo.com/question/index?qid=20101028025215AAxkOLP> (consulté le 24 janvier 2013).